

8001

ESS MUL

ÉCOLE SUPÉRIEURE DE JOURNALISME DE LILLE

Edmond Mulumbwa

De la Colonie à la République démocratique...

**LA PRESSE D'INFORMATION
AU CONGO - KINSHASA
(1891-1965)**

**Mémoire de fin d'études
novembre 1970**

A ma famille,

pour l'aide et l'affection
qu'elle m'a cessé de me
prodiguer ...

A tous ceux qui, de près ou
de loin, ont contribué
matériellement et morale-
ment à l'accomplisse-
ment de mes études,

Ce travail en modeste
témoignage de gratitude

Mulumba

AVANT - PROPOS

Il est difficile de présenter aujourd'hui une étude générale complète sur la presse d'information du Congo-Kinshasa. Les événements tragiques qui ont suivi l'indépendance de notre pays, la désorganisation des structures politiques, administratives et sociales de l'ensemble de notre territoire ont empêché ceux qui nous gouvernent de s'attacher aux divers aspects culturels de la Nation.

A cela s'est ajouté l'insouciance ou la négligence des éditeurs de faire déposer, selon la loi, des exemplaires de leur publication auprès des services des archives ou de l'Information. Ainsi, en matière de presse, mis à part quelques études et articles éparpillés dans des revues spécialisées, nous nous sommes trouvé devant un vide presque total de documents nationaux.

Dans certains cas, nos démarches en vue d'une documentation de qualité et diversifiée se sont heurtées à l'inaccessibilité des sources et à nos requêtes parfois n'a pas été réservé l'accueil souhaité.

C'est pourquoi nous tenons à remercier ici M. Jean-Marie VAN BOL, Maître de Conférences à l'Université de Louvain, qui a bien voulu mettre à notre disposition son ouvrage sur la presse quotidienne du Congo belge grâce auquel nous devons, en grande partie, la première période de cette étude.

Nous pensons avec gratitude à M. Victor BA CHY, responsable du CETEDI (1) qui nous a ouvert la documentation de son centre et encouragé avec sympathie notre entreprise.

Grâce à ses nombreux et précieux avis, M. Jean LEROY, notre maître et conseiller, a permis " l'enfantement sans douleur " de ce travail. Qu'il trouve ici nos profonds remerciements.

(1) Centre d'Etude des Techniques de Diffusion
2 a, Evensstraat, LOUVAIN

Nos pensées vont également à M. Robert HENNART, Directeur, qui a bien voulu nous accueillir à l' E.S.J. et à tout le corps professoral qui, trois ans durant, ont guidé notre formation professionnelle.

Nous pensons enfin à nos camarades de la 44ème promotion, et à nos compatriotes étudiants à LILLE qui nous ont entouré de leur amitié et aidé à considérer les années passées à l'Ecole et dans l'Académie comme une agréable aventure intellectuelle....

UNE METHODE DE TRAVAIL

Ouvertes entièrement au monde occidental depuis le siècle dernier, les populations du Congo, bien qu'ayant subi avec force la pression des valeurs étrangères, sont fières d'avoir su préserver leur personnalité. Il nous a donc paru indispensable, avant de parler des moyens modernes de communications, de décrire ceux qu'ont utilisés nos ancêtres et que bon nombre de peuples de campagne pratiquent encore. Afin de ne pas trop nous y étendre, nous avons considéré ce que les congolais ont toujours eu en commun et choisi le village comme territoire d'enquête.

L'importance même du dossier ouvert nous a contraint à nous limiter dans le temps. Ainsi, de la première feuille sortie des presses à main de Matadi en 1891, nous nous sommes arrêtés aux quotidiens sortis des puissantes rotatives installées peu avant 1965.

Et sans pour cela devoir sortir de notre cadre, nous avons pensé utile de signaler les renseignements les plus récents chaque fois que nous l'avons pu, soit en les insérant directement dans le texte, soit en les faisant intervenir sous forme de notes.

Notre réflexion embrassera deux périodes, empruntées aux aspects socio-politiques du pays. C'est pourquoi de 1891 à 1956 il sera question de la " presse blanche ", distante en général des problèmes indigènes, alors qu'à partir de 1956 nous mettrons en scène les journalistes congolais.

Les deux parties seront l'une et l'autre, à peu de choses près, construites de la même manière. Cependant, écrivant en 1970 nous avons estimé plus profitable de nous étendre sur la deuxième, plus proche de la vie des Congolais.

Il n'est pas permis, ce nous semble de prétendre à une étude générale sans laisser une large place aux services de presse gouvernementaux. Leur développement face aux moyens d'information privés est véritablement révolutionnaire. Il est indispensable qu'on s'y arrête. La facilité avec laquelle on peut suivre leur évolution nous permettra souvent de déborder le cadre temporel déjà indiqué pour actualiser au mieux notre propos.

Nous étudierons enfin, dans les annexes, les structures des moyens officiels audio-visuels, grâce aux brochures-bilans couvrant les années 1965 à 1969, que les " Relations Publiques " du Ministère de L'Information de Kinshasa ont bien voulu mettre à notre disposition.

P R E M I E R E P A R T I E



SECTION : I

I N T R O D U C T I O N

Les enfants de PWETO (1) qui avaient mon âge peu avant 1950 se souviennent peut-être encore de l'effet produit par le premier poste de radio introduit dans le village. Un instituteur venait d'acquérir, au prix d'un effort financier incalculable un poste à transistors. Pour fêter l'évènement, il avait convié les dignitaires du village autour d'un verre de bière. L'affaire fit l'effet d'une bombe!

Presque du jour au lendemain, nous ne vîmes plus revenir, le soir, le pittoresque griot. La radio désormais disait tout à sa place, dans la langue du pays. Le simple tour d'un bouton invitait l'auditoire au concert.

Il était déjà loin, bien loin, le temps du gramophone à manivelle... Mais si le crieur public a disparu et si radio et imprimé nourrissent à présent les chroniques au coin du feu, il subsiste toujours et en bonne santé le célèbre " téléphone bantou " (2), connu aussi sous l'expression " bouche à oreille ".

L'usage toujours important de ce canal d'information nous amène à nous interroger sur ce que furent les moyens traditionnels de communication chez les peuples du Congo. Les commodités de l'étude nous ont commandé la définition d'une unité territoriale de base, le village, au niveau de laquelle se situera l'enquête.

oOo

(1) Centre de territoire de même nom, situé au bord du lac MOERO dans le centre-est du Katanga et à la frontière avec la République de Zambie.

(2) Terme inventé par les belges pour désigner ce que les français ont appelé " téléphone arabe " ou " radio-trottoir ".

I- LA CIRCULATION DES NOUVELLES DANS LE VILLAGE

Appelés de par leurs structures (famille, clan, village, tribu...) à vivre solidaires, les habitants d'un même village n'avaient en fait pas trop de sources de nouvelles. L'étude du cadre d'émission nous ramène aux mêmes noms : marchés, puits et rivières, arbre à palabres, cérémonies locales...

L'analyse nous introduit mieux dans le problème.

Les marchés : Une ou deux fois par semaine et au gré des saisons, les villageois se rassemblent à la place publique pour échanger leurs produits. Un pêcheur amène du poisson frais ou fumé aux agriculteurs qui lui fournissent du manioc, maïs ou riz. C'est l'occasion de rencontres inter-familles ou entre parents. On y parlera de la naissance de chez Un Tel, d'un cas de maladie chez Un Tel autre. Lassés des problèmes domestiques ou seulement porteurs de nouvelles recueillies au village voisin, les hommes discuteront des choses et d'autres qui alimenteront le soir, les veillées communes.

Presque identique est le rôle des puits ou de la rivière. Mais ici sévit le monopole des dames. Elles se rendent au puits pour s'approvisionner en eau, à la rivière pour se baigner ou pour la grande lessive. Les politesses échangées, elles parlent de leurs foyers, transmettent des salutations du fils devenu " citoyen " et qui a écrit. Entre elles toujours les dames se racontent les prochaines alliances familiales, supputent les chances de mariages entre les jeunes gens du village.

Ce qui a été dit et redit ici ira inmanquablement faire le tour des foyers et c'est ainsi que tout le monde en sera informé.

Passé ce stade de potins et d'informations à caractère social, voici l'arbre à palabres. Seuls les hommes, et dans certaines régions les femmes d'un statut social élevé ou celles à qui le grand âge confère la sagesse ont droit à s'y rendre.

Sous la présidence du chef, entouré de ses notables, on y débat tous problèmes de justice : on écoute, on parle, on juge, on tranche... L'assistance définie a droit à exposer son opinion et à apporter toute autre information que les pairs peuvent désirer savoir. Faut-il encore dire que le soir, par petits groupes autour du feu, hommes et femmes seront au courant?

Mais occasions à nulles autres pareilles, les cérémonies familiales, les fêtes du village.

Lorsqu'une famille célèbre une naissance, voisins et autres villageois viennent lui présenter des voeux et se réjouir de la " délivrance " (1) de la mère.

Des réjouissances communautaires marquent l'évènement. L'heureux foyer reçoit en permanence un nombre considérable de personnes qui échangent par la même occasion leurs potins, les faits du jour. Plus encore que les naissances, les funérailles et toutes cérémonies de deuil méritent qu'on s'y attarde.

Les adultes membres de la famille éprouvée, où qu'ils habitent, viennent se rassembler dans le village, auprès de l'infortuné parent. Oncles et cousins, enfants et petis-enfants arrivant des localités ou régions parfois fort éloignées se racontent les évènements vécus durant leur séparation.

Les coutumes qui varient en cette matière comme dans toutes les autres veulent qu'après l'enterrement, parents, amis et voisins tiennent compagnie environ une semaine encore aux personnes en détresse.

Toutes les nuits, les hommes dormiront dehors, en cercle autour d'un grand feu de bois. Les femmes, seront réunies dans la maison pour pleurer, de jour comme de nuit. Là, entre des instants de larmes, on passera en revue, comme les hommes autour du feu, la vie du trépassé et, pourquoi pas? celle des présents. Toutes les rumeurs passent au crible, se démentent ou s'amplifient. A sa dislocation, l'assemblée aura procuré à chacun une bonne réserve d'informations pour meubler les longues soirées.

Une étude méthodique et approfondie de l'apport des cérémonies funèbres dans l'information d'un village pourrait peut-être mettre en lumière des aspects encore inexplorés des communications chez nos ancêtres.

Ce n'est pas là notre propos mais nous ne désespérons pas de pouvoir nous y consacrer un jour.

Parce que leur importance dans la circulation des nouvelles ressemble aux cadres déjà rencontrés, nous n'avons pas jugé nécessaire de

oOo

(1) Dans la quasi totalité des peuples du Congo, en plus de la joie de voir s'agrandir la famille, on voit dans les naissances la délivrance de la mère. Faut-il penser que dans les formules prononcées il y ait la traduction d'une certaine crainte tendant à voir dans les accouchements un danger permanent?

nous attarder sur les réunions de danse et les différentes formes de manifestations publiques. Par ailleurs, l'étude sur les informateurs nous ramènera au fur et à mesure, et dans chaque cas, à pénétrer davantage un monde sur lequel une fenêtre vient d'être ouverte.

II-PAR QUI LES NOUVELLES SONT-ELLES EMISES ?

L'information a toujours été fonction de la personne qui la donne. Cela nous amène à poser le problème de la compétence de " l'émetteur " et dans quelle mesure on peut lui faire foi.

En principe, toute nouvelle ou communication émanant des personnes importantes du village était rarement, sinon jamais, mise en doute. Ainsi, le chef du village, après conseil avec ses notables, transmettait par le griot ou le crieur public les décisions arrêtées et chacun s'empressait de s'en imprégner. Toute discussion d'intérêt commun était portée de la même manière à la connaissance de tous. De par leur âge ou leur statut social, les chefs de famille et les adultes en général jouissaient d'un crédit considérable auprès des autres membres de la communauté et leurs avis étaient écoutés avec confiance.

Confiance du " récepteur " mais aussi compétence de " l'émetteur ". Car l'informateur devait être tenu pour compétent par le village.

Son rang social et ses fonctions conféraient à la première personnalité du village sagesse et compétence. L'entourage des notables renforçait considérablement cette réputation.

Il était donc mal venu de penser que le " chef " pouvait transmettre des fausses nouvelles à ses administrés.

On a trop souvent oublié le guérisseur du coin. Influent par ses fonctions magico-religieuses, cet homme a toujours été connu comme quelqu'un de parole et on passait pour fourbe si on mettait en question sa science, même là où elle n'avait rien à voir. Doué souvent de dons de divination, n'était-il pas la source par excellence de savoir et d'information ?

Mais peu à peu le contact de l'étranger européen, administrateur ou curé et leurs auxiliaires; le médecin et ses infirmiers, a constitué un nouveau réseau d'informations.

L'importance croissante de l'administration, l'avènement du " gros village " à mi-chemin entre la tradition et la ville enculturée ont créé une nouvelle génération d'hommes, élites villageoises largement alphabétisées ou solidement instruites. Ils furent d'abord ce qu'on nomme irrévérencieusement les " haut parleurs " du curé, de l'administrateur ou du médecin, mais dépassèrent rapidement ce rôle passif pour communiquer directement aux leurs ce qu'ils entendaient à la radio ou lisaient dans le bulletin administratif et la feuille paroissiale.

Griots malgré eux furent également les missionnaires qui du haut de la chaire, entre deux paraboles péniblement expliquées, s'étendaient sur les "exemples à ne pas suivre" de la ville ou " les articles à ne pas lire " d'un tel journal athée.

Nombreuse et riche filière que celle-là, complétée efficacement par l'instituteur dont les élèves retransmettaient religieusement les avis aux parents.

Cela pour les émetteurs locaux.

Les élites locales étaient doublées d'éléments extérieurs. Chacun sait, et nous l'avons dit, que la parole est le moyen africain d'expression par excellence. Chacun sait aussi que tout voyageur ramène de ses contacts des remarques qu'il partage avec ceux qui sont restés au village: mode nouvelle, fêtes, loisirs urbains. Privilégiée est l'agglomération ou le hameau situé près d'un grand axe routier. Les conducteurs de gros camions s'y arrêtent pour étancher leur soif ou acheter de la nourriture. Ils sont assaillis de questions, ils racontent, grossissent, éblouissent ou déçoivent mais ils sont toujours écoutés. Ne viennent-ils pas de la ville.... De temps en temps, d'une localité voisine arrive un messenger. La société villageoise sera au courant de ses faits et dires. L'énumération peut encore s'allonger.

III- LA DIFFUSION DE L'INFORMATION

Les ethnologues nous apprennent qu'environ deux cents cinquante peuples vivaient au Congo au début du siècle(1).

Rien n'a changé depuis.

Outre le mouvement des conquêtes, le jeu des alliances familiales et les grandes migrations historiques, une politique coloniale de déplacements des groupes ethniques de régions à régions (2) ont permis une certaine interpénétration socio-culturelle grâce à laquelle on retrouve partout au Congo les mêmes moyens et techniques de diffusion.

Ainsi chaque peuple joue du tam-tam, bat le tambour ou joue du gong. Dans chaque peuple il est facile de trouver un spécialiste de harpe, un virtuose du xylophone ou un souffleur de corne.

Nous nous en sommes tenus à ceux des instruments dont l'importance et la popularité dans la transmission des nouvelles restent indiscutables.

Le bouche à oreille déjà mentionné plus haut a cohabité avec le tambour à signaux (tam-tam) avec la même aisance qu'il continue à le faire avec la radiotélévision et la presse. De plus, les moyens modernes loins de réduire son rôle le nourrissent au contraire d'un plus large éventail d'évènements à exploiter.

C'est sur le tam-tam que nous reviendrons. Il n'a pas encore

oOo

(1) J. VANSINA : Introduction à l'ethnologie du Congo
ED. Universitaires du Congo Kinshasa-Lubumbashi-Kisangani

(2) Deux raisons semblent avoir motivé ces déplacements massifs : donner aux villes naissantes un surcroît de main d'oeuvre à bon marché, recruté dans les campagnes et tenter, par une fusion entre ethnies, de combattre le tribalisme.

SECTION II

L'INTRODUCTION DE LA PRESSE MODERNE

CHAPITRE 1

Introduction
.....

S

Les premières relations entre les Noirs du Congo et les Blancs remonte à la fin du XVe siècle lorsque en 1475, conduits par Diego Cao, des marins portugais accostèrent dans le Bas Congo. Un royaume Kongo, puissant et florissant et qui englobait la totalité de l'Angola d'aujourd'hui et les peuples du Congo-Brazzaville actuel, y était érigé depuis de très longues années. Sous Alfonso 1er, le royaume connut un essor sans pareil, mais le trafic d'esclaves, depuis l'invasion YAGA en 1569, mirent le pays à sac. Ce fut le début d'une décadence rapide, précipitée par la mort du roi Garcia III en 1656. Trois prétendants se disputèrent le trône et, à la faveur des luttes intestines, les anciennes vassalités s'érigèrent en Etats, les clans en provinces et les villages en clans. C'est avec des chefs de village que STANLEY dut traiter (1879-1891).

Rentré en Europe pour une série de conférences et la préparation de nouvelles expéditions, l'explorateur anglais n'eut pas d'oreille plus attentive que celle de Léopold II, roi des Belges. Sous la présidence de ce monarque, une Association Internationale du Congo fut constituée, au compte de laquelle Stanley repartit en Afrique où il traita, jusqu'en 1884, avec plus de 500 autres chefs indigènes. Sous l'impulsion du roi, un comité belge de l'Association Internationale africaine parcourut l'Ouest du pays. A la conférence de Berlin de 1885, les puissances européennes réglèrent le sort des débris de l'ancien royaume Kongo. La dynamique Association Internationale s'y fit reconnaître comme Etat souverain et prit le nom d'Etat Indépendant du Congo.

Ainsi engendré, le nouvel Etat de Léopold partit en guerre contre l'esclavage, et d'expédition en expédition, réduisit les royaumes de l'intérieur du pays et se les annexa.

C'est seulement en 1891, après avoir assassiné l'empereur du Haut Katanga, le terrible MSIRI, et vaincu son peuple que les troupes du roi Léopold II se rendirent maîtres du Congo dans les frontières qu'on lui connaît aujourd'hui.

Quelques révoltes locales, dont celle célèbre de Batetela (1895-1907) menacèrent l'existence de l'Etat.

En 1908, une année avant sa mort, soucieux de laisser à son peuple une politique de grandeur et d'expansion, Léopold II légua à la Belgique son royaume personnel d'Afrique, par le traité du 28 Novembre.

Ainsi commença pour les peuples du Congo et la Belgique une " association " qui allait s'effriter brutalement plus d'un demi siècle plus tard.

I- Les pionniers missionnaires

(Du catéchisme à la feuille paroissiale)

Outre les recommandations des grandes puissances à Berlin (supprimer l'esclavage, civiliser, interdire l'alcool aux indigènes) le roi Léopold II avait conçu pour ses nouveaux sujets des desseins d'émancipation et de progrès.

Il lui fallait, pour mener à bien un tel programme, des auxiliaires dynamiques et soucieux, avant tout, du bien des indigènes. Le roi pouvait compter sur les missionnaires installés une première fois dans le pays en 1490, peu après l'arrivée des Portugais.

Ces missionnaires avaient su se créer auprès des autorités autochtones une solide influence. Catholiques exclusivement jusqu'en 1865 environ, ils furent rejoints en 1877 par des Baptistes anglais de la Baptist Missionary Society de Londres, dont l'action fut reprise en 1884 par les Baptistes américains. En 1878 arrivèrent les protestants suédois qui, à l'encontre des anglo-saxons répandus dans le Nord-Est où ils participaient activement à l'exploration, restèrent dans le Bas Congo.

C'est à leur initiative que naquirent en 1891 les deux premiers mensuels congolais connus : "MINSAMU MIAYENGE " (Message de paix) (1) à Matadi et " Se KUKIANGA " à Ekongo.

Loin d'être une presse d'information, ces mensuels au départ visaient avant tout à maintenir des contacts avec les élèves des missions, à dispenser des conseils aux catéchistes...

Pour les missionnaires eux-mêmes, ces premières feuilles furent de très précieux traits d'union entre les postes disséminés à travers la région et la maison-mère de Matadi. Chrétiens et leurs pasteurs y trouvaient leur réconfort.

Mensuelles, ces publications étaient aussi d'excellents documents qui pouvaient comporter de brefs bilans des réalisations chrétiennes.

oOo

(1) Edité par la " Swedish Missionary Society " Matadi

Les Catholiques, parallèlement à l'effort protestant, publièrent des bulletins pour les mêmes raisons.

Le plus connu vers la même époque fut " NTETEMBO ETO " ("Notre Etoile"), édité et imprimé par la Maison St Ignace à Kisantu dès 1901. Cet hebdomadaire continue à paraître aux cotés de nombreux autres ouvrages religieux édités par St Ignace et qui sont principalement des évangiles, des hagiographies et des brochures d'action catholique (1).

Mais, pour des raisons politiques, le roi abandonna bientôt son libéralisme religieux au profit des missions nationales belges auxquelles furent octroyés des terrains et des subventions scolaires.

Dans la métropole, comme dans le nouvel Etat, les efforts missionnaires avaient été attentivement suivis. On allait assister en Belgique à l'éclosion d'un courant de sympathie pour l'oeuvre africaine.

Des journaux appuyèrent de plus en plus l'aventure royale, d'abord en métropole, avant de venir résolument travailler sur place, quelques années plus tard.

II- L'opinion belge face à l'oeuvre de Léopold II

Les Historiens du Congo sont généralement d'accord pour souligner les sentiments contraires que suscita auprès de son peuple le roi Léopold II lorsqu'après avoir entendu avec enthousiasme l'explorateur anglais Stanley, il trouva enfin l'occasion rêvée d'ouvrir à son pays de nouvelles frontières. En Belgique, on jugea l'entreprise trop lourde pour le petit Royaume. Lourde et même folle. On la laissa donc au seul souverain.

L'opinion, cependant, alla plus loin et l'entreprise léopoldienne fut tantôt la cible, tantôt simple sujet des chroniques de la presse métropolitaine. Mais déjà, en 1884, il s'était trouvé des personnes pour encourager le dessein royal. Ainsi sortit de presse la même année, le

oOo

(1) R. PRELOT : la Presse Catholique dans le Tiers Monde, p. 217
Ed. St Paul, Paris 1968

" MOUVEMENT GEOGRAPHIQUE DU CONGO " dont l'ambition, le titre l'indique assez, était de suivre pas à pas la réalisation de l'Etat du Congo et de la faire connaître.

Le rédacteur en chef du " MOUVEMENT GEOGRAPHIQUE DU CONGO " fonda, sept ans plus tard le " CONGO ILLUSTRE ". Il y croyait, décidément ! Pas en vain. L'objectif de M. AJ. WAUTERS (1), stimula d'autres esprits créateurs et fit traverser l'Atlantique à bien de ses compatriotes décidés d'aller tenter l'aventure de l'information en terre africaine.

Contemporain du " M.G.C. ", le " PATRIOTE CONGOLAIS " dont le deuxième numéro spécial paru le Dimanche 5 Mai 1895, racontait en métropole " Notre dernière expédition à travers le continent noir ".

Ce journal apportait son soutien à la politique coloniale et s'employait, dans sa rubrique " Recherche de la Vérité ", à réfuter les véhémentes critiques adressées par les oppositions à l'entreprise du souverain.

En Mars 1922 un nouveau périodique ralliait l'effort du roi: " L'ESSOR COLONIAL ET MARITIME " lancé à Anvers par Jean SEPULCHRE qui allait créer quelques années plus tard à Lubumbashi " L'ESSOR DU CONGO " dont la carrière continue de nos jours.

A Anvers toujours, allait paraître à partir du 10 Octobre 1935 " L'ETOILE DU CONGO DE CONGOSTER ", journal d'information et de propagande coloniales, qui se fixait pour but de guider l'opinion de tous ceux qu'intéressaient les affaires du territoire d'outre-mer.

" L'ETOILE DU CONGO " reprenait dans son numéro 1 un article de l'Essor du Congo invitant le Ministère RUBBENS à définir sa politique coloniale:

" Voulons-nous oui ou non coloniser le Congo ?

oOo

(1) " Stimuler l'esprit d'entreprise, soutenir tous ceux qui s'efforcent d'ouvrir des horizons nouveaux, d'élargir le terrain de notre activité, de pousser le pays à sortir pacifiquement de ses étroites frontières " M.G.C.
6 Avril 1884

" Si c'est non, renouons à notre colonie et passons la
" main à d'autres nations plus entreprenantes et plus
" efficaces. Si c'est oui, mettons nous courageusement
" à la besogne, en reniant nos erreurs du passé et en
" établissant un programme complet de nos buts, de nos
" voies et de nos moyens. Mais renouons à nos méthodes de
" petit épicier et la Belgique à ses conceptions de prêteur
" à la petite semaine. " (1)

CHAPITRE II

GENESE ET DEVELOPPEMENT D'UNE GRANDE PRESSE

Arrivés à l'imprimé dès 1891 avec la parution du premier mensuel missionnaire, MINSAMU MIAYENGE, les Congolais ont vu se développer à un rythme très rapide une presse techniquement capable de rivaliser avec bien des publications étrangères.

Pour des raisons surtout économiques et de concentration des lecteurs ensuite, il s'est créé trois centres de journalisme dans l'ancienne colonie belge.

Léopoldville, la capitale, dédiée à la mémoire du roi-fondateur de l'Etat abritait le gouvernement général, l'administration et quelques sièges de sociétés. Toutes les représentations diplomatiques et consulaires y étaient installées. En fait, le coeur du Congo battait à

oOo

(1) Etoile du Congo de Congoster , n°1, 10 Octobre 1935, p. 3
Essor du Congo du 30 septembre 1935

Léopoldville pendant que ses membres essentiels se mouvaient à Elisabethville, également baptisée " capitale du cuivre " par ses habitants. Ici régnait en maîtresse absolue l'Union Minière du Haut Katanga (1) dont la Direction générale était davantage qu'une simple instance économique. Autour de la puissante compagnie étaient réunis une nuée de satellites prospères, les uns et les autres employant un personnel européen nombreux. Il y avait enfin le Nord-est où deux villes, Stanleyville et Costermansville se partageaient l'hégémonie. Une mine d'or, des plantations immenses de café, de thé et de cacao : le colonat ici faisait la loi, classe dynamique formée de gros et petits propriétaires, tous très attachés à leurs terres, et dont les ennemis communs étaient les " cols blancs " de Léopoldville et les industriels du Katanga.

Dans cette dernière province autant que dans le nord-est des projets sérieux de peuplement européen avaient depuis longtemps été mis sur pied et n'attendaient qu'exécution (2°).

Les Blancs du Katanga groupés dans les villes d'Elisabethville, Jadotville et Kolwezi trouvaient en outre dans le Comité Spécial du Katanga (C.S.K.) un défenseur aux reins solides. Chargé sous l'Etat Indépendant du Congo de l'exploitation du sud du pays, ce groupe avait réussi avec sa filiale Union Minière à constituer un empire financier dont les seuls impôts remplissaient aux trois quarts la caisse coloniale. De plus, toute l'économie provinciale était entre ses mains. Ajoutez à cela la durée exceptionnelle des concessions - 99 ans ! -. Il était donc normal que la communauté européenne songe à s'installer définitivement et sans crainte. Cela explique, à notre avis, que la capitale du cuivre " ait disposé la première d'un organe d'information.

Nous étudierons, dans les paragraphes qui suivent, par région,

oOo

(1) Au terme de la " loi Bakajika " transférant à la République la propriété foncière, cette société s'étant refusée à se soumettre, s'est vue retirer son droit d'exploitation en Janvier 1967 puis a été nationalisée en 1969.

(2) Fedacol : Colons au Congo, Crisp . Cahiers hebdomadaires n°25, 3 Juil 1959

la presse privée. Un important chapitre sera consacré aux moyens de communications d'inspiration confessionnelle, avant de passer enfin à la presse gouvernementale.

I- La Presse privée ou " indépendante "

A- La Presse laïque

Un survol rapide nous a permis de situer l'opinion métropolitaine face à la colonie, survol au cours duquel nous avons présenté quelques publications belges inspirées par le territoire d'outre mer. Presque toutes se retrouvent au Congo sous une forme ou une autre. Mais assez rapidement, celles d'Afrique vont prendre de l'autonomie par rapport aux maisons-mères, pour se lancer sur place dans la course de l'information avec les journaux nés dans le pays.

Au départ, une seule province offre une publication digne de ce nom .

a) Province du Katanga

En 1911 paraît à Elisabethville le premier numéro du " JOURNAL DU KATANGA " dû à l'initiative de MM. J. Van Praag et Granat. D'abord hebdomadaire, il devint quotidien en 1919. Le " Journal du Katanga " resta propriété de Van Praag et Granat jusqu'en 1929, année où les installations passèrent aux mains de M. Jean Decoster. A sa place fut créé " L'ECHO DU KATANGA ", " quotidien, organe de défense des colons katangais " dont le numéro 1 parut en 1930-1931, et qui allait s'illustrer par sa virulence et sa légèreté. M. Jean Marie Van Bol du CETEDI (Louvain) (1) écrit dans " La presse quotidienne au Congo Belge " :

" La rédaction de l'Echo du Katanga attache plus d'importance
" à la virulence de ses attaques, à la farouche indépendance
" qu'il veut défendre, qu'au sérieux de son information "

oOo

(1) Centre d'Etude des Techniques de Diffusion , Université de Louvain

Ce quotidien a été de tous les journaux blancs du Congo, celui qui s'opposa avec le plus de hargne à l'émancipation puis à l'indépendance de la colonie et ses différentes positions à cet égard restent mémorables.

Sa carrière relativement longue s'est arrêtée en 1963 date à laquelle il fut racheté par le groupe " La presse congolaise ".

Les fondateurs du " Journal du Katanga " puis ceux de " L'écho du Katanga " furent bientôt rejoints par Jean SEPULCHRE, ci-devant "père" de " L'essor colonial et maritime " d'Anvers. En 1927, soucieux de fournir à son journal des nouvelles du nouveau territoire, M. SEPULCHRE s'installe dans le chef-lieu de province pour y gérer " ESSORIAL ", agence télégraphique dont la mission était d'informer quotidiennement Elisabethville de ce qui se passait à Bruxelles et inversement. La communauté européenne de la ville, de plus en plus nombreuse, obligea le journaliste SEPULCHRE à répandre ses nouvelles au-delà du cercle de ses abonnés et intimes. L'année suivante sortait des presses d'IMBELCO (1) le premier numéro de "L'ESSOR DU CONGO ", le 1er Mai 1928.

Longtemps édition africaine de l'Essor colonial et Maritime, l'Essor du Congo, "quotidien d'information générale et de documentation " devint " quotidien indépendant " en 1959, trente-et-un ans après sa fondation. Mais le journal n'avait pas tardé à s'imposer à ses lecteurs. Il est resté aujourd'hui encore l'une des principales publications congolaises.

Nous avons préféré, pour l'analyser, le placer dans le contexte actuel authentiquement congolais. Toutefois, nous retiendrons déjà quelques remarques faites par le Professeur Van Bol dans l'ouvrage cité plus haut sur la presse du Congo Belge. M. Van Bol y a retenu " le sérieux de l'apport rédactionnel, le souci d'objectivité dûs à une remarquable équipe de journalistes, de chroniqueurs et de correspondants, blancs et noirs ".

L'orientation du journal n'a pas varié et c'est avec une cons-

oOo

(1) Imprimerie belgo-congolaise dont M. SEPULCHRE était co-proprétaire.

tance indéfectible qu'on le retrouve à droite, avant comme après le changement de propriétaires dont il sera question plus loin.

Mais laissons la parole au Professeur Van Bol :

" Traditionnellement à droite, perpétuellement conservateur,
" sévère, moral, exigeant, complet, l'Essor du Congo est
" un grand journal
" Par ses rubriques documentaires, c'est un quotidien
" instructif .
" Jamais d'explosion de langage dans ce journal correct
" comme un lord-maire.

Il faut donc s'en convaincre et l'auteur de la " Presse
quotidienne au Congo Belge " écrit :

" Des livraisons régulières, des articles objectifs, des
" informations, des opinions, bref des qualités, rien que
" des qualités .

Mais une trop grande perfection risque d'ennuyer, de déplaire.
La lecture d'anciens numéros de ce quotidien confirme en effet cette impres-
sion. Il manquait à la publication Katangaise le sens de l'humour ou, comme
conclut Van Bol,

" on aimerait voir dans ce quotidien pour grandes personnes
" le sourire d'un enfant. "

Il convient d'ajouter à l'honneur de l'Essor du Congo, qu'il
fut le premier à introduire dans la presse une politique d'éducation populaire
dont profitèrent nombre de nos compatriotes "évolués".

Ainsi la voie de l'information moderne était largement
ouverte. Le Katanga vit naître l'un après l'autre en 1934 " L'INFORMATEUR " et " LES NOUVELLES ", quotidiens, dûs à l'initiative de PRESCOBEL (1). Ils furent tous deux de courte durée.

oOo

(1) Presse du Congo Belge . Il en sera question dans le chapitre sur l'Agence
Congolaise de Presse.

Le premier vécut un an sous forme quotidienne, puis fut repris par la Fédération des Syndicats Katangais qui en firent leur organe d'expression.

Le répertoire de la presse du Congo Belge et du Ruanda Urundi, édité par le Service central de l'Information signalait dans son supplément de 1958 l'existence à Jadotville d'une " FEUILLE DE CHOU " créée en 1950 et qui se disait " Journal d'Informations locales, humoristiques et plaisantes ". Inévitable dès sa création, la Feuille de Chou ne tarda pas à devenir la piètre édition locale de l'Echo du Katanga.

A été également remarquée " LA CHRONIQUE DE L'OUEST " de KOLWEZI, quotidien bilingue français-flamand.

Mais ni la Feuille de Chou de Jadotville ni la Chronique n'ont pu longtemps distraire de leurs habitudes les lecteurs déjà très sollicités par le turbulent " Echo du Katanga " et le fort rassurant " Essor du Congo ", répandus largement dans la province.

b) Le Kivu et la province orientale

Les subtilités administratives ont fait qu'il existe dans le nord-est du Congo deux provinces agricoles qui auraient pu n'en former qu'une. Un nombreux colonat avait réussi à les mettre en valeur. L'état, en y exploitant les possibilités touristiques, avait contribué à faire de cette région un coin de paradis que les Européens entendaient ne jamais quitter. La presse s'en est ressentie et nous le verrons à l'étude des journaux qui y ont paru.

"CENTRE AFRIQUE "

Le premier numéro, ronéotypé, de ce mensuel paraît à BUKAVU, chef lieu de la province du Kivu, en Juin 1931. Deux colons l'ont créé pour soutenir le moral de leurs camarades que la crise économique congolaise d'avant la seconde guerre mondiale, avait fortement secoués.

La " Gazette du Kivu, de l'Ituri et du Ruanda-

Urundi " se proposait de donner aux Belges des informations de la mère-patrie. Très peu d'articles concernaient le Congo ou ne provenaient pas de la rédaction du journal (1) .

Mais la vie même de la publication, signification d'instabilité, favorisait peu un travail régulier.

De mensuel, CENTRE AFRIQUE devint en 1938 " gazette hebdomadaire d'information du Congo oriental et du Ruanda-Urundi ". Dix ans plus tard, il était quotidien sous l'impulsion de M. Paul SAILLIEZ, ancien rédacteur en chef de la " Dépêche Coloniale " de Bruxelles, devenu son propriétaire.

Le périodique s'intitula alors " Journal Indépendant du Congo Belge et du Ruanda-Urundi ". Pour très peu de temps, car des difficultés matérielles contraignirent le quotidien à deux parutions par semaine. Il retrouvera ses éditions journalières en 1953.

Le KIVU, malgré tout, resta le parent pauvre des provinces nanties d'une presse. Sa voisine, la province orientale, capitale Stanleyville, offrait deux journaux, tous deux issus d'un même moule.

" L'ECHO DE STAN " et " LE STANLEYVILLOIS "

L'un créé en 1939 et l'autre en 1947 eurent la particularité d'une direction commune. M. J. GERARD, éditeur-propriétaire du " STANLEYVILLOIS " fut aussi le directeur de " L'ECHO

oOo

(1) C.R.I.S.P., 35 rue du Congrès, Bruxelles
n°26 du 10.7.1959

J. M. VAN BOL " La Presse quotidienne du Congo Belge " p. 13

DE STAN ". Il réussit si bien à unir le sort des deux publications qu'elles connurent les mêmes aventures. Voyez plutôt.

En 1939, paraît "L'Echo de Stan ", hebdomadaire. Quotidien dès l'année suivante, il subit une modification de périodicité, change de propriétaire. De format tabloïd, il est souvent polycopié, parfois imprimé. Bi-hebdomadaire du mercredi et samedi, il retrouve sa forme quotidienne en 1954

Son confrère et consort " Le Stanleyvillois " naît aussi hebdomadaire, le 12 Juillet 1947, et se dit indépendant. Bi-hebdomadaire en octobre de la même année, puis quotidien jusqu'au 1er Janvier 1955. Il est racheté par G. HENSENNE, éditeur-propriétaire. Il deviendra " quotidien indépendant de la province orientale " en 1959.

On a déploré dans la presse du nord-est une dépendance affligeante vis à vis d'un quotidien de la métropole " La Meuse ". CENTRE AFRIQUE et L' ECHO DE STAN furent régulièrement remplis aux 3/4 des pages tirées de " La Meuse " (1).

Quelques colonnes ont été de temps en temps consacrées aux points de vue des ou sur les autochtones mais la formule ne semble pas avoir rencontré le succès que nous verrons par ailleurs dans les journaux de la capitale, au-delà de 1956.

Des témoignages abondent dans l'étude du Professeur Van Bol et indiquent combien l'action des publications de cette région peuplée en majorité de colons a été controversée. Certains y ont vu une presse contre les Noirs, d'autres, dont M. Van Bol, pensent que ces accusations ne traduisent que:

" des rancœurs nées de la publication d'un article de Juillet

oOo

(1) J.M. Van Bol, op. cit.

" 1953, sous une direction autre que celle de M.G. HENSENNE
" où l'on écrivait qu'au point de vue moral, le Noir a une
" conscience plus basse que le chien "(1).

Que cette presse eut telle réputation ne nous surprend pas, quant à nous, outre mesure. Le tort du "Stanleyvillois", car c'est lui qui semble s'être complu dans ce genre de quolibets, a été simplement de coucher sur papier journal, ce que tant d'autres clamaient impunément dans les rues.

Les publications congolaises de combat sont souvent revenues sur cet aspect négatif des périodiques coloniaux.

Nous terminerons ce panorama sur la presse laïque indépendante par Léopoldville, les autres provinces du pays (Coquilhatville, Lulua-boug) n'ayant rien produit de particulier avant l'indépendance.

c) La presse de la capitale

La capitale du Congo, malgré ses prétentions de ville culturelle, en avait cédé en matière d'information au fief économique et industriel, avec " Le Journal du Katanga ". C'est seulement en 1920, presque dix ans après le Katanga, que Léopoldville offrit aux kinois son premier hebdomadaire.

En 1930, l'AVENIR COLONIAL BELGE accoucha un quotidien " L'AVENIR " tout court. Il venait de naître, dix jours après " LE COURRIER D'AFRIQUE ", créé le 11 Janvier.

Mais qui sont donc ces nouveau venus.....

"L'AVENIR COLONIAL BELGE "

grand hebdomadaire, fut fondé par Arthur Brenez qui le dirigea seul jusqu'à l'avènement du quotidien. "L'AVENIR", " quotidien indépendant ",

oOo

(1) J. M. Van Bol, op. cit.

Fut tenu collégalement par son promoteur et M. DE LANGHE. Comme bien d'autres, ce journal avait en métropole des attaches fortes avec " La Meuse " auquel il prenait la moitié de ses pages.

L'originalité de " L'AVENIR " tiendra, à l'instar de son concurrent, " LE COURRIER D'AFRIQUE " dans le supplément destiné aux Congolais et rédigé par eux.

" Aspect de choc très Paris-Soir " écrit Van Bol, " il préconise une évolution prudente pour le Congo "

" Son souci majeur, reprend le Courrier africain " du CRISP, les intérêts de colons ".

En face de ce périodique à sensation, la modération du " COURRIER D'AFRIQUE ", catholique.

" COURRIER D'AFRIQUE "

Le premier quotidien kinois sortit de presse le 12 Janvier 1930. Un missionnaire de Scheut, le Père DORVILLERS, cherchant sans doute à créer un journal catholique de grande diffusion en avait conçu l'idée. Il réussit à convaincre une société d'imprimerie d'en assurer la réalisation.

M.G. CAPRASSE, administrateur-délégué fut le directeur et principal artisan du " COURRIER D'AFRIQUE ".

Lancé avec un personnel européen qualifié très restreint, cette publication embaucha des auxiliaires autochtones dont elle entreprit et mena avec bonheur la formation professionnelle.

Le sérieux de ses articles et la grande tenue technique assurèrent au journal catholique un rayonnement extraordinaire et une audience au-delà des frontières. Il fut le seul quotidien du Congo Belge à traverser tous les matins le fleuve à destination de Brazzaville où fut nommé un représentant.

Fin Juin 1946, le groupe " Het Volk " racheta les actions du journal et en fit le porte-parole des syndicats chrétiens.

La rédaction du journal fut dirigée jusqu'au changement de propriétaire par Paul SAILLIEZ, qui allait devenir en 1948 l'éditeur propriétaire de " CENTRE AFRIQUE " à Bukavu.

En faisant une brève analyse du " COURRIER ", nous lui retrouvons au moins à deux égards des ressemblances avec l'ESSOR DU CONGO d'Elisabethville.

Il est d'abord conservateur et garant de l'ordre ancien. Catholique avant tout, il se défend toutefois d'être un journal de parti. Son rédacteur en chef, A . GILLE, écrivait en 1956, lors du 25e anniversaire :

" Notre programme est d'informer le public, de l'instruire
" de tout ce qui s'offre de neuf et d'original à l'esprit humain,
" enfin de défendre une politique coloniale cent pour cent.....
" l'harmonisation entre la politique de civilisation de
" l'Afrique et la politique d'expansion économique dans le
" continent noir; la synchronisation de la politique blanche et
" de la politique noire; l'orchestration de tous les efforts en vue
" de faire du Congo une colonie belle, prospère, humaine,
" participant avec les avantages incontestables de la vigueur
" de la jeunesse, aux bienfaits de la vieille civilisation chrétienne : tout cela nous tient à coeur " (1)

oOo

(1) " LE COURRIER D'AFRIQUE " 25 ans, numéro spécial d'anniversaire
Ed. Couraf, Léo 1956

Ces lignes parlent d'elles mêmes mais ne doivent pas avoir convaincu tout le monde. Tout au plus, ont-elles confirmé les suspicions d'élites congolaises. En effet, une année plus tard, sondant l'opinion d'étudiants congolais de Louvain sur leur conception en matière de presse, M. G. SOLESMES (1) s'entendait dire :

" Le Courrier d'Afrique c'est " la Libre Belgique " du Congo,
" il suffit de voir la mesure qu'il préconise pour l'avancement
" du peuple congolais ."

Pour comprendre cette réponse, il faut la replacer dans le contexte colonial de 1957. Des remous politico-sociaux s'emplifiaient pour l'obtention des droits civiques plus importants : libertés d'association, d'opinion Le rôle que joua dans cette affaire la presse conservatrice métropolitaine, avec à sa tête " La Libre Belgique " affligea puis aigrit les évolués africains. Nous y reviendrons quand nous parlerons de l'éveil socio-politique de nos compatriotes.

Mais la même élite nationale salua avec joie, et c'était justice, la création par le " Courrier d'Afrique " d'un supplément hebdomadaire pour les autochtones, tribune dans laquelle allaient figurer régulièrement, désormais, les revendications et prétentions des peuples noirs du territoire d'outre-mer.

Avec cette innovation, imitée peu de temps après par " L'AVENIR ", naquit dans la colonie belge une presse noire qui allait sans tarder constituer la solide infrastructure d'information que nous connaissons aujourd'hui.

Mis à part "L'ESSOR DU CONGO ", dévoué aux industriels du Katanga, et le " COURRIER D'AFRIQUE ", catholique, les journaux du Congo se sont généralement préoccupés du seul public européen, en majorité colon, et leur opinion variait en fonction des intérêts du moment.

oOo

(1) G. SOLESMES : la Presse africaine que les intellectuels souhaitent à leurs compatriotes, Revue " Congo Illustré ", n°10 d'Octobre 1957

De ce fait, si nous faisons abstraction des particularités inhérentes à chaque entreprise, nous retrouvons à peu de choses près, les caractéristiques que nous développons dans le paragraphe qui suit:

PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA PRESSE PRIVEE LAIQUE

Trois points semblent caractériser la presse laïque d'avant l'indépendance.

L'opinion et l'esprit des publications

La colonie, pour beaucoup d'expatriés, c'était avant tout une affaire : on y faisait fortune puis on rentrait dans la mère-patrie couler d'agréables vieux jours. C'était aussi, pour les étrangers blancs du Katanga, et ceux des provinces du Kivu et orientale, une tentative de peuplement. Dans ce cas, tous les biens personnels avaient été investis et il était dès lors primordial d'y veiller et de les défendre.

"L'Echo du Katanga " et le "Stanley-villois " s'engagèrent de toutes leurs forces dans la réhabilitation de la politique de peuplement que les dirigeants belges avaient toujours refusée et condamnée. (1)

Assez près d'eux, mais de manière farfelue, " La Feuille de Chou " de Jadotville, rejeton de l'Echo du Katanga, et dont les articles ont toujours fait preuve de peu d'imagination.

La constante ayant été les intérêts confus du colonat et de la Belgique, la différence entre le contenu des journaux variait selon le groupe d'appartenance idéologique.

Ainsi " L'Essor du Congo " et " Le Courrier d'Afrique " qui tenaient à coeur la défense des intérêts de leurs catégories respectives considéraient comme indispensable de s'allier la majorité noire pour assurer

oOo

(1) Congo 1959, p. 19 , le gouverneur H . Mazorati : " Le Congo est une colonie d'exploitation et non de peuplement. La politique traditionnelle de la Belgique est une politique d'encadrement seulement. Le Congo doit être réservé aux seuls indigènes et la présence blanche ne peut y être que temporaire (v. p. 30)

au mieux leur prospérité quoi qu'il arrive.

Ceci explique pour beaucoup, la place plus ou moins large consacrée aux chroniques indigènes et aux collaborateurs autochtones. Suppléments au " Courrier d'Afrique " et à " L'Avenir ", " Présence Congolaise " et "Actualités africaines " y trouvent en partie leur origine.

Il n'en reste pas moins vrai, à part ces exemples remarquables, et la volonté affichée ailleurs d'en faire autant (2) , que cette presse est restée à tous les échelons (fabrication, destination) une affaire des Blancs.

Une raison, presque une excuse vient à leur décharge : peu de nos compatriotes savaient lire et quand ils le faisaient, c'était en langue locale. Il leur était de ce fait impossible d'accueillir comme il se devait la littérature servie quotidiennement dans les journaux. Il importe d'ajouter à cette difficulté le bas niveau de culture de l'époque et la faiblesse générale des moyens financiers. En ce sens, des améliorations ont été régulièrement constatées, mais là n'est pas notre propos.

Au point de vue technique

L'étude très fournie du Professeur Van Bol, déjà fréquemment citée, ajoute, et le CRISP (n° 10 Juillet 1959) confirme, l'excellente tenue du " Courrier d'Afrique ", de " L'essor du Congo " et de " L'Avenir ". Ils reconnaissent à la plupart des publications produites au Congo Belge, une qualité remarquable .

Une telle propriété aurait été due au fait que bon nombre de journaux et périodiques bénéficiaient d'équipes rédactionnelles et techniques de valeur.

oOo

L'installation du peuplement européen ne peut être admise, parce qu'il implique obligatoirement une discrimination raciale et un colour-bar que notre conscience condamne. En conséquence, nous ne devons songer à aller là-bas que comme encadrement et encore celui-ci serait formé de plus en plus d'éléments indigènes. Il n'est pas prouvé que l'installation de Colons à demeure au Congo Belge soit nécessairement un service rendu au pays. "

(2) " Centre Afrique " avait plusieurs fois exprimé le désir d'ouvrir ses colonnes au point de vue africain.

Toutefois, tant le CRISP que M. Van Bol, relèvent que peu de journalistes étaient avertis des problèmes noirs ou, qu'ils étaient seulement peu enclins à s'y pencher.

Les promoteurs de l'association de la presse du Congo Belge et du Ruanda Urundi s'est étaient rendu compte et ont senti dès 1950 le besoins d'une école de journalisme. (1)

Nous terminerons ce paragraphe en parlant brièvement: des rapports entre la presse du Congo et celle de la métropole.

Dans l'ensemble, les périodiques congolais se réclamaient d'une totale indépendance idéologique et financière.

Mais l'appartenance de certains éditeurs à la fois à des groupes d'intérêt congolais et belges laissent incrédules quant à cette indépendance. On s'expliquerait d'ailleurs très mal l'identité des pages entre " La Meuse " ou " La Cité " de Bruxelles avec les journaux du Congo. Dans certains cas, une simple parenté suffit à démontrer l'abondance et l'importance des liens entre les publications de la colonie et celles de la métropole.

Nous nous attarderons sur cet aspect lorsque nous parlerons du régime des libertés, en fin de première partie.

B- La presse confessionnelle

On pourrait reprocher à cette étude d'avoir mis en tête et bonne place les réalisations laïques alors que les missionnaires ont été les premiers à ouvrir au Congo les chemins de l'information moderne.

Le particularisme de toute oeuvre religieuse, le caractère

oOo

- (1) P. Davister : " Courrier d'Afrique "
A. Bondroit : " L'Avenir "
Y. Lamote : " Week '
A. Allard l'Olivier : "Agence Belga "

même complexe de cette presse nous ont conduit à l'intercaler entre les privés laïcs et l'Etat pour la mieux mettre en évidence.

Sans éclats et presque sans à-coups, protestants et catholiques ont mené avec un succès remarquable auprès de la masse congolaise une oeuvre éducatrice, religieuse et profane, grâce à leurs périodiques.

On est bien loin aujourd'hui de la presse à bras de " MINSAMU MIAYENGE " et les impriméries des frères de St Paul ou des missions protestantes n'ont pas de complexes à faire devant leurs consocuteurs privés. Voire...

Le travail même de ces hommes d'Eglise les a constamment mis en contact étroit avec les habitants des villes et des villages du pays. Il s'est créé entre eux et nos compatriotes une sorte de complicité confiante, résultat d'efforts de compréhension mutuelle incessants.

Plus que de simples traits d'union entre prêtres et fidèles, les imprimés confessionnels ont été pour les Congolais instruits, des tribunes providentielles dans lesquelles, d'abord timidement, puis peu à peu avec hardiesse, ils ont entrepris d'engager un dialogue avec la puissance colonisatrice.

Personne, dès lors, ne s'étonnera que des reproches parfois très virulents aient été adressés à ceux que les autochtones ont appris à considérer comme de vrais amis.

a) La presse catholique

Déjà à l'origine du " Courrier d'Afrique " et loin de s'en contenter, les missionnaires décidèrent la création d'une publication qu'ils allaient directement gérer.

Ils fondèrent en 1933 " LA CROIX DU CONGO " sur l'initiative du Secrétariat à l'Action catholique et sociale de l'Episcopat de Léopoldville qui en prit également la direction.

La présentation de ce journal fut assurée par le Congolais Dominique ELONGA : " Notre but n'est pas de prêcher mais de faire régner la paix et l'amour sur toute notre patrie, le Congo ... " (1)
oOo

(1) "LA CROIX DU CONGO " 1ère Année, n°1, 1er Juillet 1933

Conçu essentiellement pour propager la foi et faire connaître l'Eglise, "La Croix du Congo" s'attacha dès ses débuts à défendre les intérêts des autochtones. Pendant vingt-trois ans, elle le fit par l'éducation populaire en dispensant des conseils d'hygiène et en vulgarisant des éléments de culture.

Des articles d'opinion, nombreux dans chaque numéro, permettaient à l'élite noire de se prononcer sur des problèmes sociaux et politiques les concernant.

C'est précisément pour mieux répondre aux aspirations des Congolais que les Pères Scheutistes, fondateurs du journal, changèrent "La Croix du Congo" en hebdomadaire d'information générale en 1955. Trois années plus tard, ils acceptèrent d'en modifier le titre et le contenu pour en faire résolument une publication laïque.

Le 1er Janvier 1958, "HORIZONS" succéda à "La Croix du Congo" et le Congolais José LOBEYA en devint le rédacteur en chef, puis le directeur.

"LA CROIX DU CONGO" s'était employée à élargir les horizons des autochtones et à contribuer à leur ascension progressive, dans la foi chrétienne. Elle le fit de manière paternaliste au départ, mais avec "HORIZONS", devint l'expression libre de nos compatriotes.

Le nouvel hebdomadaire prit rapidement des accents de lutte et s'attira souvent les foudres des milieux catholiques belges du Congo et de la métropole.

M.A.O. BOLELA rapporte dans son mémoire sur

la presse du Congo Belge (1) les lignes suivantes d'un journaliste belge:

" je laisserai aux éminents théologiens de l'ordre
" de Scheut le soin de m'expliquer comment ils
" concilient l'animosité hystérique de leur jour-
" nal envers les Belges avec le message de
" l'Evangile.

" Et j'irai jusqu'à demander à certains machiavels
" en soutane s'ils estiment toujours aussi valable
" leur stratégie qui consiste, de toute évidence, à
" attiser le nationalisme africain avec l'arrière
" pensée qu'ainsi les missionnaires n'en seraient
" pas la victime le jour où les autres européens

" devraient quitter le Congo....."

Ce nationalisme qui semblait effrayer les milieux européens n'était autre qu'une large prise de conscience des Congolais qui demandaient d'une manière de plus en plus pressante la jouissance de leurs droits politiques et sociaux. Pour bien des journalistes blancs il était devenu le monstre à abattre et pour cela il fallait étouffer toute tentative de presse exclusivement noire. Ils oubliaient avoir pratiquement refusé de s'intéresser au sort des Congolais et ne leur pardonnaient pas d'en avoir eux-mêmes pris l'initiative, avec l'aide des missions.

La fréquence des attaques contre " Horizons " contraignit les Pères Scheutistes qui l'éditaient de faire modérer le ton des articles. Ils pensèrent même réduire le périodique en simple feuille paroissiale.

Les journalistes autochtones s'y opposèrent et LOBEYA démissionna de la direction. Son successeur Mwissa CAMUS, dont nous reprendrons le rôle dans la presse de combat passa à la tête d' HORIZONS des jours brefs mais difficiles, et Félix MALONGA arriva juste à temps pour

oOo

(1) A.O. BOLELA : L'Evolution de la presse autochtone au Congo, Louvain 1960

assister à l'agonie de la première et importante gazette vraiment congolaise. " HORIZONS " disparut en 1959.

Parallèlement aux grandes publications et à " LA CROIX DU CONGO " - " HORIZONS " paraissaient dans l'Est du pays les hebdomadaires " L'AMI ", créé en Janvier 1944 et qui se disait " La Revue des Evolués de l'Est du Congo ".

" Catholiques d'abord" ses rédacteurs se proposaient de participer à l'émancipation des Noirs par la diffusion de la culture et des conseils de tous genres. L'élitisme affiché dans ce journal n'a pas permis à un grand nombre d'en faire sa lecture : il fallait comprendre et apprécier le chant grégorien, être initié à l'économie politique et savourer l'humour à l'euro péenne pour s'y sentir à l'aise.

Fondé vraisemblablement vers la même époque, " KIVU EXCELSIOR " devenu plus tard " AUORE " se destinait également à une clientèle très européanisée et laissait à leur sort les masses à peine alphabétisées.

En 1954, L'AMI et L'AUORE ont fusionné pour former les " TEMPS NOUVEAUX D'AFRIQUE " dont la carrière s'est poursuivie au Ruanda et au Burundi.

Le plus grand d'entre tous fut " HODI "

Né à Usumbura (Burundi) en 1943, ce bimensuel rédigé exclusivement en kiswahili s'est distingué par la qualité de ses articles éducatifs et l'abondance de son courrier des lecteurs. Les écoliers l'ont répandu dans leur familles, les anciens élèves des missions lui ont assuré une très confortable diffusion.

Il a été- et le reste - le seul journal lu à travers les régions swahili du Congo et de l'Est africain Son tirage (18 000 ex. en 1958) en a fait le plus grand périodique du pays (1).

oOo

(1) P. Emile GABEL : La presse Catholique en Afrique, Journalistes Catholiques n° 1 Nov-Déc 1961

Sa parution et surtout sa diffusion ont terriblement souffert des troubles politiques du Congo, mais une nette reprise a été amorcée depuis 1965-1966.

Avec " HODI " les missions catholiques ont montré sans équivoque la voie que la presse nationale devrait suivre pour dépasser sa pauvreté actuelle. Nous y reviendrons en parlant de ce que nous pensons être l'avenir de l'information écrite dans notre pays.

Il faut signaler, avant de passer à la presse protestante, l'existence d'un autre périodique en langue congolaise : " NKURUSE " (La Croix), publié depuis 1941 au Kasai (centre -ouest) en tshiluba. Son contenu est semblable à celui de "HODI " mais sa diffusion, bien qu'importante (14 500 exemplaires) (1) reste limitée aux régions du Kasai où l'on parle tshiluba.

Les missions catholiques ont réalisé d'autres publications de diverses importances au Katanga (KATANGA , inspiré de Hodi), dans la province de l'Equateur (LOKASA YA BIKAMBI). Mais aucun de ces périodiques n'a dépassé, ni même approché les phénomènes " HODI " et " NKURUSE ".

Contrairement à la presse laïque qui s'enrichira d'une multitude de nouveaux titres, les années 1959-1960 n'ont guère profité à la presse catholique.

Le renouveau commencera plutôt vers 1963 avec " AFRIQUE CHRETIENNE ", " VOIR ET SAVOIR " dont les jeunes années augurent d'un avenir brillant.

oOo

(1) P. Emile GABEL: La Presse Catholique en Afrique
Journalistes catholiques, n°1 Nov-Déc. 1961

b) La presse protestante

Bien qu'ayant ouvert la voie à la presse avec " MINSAMU MIAYENGE " en 1891, les protestants n'ont pas versé, à l'exemple des catholiques, dans l'information générale, encore moins dans celle d'opinion. Techniquement et financièrement, ils en avaient les possibilités, puisqu'ils n'ont pas hésité à traduire la Bible dans la quasi totalité des langues congolaises.

Ils ont au contraire développé les feuilles paroissiales et les bulletins de liaison à l'intention des missionnaires et de leurs élèves.

Il faut peut-être chercher les raisons de cet état de fait dans les restrictions qui leur furent imposées par le roi Léopold lorsqu'il créa les missions nationales belges. Ces protestants, en effet, étaient en leur grande majorité des étrangers anglais, américains ou suédois. Il était donc exclu qu'ils outrepassent leur mission religieuse sans encourir des mises en garde, voire des restrictions de libertés.

Il n'en reste pas moins vrai que des publications comme " NENO LA IMANI " (La Parole de la Foi), " MAELEZO " (Contes) sont distribuées à grand renfort de publicité, au sortir des offices ou dans les boîtes postales .

Le dynamisme protestant est davantage manifeste dans la diffusion d'ouvrages religieux.

Robert PRELOT signale dans son ouvrage, " LA PRESSE CATHOLIQUE DANS LE TIERS MONDE " (Ed. St. Paul, Paris 1968, P. 90-91) la création en 1953 aux Etats-Unis d'un organisme oecuménique, " Evangelical Literature Overseas " (ELO), dont le but est d'aider les missions protestantes du monde entier dans leur apostolat par le livre.

Selon R. PRELOT, ELO serait la base de cinq revues en français, tshiluba, lingala, kikongo et kiswahili pour le Congo Kinshasa.

Une autre organisation, la " Tract of the Month Club " aurait distribué dans le pays 30 000 brochures par mois.

En fait, les protestants disposent depuis le siècle dernier d'un " Conseil des Missions ", organisme oecuménique international qui coordonne l'évangélisation et dispose de moyens importants.

Conclusion

.....

Plus qu'oeuvre de pionniers, la presse confessionnelle, en particulier catholique, a largement compensé l'insuffisance des informateurs laïcs européens, en mettant à la disposition des Congolais des moyens d'expression.

L'usage fréquent des langues locales, caractéristique des journaux du centre du pays a donné le goût de lecture à une importante fraction du peuple et permis une voie d'émancipation rapide et agréable.

Les mouvements revendicatifs qui marquent les années 45 à 60 doivent beaucoup à ces initiatives religieuses. Mais c'est d'avoir voulu pleinement participer à l'oeuvre de " civilisation " prônée par la puissance coloniale elle-même que les missionnaires se sont attiré la hargne des anticléricaux négrophobes, rendant ainsi difficiles les efforts de rapprochement des communautés congolaises tant recherché.

Loin de décourager les autochtones, ces tribulations ont renforcé leur soif de disposer d'une presse libre.

L'exemple de la " CROIX DU CONGO " a été largement suivi et dans chaque région on a vu apparaître, puis disparaître une multitude de bulletins de liaison entre anciens élèves et leurs éducateurs. Du côté politique et social, " Conscience Africaine " est venu démystifier la puissance omniprésente et quasi inébranlable de la métropole.

" Chacun, écrit A.O. BOLELA (1) pouvait désormais s'inquiéter sans aucun ennui, de l'avenir du Congo, de l'indépendance et des relations futures avec la Belgique "

Tous ceux de nos compatriotes qui ont connu les premières exaltations du journalisme congolais repensent avec nostalgie aux timides articles contre le racisme, les injustices sociales

oOo

(1) op. cit.

C'est qu'entretemps, et dès 1940, des évènements étaient survenus. La deuxième guerre mondiale avait conduit loin des frontières beaucoup de nos pères. Ils y avaient combattu pour la libération de la métropole et entendaient, à leur retour, cueillir les fruits de leurs sacrifices.

Au Congo même, pour remplacer les Européens allés au front, des autochtones avaient rempli ici ou là des fonctions d'administrateurs de territoire et leur auréole avait fait réfléchir les concitoyens.

Les vieux rappellent parfois l'époque des " MUNDELE NDOMBE ", ces " Noirs devenus Blancs " parce qu'ils avaient rempli des fonctions alors réservées aux Européens.

Bien des familles écoutent encore avec respect et admiration le grand père qui a vu " BILIMANI ", prononciation commode de Birmanie.

Egypte, Abyssinie, Gambela, Saïo, autant de noms de victoires sur l'homme blanc. Nous en sourions aujourd'hui, mais dans l'esprit des colonisés ces faits pesaient lourd. D'autant plus lourd que loin de leur pays ces Congolais avaient rencontré d'autres noirs d'Afrique, discuté avec eux et avec les prisonniers blancs dont ils avaient eu le temps d'observer comportements et réactions.

A leur retour, il s'essayèrent au nationalisme mais furent rapidement réprimés et contraints de rentrer dans les rangs. Pas en vain

Le gouvernement de la Colonie venait de s'apercevoir qu'une sérieuse atteinte avait été portée à son autorité dans le pays. Pour la première fois aussi, les dirigeants se rendaient compte d'un nouvel état d'esprit chez les Noirs dont ils avaient jusqu'à là négligé les aspirations légitimes.

C'est pour tenter de remédier à cette faiblesse et surtout pour mieux manipuler l'opinion autochtone que l'administration désigna des fonctionnaires chargés de créer une information pour Congolais.

D E U X I E M E P A R T I E



S E C T I O N I

L'EVEIL SOCIO-POLITIQUE ET

L'ACHEMINEMENT VERS UNE PRESSE AUTOCHTONE

REMARQUE

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a décidé, le 2 Mai 1966 de redonner aux principales villes du pays leurs anciennes appellations.

De ce fait, à partir du 1er Juillet 1966,

Léopoldville	est devenue	KINSHASA
Elisabethville	" "	LUBUMBASHI
Stanleyville	" "	KISANGANI
Banningville	" "	BANDUNDU
Coquilhatville	" "	MBANDAKA
Paulis	" "	ISIRO

Les villes de Jadotville et Albertville au Katanga n'ont pas été l'objet de modification officielle mais sous la pression populaire qui en avait repris les anciennes dénominations, elles sont devenues LIKASI et KALEMIE.

CHAPITRE I

Deuxième guerre mondiale et mutation des mentalités
.....

En introduisant l'avènement de la presse gouvernementale, nous avons dit l'influence de la période 40-45 sur ceux de nos compatriotes que la guerre avait menés loin de nos frontières pour soutenir l'effort de la métropole. Nous avons, par la même occasion, étudié les organes d'informations issus d'une mutation généralisée des mentalités chez les Congolais.

D'importants évènements ont, plus tard, contribué à réveiller les Noirs et à leur faire prendre conscience de leur personnalité.

Parlant à Brazzaville devant les officiels français et africains, le général De Gaulle avait promis solennellement l'indépendance à ces derniers, pour avoir courageusement servi la cause française, aussitôt que la guerre serait terminée. De l'autre côté du fleuve, les élites noires avaient écouté avec attention les paroles d' l'homme d'Etat français.

Sur le plan politique et social, alors que la Belgique écartait systématiquement les autochtones de tout espoir de promotion, la France récupérait les meilleurs éléments de ses colonies pour les envoyer dans les écoles métropolitaines ou les instituts supérieurs créés sur place. Plus encore, un noir des Antilles, Félix EBOUE, gouvernait depuis quelques années l'Afrique équatoriale.

Tout cela, les élites indigènes du Congo Belge le savaient, leurs maîtres aussi.

Il y eut ensuite la conférence de Bandoeng (1) (16-24 Avril 1955), grand carrefour des peuples du Tiers Monde où les pays nouvellement

oOo

(1) Odette GUITARD : Bandoeng et le réveil des peuples colonisés.
Q.S.J., 3e Ed. 1969

indépendants ou autonomes parlèrent de leurs problèmes économiques et examinèrent ceux affectant la souveraineté nationale, le racisme et le colonialisme dans le monde.

Le retentissement de Bandoeng fut grand. Mais plus remarquable fut l'importance des conférences du Caire (Décembre 26- 31 1957 au 1er Janvier 1958) (2) où l'on condamna abondamment l'impérialisme, et celle d'Accra (15-22/4/1958) (3) où les Etats Indépendants d'Afrique, menés par le Dr Kwame N'KRUMAH se prononcèrent avec plus de vigueur encore sur les thèmes développés au Caire. Patrice LUMUMBA assista au sommet d'Accra à titre d'observateur.

Plus près du Congo Belge, la Loi Deferre du 23 Juin 1956 venait d'accorder le suffrage universel et l'autonomie interne aux territoires français d'Afrique occidentale et équatoriale.

Un groupe de personnalités congolaises qui allaient fonder le 1er Octobre 1958, le Mouvement National Congolais (M.N.C.), s'en ouvrit à M. PETILLON, ancien gouverneur général et ministre du Congo belge, à l'occasion de la création du Groupe de Travail chargé d'étudier le nouveau visage de la colonie :

" Les réformes que vont bientôt subir certains pays d'Afrique
" et qui vont leur permettre de franchir une étape politique
" décisive de leur avenir, préoccupent sérieusement les élites
" du Congo belge qui souhaitent que celui-ci, qui est pourtant
" à l'avant-garde du progrès social et économique, ne soit
" pas indéfiniment maintenu dans un régime politique anachro-
" nique " (Présence Congolaise du 30/8/1958)

Tous ces évènements vinrent relancer la série des griefs accumulés contre le pouvoir colonial et aviver les revendications politiques

oo

(2) ibidem

(3) ib.

économiques et sociales (4) que " La Croix du Congo " puis " Horizons ", et plus timidement " La Voix du Congolais " avaient portées régulièrement à la connaissance du gouvernement général.

Le bi-mensuel " Conscience africaine " publié en supplément de " La Croix du Congo " depuis 1953 creva brutalement l'abcès dans un manifeste resté très célèbre.

CHAPITRE II

Le manifeste de " Conscience Africaine "
.....

Six anciens élèves des Pères de Scheut rédigeaient "Conscience Africaine " à la publication du numéro spécial de Juillet 1956. Six Congolais qui se rendaient compte de l'insuffisance de leur nombre mais dont les revendications mettaient au grand jour les aspirations de tout un peuple (1)

Le manifeste posait sans détour le problème de l'avenir du Congo: nationalité, relations futures avec la Belgique. Il se prononçait contre le racisme, l'assimilation et le séparatisme : " un principe est pour nous essentiel : la couleur de la peau ne confère aucun privilège. En dehors de ce principe l'union est impossible. Mais l'égalité foncière ne signifie pas identité. Nous voulons être des Congolais civilisés, non des "Européens à peau noire ". Nous comprenons également que les Européens désirent garder leur propre manière de vivre;"

Mais ce refus d'assimilation ne signifiait pas non plus une compartimentation des races que les rédacteurs du manifeste rejetèrent avec vigueur.

oOo

(4) Lettre remise au Minsitre du Congo et du Ruanda Urundi " Les réformes que vont bientôt subir certains pays voisins d'Afrique " Aout 1958
(1) Les six rédacteurs étaient MM. J. ILEO rédacteur en Chef, NKULI al. (v.p. 58)

" Nous rejetons avec véhémence le principe : égaux mais
" séparés ... Il nous blesse profondément. Les milieux euro-
" péens et africains doivent se compénétrer. Des contacts
" humains sur pied d'égalité doivent s'établir non seulement
" sur le plan individuel, non seulement dans les associations
" créées spécialement pour favoriser les contacts, mais
" également dans toutes les relations : familiales, profession-
" nelles et sociales

Sur le plan politique, l'équipe de Joseph ILEO se montra très réservée quant à une éventuelle communauté belgo-congolaise : elle craignait à juste titre qu'une telle solution fût un frein déguisé à l'émancipation des noirs. Le manifeste montra enfin son hostilité à l'introduction dans la colonie des partis politiques métropolitains.

Dans l'ensemble, le ton était modéré et les solutions proposées à chacun des problèmes furent jugées par beaucoup comme trop timides.

Mais l'appel adressé aux Congolais fut entendu et le premier, l'ABAKO (1) y répondit le 23 Aout.

Sous le Titre " Etudes et commentaires sur le Manifeste de CONSCIENCE AFRICAINE ", cette association l'appuya mais releva aussi des

oOo

(suite de la page précédente) ZANGABIE , D. NGWENZA , An. NDJOLI, V. NGALULA J. : " Nous ne sommes qu'un petit groupe mais nous pensons pouvoir
" parler au nom d'un grand nombre parce que nous nous
" sommes volontairement limités à dégager et à formuler les
" aspirations et les sentiments de la majorité des Congolais
" qui réfléchissent" (Congo 1959, P. 9-10)

(1) ALLIANCE DES BAKONGO. Association fondée à Léopoldville en 1950 avec des objectifs purement culturels. Regroupait les ressortissants du Bas-Congo. S'engage dans la politique par le manifeste du 23 Août. Son président, J. KASAVUBU défendit le fédéralisme à la Table Ronde politique de Bruxelles (Fév.-Mars 1960) avant de devenir, le 30 Juin 1960, le premier président de la république du Congo-Kinshasa.

points sur lesquels elle n'était pas d'accord. Cet écart de tendance se retrouva davantage dans le ton. Là où " Conscience Africaine " affichait la médération, l'ABAKO fit montre d'agressivité et de détermination. L'un et l'autre, les porte-parole des Congolais ouvrirent la voie de l'indépendance, mais la manière forte de l'Alliance des Bakongo secoua, en même temps qu'une opinion autochtone jusque là apathique, la suffisance du pouvoir établi.

M. BOLELA (op. cit.) rapporte qu'au départ le Manifeste de " Conscience Africaine " fit craindre une vague répressive dans les milieux congolais. Il n'en fut rien. Des Européens progressistes considérèrent même avec sympathie ce mouvement autonomiste réfléchi. Les avis se partagèrent à l'entrée en scène de l'ABAKO, mais les autorités n'entreprirent sur le moment aucune démarche de dissuasion.

Toujours est-il que la bataille pour les droits fondamentaux s'intensifia et aboutit au décret du 17 Août 1959 (1) garantissant les libertés d'expression et d'association. Les articles 3 et 4 du même texte accordaient à nos compatriotes le droit de constituer des partis politiques et de s'affilier à des organisations syndicales.

Ce renforcement de libertés fut mis à profit par tous ceux qui avaient des choses à dire et donna naissance à un abondant mouvement d'opinion.

Un pas en arrière s'impose ici pour expliquer ce que les chapitres précédents ont seulement annoncé.

CHAPITRE III

De la presse mixte à la presse autochtone
.....

Dans la première partie de notre étude, nous avons situé les

oOo

(1) Voir annexes

tentatives ou les vœux d'une presse mixte euro-congolaise. "La Croix du Congo" publiait dès 1953 "Conscience Africaine" encart bimensuel pour autochtones qui fut suivi par "Présence Congolaise", résultat d'une longue expérience de journal belgo-congolais entreprise par "Le Courrier d'Afrique" aux environs de 1950.

Il s'agissait pour lors de confier aux auxiliaires indigènes la rédaction d'articles intéressant les Noirs. L'importance et le succès de l'expérience amena "Le Courrier d'Afrique" à créer un supplément hebdomadaire qui allait rapidement dépasser le petit rôle secondaire et devenir une véritable édition. "L'Avenir", concurrent quotidien du "Courrier" qui se piquait de progressisme se lança aussi dans l'aventure et produisit "Les actualités africaines" dont l'audience souffrit quelque peu de la popularité de "Présence Congolaise".

Il est difficile aujourd'hui de déterminer si ces essais furent plus décisifs que les décrets de base sur les libertés fondamentales pour encourager les Noirs à écrire. Mais le libéralisme du gouvernement général renforça les publications déjà existantes et donna libre cours à une expression jusque là mal contenue.

Au point que "Conscience Africaine", "Présence Congolaise" et "Actualités africaines" furent suivies et concurrencées par une infinité d'autres publications dont le sort se joua trop souvent au grè des formations politiques nouvelles.

Les événements du 4 Janvier 1959 allaient leur donner jusqu'à l'indépendance matière à discussion. Elles ne s'en priveront d'ailleurs pas.

S E C T I O N I I

LE TOURNANT DU 4 JANVIER 1959 (1)

(1) Les chapitres sur les événements du 4 Janvier 1959 ont été inspirés du livre de Marres et De Vos " L' équinoxe de Janvier ", Bruxelles 1959

D E U X I E M E P A R T I E



S E C T I O N I

L'EVEIL SOCIO-POLITIQUE ET

L'ACHEMINEMENT VERS UNE PRESSE AUTOCHTONE

REMARQUE

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo a décidé, le 2 Mai 1966 de redonner aux principales villes du pays leurs anciennes appellations.

De ce fait, à partir du 1er Juillet 1966,

Léopoldville	est devenue	KINSHASA
Elisabethville	" "	LUBUMBASHI
Stanleyville	" "	KISANGANI
Banningville	" "	BANDUNDU
Coquilhatville	" "	MBANDAKA
Paulis	" "	ISIRO

Les villes de Jadotville et Albertville au Katanga n'ont pas été l'objet de modification officielle mais sous la pression populaire qui en avait repris les anciennes dénominations, elles sont devenues LIKASI et KALEMIE.

CHAPITRE I

Deuxième guerre mondiale et mutation des mentalités
.....

En introduisant l'avènement de la presse gouvernementale, nous avons dit l'influence de la période 40-45 sur ceux de nos compatriotes que la guerre avait menés loin de nos frontières pour soutenir l'effort de la métropole. Nous avons, par la même occasion, étudié les organes d'informations issus d'une mutation généralisée des mentalités chez les Congolais.

D'importants évènements ont, plus tard, contribué à réveiller les Noirs et à leur faire prendre conscience de leur personnalité.

Parlant à Brazzaville devant les officiels français et africains, le général De Gaulle avait promis solennellement l'indépendance à ces derniers, pour avoir courageusement servi la cause française, aussitôt que la guerre serait terminée. De l'autre côté du fleuve, les élites noires avaient écouté avec attention les paroles d' l'homme d'Etat français.

Sur le plan politique et social, alors que la Belgique écartait systématiquement les autochtones de tout espoir de promotion, la France récupérait les meilleurs éléments de ses colonies pour les envoyer dans les écoles métropolitaines ou les instituts supérieurs créés sur place. Plus encore, un noir des Antilles, Félix EBOUE, gouvernait depuis quelques années l'Afrique équatoriale.

Tout cela, les élites indigènes du Congo Belge le savaient, leurs maîtres aussi.

Il y eut ensuite la conférence de Bandoeng (1) (16-24 Avril 1955), grand carrefour des peuples du Tiers Monde où les pays nouvellement

oOo

(1) Odette GUITARD : Bandoeng et le réveil des peuples colonisés.
Q.S.J., 3e Ed. 1969

indépendants ou autonomes parlèrent de leurs problèmes économiques et examinèrent ceux affectant la souveraineté nationale, le racisme et le colonialisme dans le monde.

Le retentissement de Bandoeng fut grand. Mais plus remarquable fut l'importance des conférences du Caire (Décembre 26- 31 1957 au 1er Janvier 1958) (2) où l'on condamna abondamment l'impérialisme, et celle d'Accra (15-22/4/1958) (3) où les Etats Indépendants d'Afrique, menés par le Dr Kwame N'KRUMAH se prononcèrent avec plus de vigueur encore sur les thèmes développés au Caire. Patrice LUMUMBA assista au sommet d'Accra à titre d'observateur.

Plus près du Congo Belge, la Loi Deferre du 23 Juin 1956 venait d'accorder le suffrage universel et l'autonomie interne aux territoires français d'Afrique occidentale et équatoriale.

Un groupe de personnalités congolaises qui allaient fonder le 1er Octobre 1958, le Mouvement National Congolais (M.N.C.), s'en ouvrit à M. PETILLON, ancien gouverneur général et ministre du Congo belge, à l'occasion de la création du Groupe de Travail chargé d'étudier le nouveau visage de la colonie :

" Les réformes que vont bientôt subir certains pays d'Afrique
" et qui vont leur permettre de franchir une étape politique
" décisive de leur avenir, préoccupent sérieusement les élites
" du Congo belge qui souhaitent que celui-ci, qui est pourtant
" à l'avant-garde du progrès social et économique, ne soit
" pas indéfiniment maintenu dans un régime politique anachro-
" nique " (Présence Congolaise du 30/8/1958)

Tous ces événements vinrent relancer la série des griefs accumulés contre le pouvoir colonial et aviver les revendications politiques

∞∞∞

(2) ibidem

(3) ib.

économiques et sociales (4) que " La Croix du Congo " puis " Horizons ", et plus timidement " La Voix du Congolais " avaient portées régulièrement à la connaissance du gouvernement général.

Le bi-mensuel " Conscience africaine " publié en supplément de " La Croix du Congo " depuis 1953 creva brutalement l'abcès dans un manifeste resté très célèbre.

CHAPITRE II

Le manifeste de " Conscience Africaine "
.....

Six anciens élèves des Pères de Scheut rédigeaient "Conscience Africaine " à la publication du numéro spécial de Juillet 1956. Six Congolais qui se rendaient compte de l'insuffisance de leur nombre mais dont les revendications mettaient au grand jour les aspirations de tout un peuple (1)

Le manifeste posait sans détour le problème de l'avenir du Congo: nationalité, relations futures avec la Belgique. Il se prononçait contre le racisme, l'assimilation et le séparatisme : " un principe est pour nous essentiel : la couleur de la peau ne confère aucun privilège. En dehors de ce principe l'union est impossible. Mais l'égalité foncière ne signifie pas identité. Nous voulons être des Congolais civilisés, non des "Européens à peau noire ". Nous comprenons également que les Européens désirent garder leur propre manière de vivre;"

Mais ce refus d'assimilation ne signifiait pas non plus une compartimentation des races que les rédacteurs du manifeste rejetèrent avec vigueur.

oOo

(4) Lettre remise au Minsitre du Congo et du Ruanda Urundi " Les réformes que vont bientôt subir certains pays voisins d'Afrique " Aout 1958
(1) Les six rédacteurs étaient MM. J. ILEO rédacteur en Chef, NKULI al. (v.p. 58)

" Nous rejetons avec véhémence le principe : égaux mais
" séparés ... Il nous blesse profondément. Les milieux euro-
" péens et africains doivent se compénétrer. Des contacts
" humains sur pied d'égalité doivent s'établir non seulement
" sur le plan individuel, non seulement dans les associations
" créées spécialement pour favoriser les contacts, mais
" également dans toutes les relations : familiales, profession-
" nelles et sociales

Sur le plan politique, l'équipe de Joseph ILEO se montra très réservée quant à une éventuelle communauté belgo-congolaise : elle craignait à juste titre qu'une telle solution fût un frein déguisé à l'émancipation des noirs. Le manifeste montra enfin son hostilité à l'introduction dans la colonie des partis politiques métropolitains.

Dans l'ensemble, le ton était modéré et les solutions proposées à chacun des problèmes furent jugées par beaucoup comme trop timides.

Mais l'appel adressé aux Congolais fut entendu et le premier, l'ABAKO (1) y répondit le 23 Aout.

Sous le Titre " Etudes et commentaires sur le Manifeste de CONSCIENCE AFRICAINE ", cette association l'appuya mais releva aussi des

oOo

(suite de la page précédente) ZANGABIE , D. NGWENZA , An. NDJOLI, V. NGALULA J. : " Nous ne sommes qu'un petit groupe mais nous pensons pouvoir
" parler au nom d'un grand nombre parce que nous nous
" sommes volontairement limités à dégager et à formuler les
" aspirations et les sentiments de la majorité des Congolais
" qui réfléchissent" (Congo 1959, P. 9-10)

(1) ALLIANCE DES BAKONGO. Association fondée à Léopoldville en 1950 avec des objectifs purement culturels. Regroupait les ressortissants du Bas-Congo. S'engage dans la politique par le manifeste du 23 Août. Son président, J. KASAVUBU défendit le fédéralisme à la Table Ronde politique de Bruxelles (Fév.-Mars 1960) avant de devenir, le 30 Juin 1960, le premier président de la république du Congo-Kinshasa.

points sur lesquels elle n'était pas d'accord. Cet écart de tendance se retrouva davantage dans le ton. Là où " Conscience Africaine " affichait la médération, l'ABAKO fit montre d'agressivité et de détermination. L'un et l'autre, les porte-parole des Congolais ouvrirent la voie de l'indépendance, mais la manière forte de l'Alliance des Bakongo secoua, en même temps qu'une opinion autochtone jusque là apathique, la suffisance du pouvoir établi.

M. BOLELA (op. cit.) rapporte qu'au départ le Manifeste de " Conscience Africaine " fit craindre une vague répressive dans les milieux congolais. Il n'en fut rien. Des Européens progressistes considérèrent même avec sympathie ce mouvement autonomiste réfléchi. Les avis se partagèrent à l'entrée en scène de l'ABAKO, mais les autorités n'entreprirent sur le moment aucune démarche de dissuasion.

Toujours est-il que la bataille pour les droits fondamentaux s'intensifia et aboutit au décret du 17 Août 1959 (1) garantissant les libertés d'expression et d'association. Les articles 3 et 4 du même texte accordaient à nos compatriotes le droit de constituer des partis politiques et de s'affilier à des organisations syndicales.

Ce renforcement de libertés fut mis à profit par tous ceux qui avaient des choses à dire et donna naissance à un abondant mouvement d'opinion.

Un pas en arrière s'impose ici pour expliquer ce que les chapitres précédents ont seulement annoncé.

CHAPITRE III

De la presse mixte à la presse autochtone
.....

Dans la première partie de notre étude, nous avons situé les

oOo

(1) Voir annexes

tentatives ou les vœux d'une presse mixte euro-congolaise. "La Croix du Congo" publiait dès 1953 "Conscience Africaine" encart bimensuel pour autochtones qui fut suivi par "Présence Congolaise", résultat d'une longue expérience de journal belgo-congolais entreprise par "Le Courrier d'Afrique" aux environs de 1950.

Il s'agissait pour lors de confier aux auxiliaires indigènes la rédaction d'articles intéressant les Noirs. L'importance et le succès de l'expérience amena "Le Courrier d'Afrique" à créer un supplément hebdomadaire qui allait rapidement dépasser le petit rôle secondaire et devenir une véritable édition. "L'Avenir", concurrent quotidien du "Courrier" qui se piquait de progressisme se lança aussi dans l'aventure et produisit "Les actualités africaines" dont l'audience souffrit quelque peu de la popularité de "Présence Congolaise".

Il est difficile aujourd'hui de déterminer si ces essais furent plus décisifs que les décrets de base sur les libertés fondamentales pour encourager les Noirs à écrire. Mais le libéralisme du gouvernement général renforça les publications déjà existantes et donna libre cours à une expression jusque là mal contenue.

Au point que "Conscience Africaine", "Présence Congolaise" et "Actualités africaines" furent suivies et concurrencées par une infinité d'autres publications dont le sort se joua trop souvent au grè des formations politiques nouvelles.

Les événements du 4 Janvier 1959 allaient leur donner jusqu'à l'indépendance matière à discussion. Elles ne s'en priveront d'ailleurs pas.

S E C T I O N I I

LE TOURNANT DU 4 JANVIER 1959 (1)

(1) Les chapitres sur les événements du 4 Janvier 1959 ont été inspirés du livre de Marres et De Vos " L' équinoxe de Janvier ", Bruxelles 1959

CHAPITRE I

Causes et événements

Depuis 1954 la situation prenait une allure particulière dans la colonie, et pour cause !

A Bruxelles, un ministre socialiste venait de s'installer Place Royale. Le Congo Belge allait assister, inquiet, à la lutte entre le Ministère des Colonies (1) dirigé par le socialiste BUISSERET et le gouvernement général de Léopoldville qui voyait de très mauvais oeil l'ordre nouveau annoncé.

Dans la métropole, les partis politiques s'entredéchiraient sur la nouvelle orientation africaine et l'enseignement était au centre des querelles.

BUISSERET, anticlérical, entendait introduire dans le territoire d'outre-mer l'enseignement laïc pour contrebalancer le monopole catholique. A Léopoldville, le Gouvernement général dirigé et soutenu par des conservateurs, s'émut des nouvelles dispositions et, avec la bénédiction des missions nationales, s'ingénia à contrecarrer les desseins de la Place Royale.

✕ Quelques Noirs capables de comprendre le conflit devaient regarder mi-amusés, mi-inquiets la grande " palabre " de leurs maîtres. La confusion administrative aidant, ils s'organisèrent et mirent au point des projets de réformes qu'ils espéraient pouvoir mener à bien dans les meilleurs délais.

oOo

(1) ibidem (cf. p. précédente)

Nous savons comment le ministre BUISSERET permit aux Noirs de suivre un enseignement solide jusque là chasse gardée des congolais blancs. Nous savons également le poids de BUISSERET dans les programmes sociaux de la colonie et le parti que les Congolais en tirèrent.

Ce n'est pas ici notre propos

L'occasion des incidents de Janvier fut fournie par l'autorité coloniale elle-même.

L'ABAKO avait sollicité et obtenu de l'Hotel de Ville l'autorisation d'organiser une réunion publique dans une commune africaine de la capitale pour le 4 Janvier. Le jour dit, alors qu'une masse nombreuse attendait le discours, le premier bourgmestre de Léopoldville fit savoir à J. KASAVUBU (1) que pour des raisons de sécurité la réunion n'aurait pas lieu.

C'est que le 28 Décembre 1958, rentré de la conférence des peuples africains d'Accra (5-14/12/1958) à laquelle il avait pris part en compagnie de MM. Gaston DIOMI et Joseph NGALULA, Patrice LUMUMBA avait, lors d'une réunion de parti, stigmatisé le colonialisme et les autres ferments de ce fléau : le tribalisme et le séparatisme religieux.

L'interdiction de l'assemblée fut une erreur politique grossière et le peuple noir de la capitale ne la pardonna pas. A cette mesure, jugée provocatrice, les congolais répondirent par un soulèvement que l'autorité locale réprima avec une rare sauvagerie.

Depuis ce jour, les événements se précipitèrent et les déclarations royale et gouvernementale du 13 Janvier promettant l'indépendance et de sérieuses réformes ne firent que renforcer ce désir de libération nationale.

Pour la presse, la manne tombait du ciel, inespérée.....

oOo

(1) KASAVUBU venait d'être élu maire de la commune de Dendale aux municipales de 1958

CHAPITRE II

L'opinion après le 13 Janvier 1959
.....

Aucune publication ne laissa passer l'évènement.

Les journaux européens changèrent du jour au lendemain leur ton, soit pour reprocher à la Belgique sa faiblesse et sa précipitation, soit pour louer les initiatives royales et gouvernementales, et prodiguer des conseils.

Les Congolais, au sein de leurs partis politiques, s'employèrent à mettre dans leur jeu les publications pour indigènes ou en créèrent de toutespièces pour s'exprimer.

I- La presse " blanche " à travers les évènements

Une monographie par journal eut mieux fait ressortir l'indignation, la perplexité ou simplement la hargne qui saisirent l'opinion européenne de la colonie.

Au KATANGA, "L'Essor du Congo " tout en s'émouvant régulièrement de l'inconséquence de la politique métropolitaine au Congo se félicita des nouvelle options. Mais, car il y avait un mais, l'équipe de Jean Sépulchre voyait loin. L'indépendance promise aux Congolais ne pouvait se faire qu'avec la Belgique, et l'inexistence même des personnes suffisamment préparées à prendre la relève confirmait le calcul. Il s'agissait donc d'orienter l'opinion vers une société euro-congolaise unie et parfaite. Pour cela, il fallait faire admettre aux Blancs du Katanga, qui de tout temps rêvaient d'une province autonome, qu'ils devaient désormais compter avec les Noirs et composer au besoin avec eux.

Quant aux évolués, à la tête desquels se plaçait la poignée d'autochtones sortie d'écoles médicale et administrative de Kisantu, dans la banlieue de la capitale, il était urgent de les convaincre à collaborer avec la minorité blanche, instruite et nantie, pour amener la masse noire à une totale conscience de ses reponsabilités.

Ex

Le programme, assurément, était tentant mais ne satisfaisait pas les Noirs qui avaient hâte de se débarrasser d'une trop longue tutelle. Ils trouvèrent ce compromis dangereux. Il y avait de quoi, si l'on pense qu'en quatre-vingts ans la puissance tutélaire s'était peu préoccupée du bien-être de ses sujets. Les bonnes intentions de "L'Essor du Congo" furent violemment controversées parmi les colonisés. Il n'y eut que les évolués du Katanga pour acquiescer, non sans réticence.

Habités à vivre sous le paternalisme rassurant de l'Union Minière du Haut Katanga et de ses filiales, nos compatriotes ne voyaient d'issue que dans une "collaboration sincère" entre Blancs et Noirs.

Ce thème fut largement développé pendant la sécession du Katanga dont les Congolais jouèrent avec une parfaite maîtrise le rôle de couverture.

Je te

Il importe d'ajouter à cela l'inesistence de toute publication importante d'opinion rédigée par les Noirs et qui eût pu faire face à "L'Essor du Congo" et à "L'Echo du Katanga".

Dans ce dernier quotidien, déjà peu amène pour les indigènes, le ton monta contre cette Belgique qui laissait tomber les colons et aussi contre ces Noirs qui osaient parler d'indépendance. Une campagne virulente contre les partis politiques congolais fut entreprise, ridiculisant leur action et incitant à la haine raciale.

Mais quand la capitale du Cuivre se mit à chuchoter les rumeurs de sécessions, le quotidien de défense des colons en fit son chant matinal, non plus cette fois contre les autochtones avec lesquels il allait peut-être falloir composer, mais contre le reste du Congo dont les dirigeants indigènes se prononçaient pour l'unité nationale.

En face des quotidiens européens, "La Semaine", hebdomadaire africain indépendant que publiait M. Pascal HAMICI (1) entouré de quelques évolués et élèves d'enseignement secondaire. Trop faible pour imposer ses points de vue et trop pauvre pour s'assurer la collaboration de gens compétents, "La Semaine" s'est éteinte doucement en 1959.

oOo

(1) Nous le retrouverons lorsque nous parlerons de "La Voix du Katanga" et des organisations de la presse. "La Semaine" fondée en 1956 par M. William John TACHENY, est soutenue par le parti libéral belge. M. Pascal HAMICI en devient directeur en 1958, puis propriétaire en 1959.

Un groupe d'intellectuels congolais créa " La Voix du Katanga " en 1959, mais le nouvel hebdomadaire manqua bientôt de moyens et disparut, peu avant l'indépendance en 1960, M. Rodolphe YAV en fut le directeur.

Plus tard, " La Semains " et " La Voix du Katanga " ont fusionné pour former la " Société d'Edition des Journaux Africains " qui édite depuis le 26 Juillet 1961 " LA VOIX DU KATANGA " sous la direction de M. Pascal HAMICI administrateur-gérant.

La presse du Nord et du Nord-Est de la colonie, se singularisa par ses attitudes farouchement hostiles à la nouvelle politique belge. Le puissant " Rassemblement Congolais " regroupement de cultivateurs et de petits entrepreneurs européens contre lequel les partis congolais allaient se dresser, luttait ouvertement contre une souveraineté congolaise d'où il serait exclu. Déjà en 1955, les Blancs de cette région avaient préconisé un peuplement massif pour se prémunir contre une éventuelle surpopulation autochtone et des appels avaient été faits à certaines nations d'Europe (1). Aussi l'opinion y fut-elle plus sensible aux déclarations du 13 Janvier et la presse s'y fit-elle plus acerbe.

La situation dans la capitale était différente. Les Noirs y disposaient d'une presse depuis 1953 et entendaient s'en servir au mieux de leurs intérêts. Il se trouva donc à Léopoldville deux mouvements franchement opposés.

La presse européenne, elle-même était divisée. D'une part, " Le Courrier d'Afrique " catholique et conservateur tentait de rassurer les étrangers blancs que l'indépendance du Congo favoriserait une grande communauté eurafricaine au sein de laquelle chacun aurait sa place.

" L'Avenir " ne cachait pas les incertitudes et craintes nées au sein des groupements étrangers quant à leur devenir dans le nouveau Congo.

Il est vrai que les évènements sanglants du 4 Janvier, les menaces anonymes contre les Blancs et le ton de la presse noire n'avaient rien de rassurant.

oOo

(1) Fedacol : Le peuplement blanc au Congo
CRISP, Bruxelles 1959

Néanmoins " L'Avenir " se mit aussi à conseiller à tous une plus large compréhension entre les races.

Dans l'ensemble, c'est ici notre conclusion sur les journaux européens après le 13 Janvier 1959, il se fit une assez grande unanimité sur les problèmes du Congo Belge. L'heure tant redoutée du départ était venue; il s'agissait de sauver les meubles. Il y avait aussi trop d'argent investi dans la colonie, qu'il fallait défendre par tous les moyens, y compris la collaboration ou l'association avec les éventuels nouveaux maîtres.

Mais au-delà des intérêts divers, certains journalistes blancs ont vu dans les intentions politiques gouvernementales les possibilités d'aider à l'édification d'un pays où différentes communautés raciales et religieuses pouvaient coexister. Ce fut un trop grand rêve dans ce Congo Belge où la parole était déjà à la violence.

Des petits mouvements européens ont tenté de créer une plus grande confusion en distribuant des tracts anonymes appelant à l'épreuve de force, (1) mais leur action limitée, malgré sa virulence, ne semble pas avoir eu une influence excessive.

Quelles que furent les tendances philosophiques ou politiques, les publications européennes dans notre pays ainsi que les lecteurs auxquels elles étaient destinées ont commis l'incompréhensible erreur d'ignorer la masse autochtone qui les entourait. Et leurs efforts de dernière heure n'ont pas pu retenir dans la voie de la modération nos compatriotes, que seule l'indépendance obsédait.

II- La presse congolaise de combat

Le vent qui a soufflé sur la presse blanche n'a pas épargné les journaux noirs. Mais les mêmes événements sont exploités à des fins purement

oOo

(1) Congo 1959, Ed. CRISP, Bruxelles 1959, p. 62-64

C'est-à-dire
un peu
de l'ancien
Congo
le Congo de
l'ancien
Congo

politiques, souvent aussi à des polémiques de très mauvais goût.

Une fois de plus, ce sont les titres déjà cités qui vont donner le ton. En même temps que les idées nouvelles, " Présence Congolaise ", " Actualités africaines " vont prendre des distances avec les anciennes tendances idéologiques pour coiffer le casque de combat.

A coté de ces périodiques dont la valeur n'était plus à démontrer naissent, disparaissent, parfois aussi reparaissent une floraison de feuilles.

Improvisées par les partis politiques qui en finançaient le plus souvent le lancement, assumaient la direction idéologique sans trop se préoccuper des détails administratifs et techniques, bon nombre de ces publications mort-nées nous ont laissé le seul souvenir de leur titre .

Nous nous bornerons, dans bien des cas, à les citer, mais donnerons des renseignements plus précis chaque fois que ce sera possible.

" NOTRE KONGO "

Fondé par l'ABAKO en 1959 en remplacement de " KONGO DIA NGUNGA ", lui même lancé en 1954 et qui avait publié le manifeste mukongo réclamant l'indépendance immédiate. Sur instance de la communauté européenne excédée par le nationalisme intransigeant de l'association des Bakongo, "KONGO DIA NGUNGA " avait été interdit en 1957.

" NOTRE KONGO " publiait le 20 Décembre 1959, un article dans lequel il annonçait pour le 31 Décembre au soir, la fin de l'ère coloniale et l'avènement d'une société anarchique:

" N'oubliez pas qu'au 31 Décembre 1959 au soir, il n'y aura plus d'autorité pour nous, même coloniale. Nous retomberons dans l'anarchie, mais sous la direction de notre organisation politique, l'ABAKO "

Le dernier numéro de cet hebdomadaire est paru le 16 Avril 1961, trois jours après la parution du

premier numéro de " L'écho Bas-Congo ", nouvel organe du parti.

" KONGO DIETO "

Rédigé en kikongo, fut la version hebdomadaire de " Notre Kongo " dont il a repris le titre. Il paraît également à Kinshasa où se trouve concentré un fort pourcentage de ressortissants du Bas Congo. Du fait de sa langue de diffusion, " Kongo Diето " a bénéficié d'une grande popularité parmi la masse mukongo de la capitale et du Bas Congo.

" NOTRE OPINION "

Il paraît à Lubumbashi en 1958 très vraisemblablement. En Juillet 1959, lorsqu'éclate la scission au sein du mouvement national congolais (M.N.C.) de Patrice Lumumba, le groupe dissident, à la tête duquel se trouve M. Ileo, en fait l'organe du parti.

Ce périodique réclame la libération du pays dans l'unité nationale.

" EMANCIPATION "

Son premier numéro paraît à Kinshasa le 18 Avril 1959. Il est bi-mensuel et porte-parole du " Parti du Peuple-Action Socialiste " qui en est fondateur. " Emancipation " réclame la fin du colonialisme au Congo et l'avènement d'un " régime socialiste démocratique tenant compte de la réalité congolaise, susceptible de ne pas tourner à l'envers de la roue de l'histoire " (1)

oOo

(1) CONGO 1959, p. 281

" INDEPENDANCE "

Fondé par Patrice Lumumba en 1959 à Kinshasa, ce journal est pressenti pour être l'organe du M.N.C., mais à la suite de la dissension au sein du parti, il est remplacé par " Notre Opinion ". Nous retrouvons le titre en 1962, au service du mouvement national congolais et le député Antoine Kiwewa en est éditeur-responsable. (1)

Politiquement " Indépendance " appuie la libération dans l'unité nationale.

" CONGO LIBRE "

Voit le jour à Kinshasa en Août 1959. Il est le porte parole de l'Interfédérale, fédération des ethnies qui, en Août 1958, avaient remis au ministre des colonies un memorandum sur l'avenir du Congo (2). A la fusion de l'Interfédérale avec le Parti de L'Unité Congolais (P.U.C.) et le Parti National du Progrès (P.N.P.), " Congo Libre devient l'organe officiel de ce dernier, à partir de son 13e numéro du 17 Novembre 1959.

A l'origine " CONGO " (3), il s'est appelé ensuite " LIBERTE ", avant de devenir " Congo Libre ".

Modéré, cet hebdomadaire veut un Congo indépendant mais à condition que cela se passe par étapes.

Nous citerons encore, sans être limitatif,

" SOLIDARITE AFRICAINE "

Créé à Kinshasa en 1959, par d'anciens étudiants
oOo

(1) Etudes Congolaises, n°5, sept-oct 1965

(2) Congo 1959, p. 26-28

(3) voir p. 72

des régions du Kwango et Kwilu. D'abord unitariste, la pensée de ce journal s'aligne ensuite sur le fédéralisme, à la manière de l'ABAKO, " La Nation Congolaise " (1960), " Ma Patrie ".....

Virulents ou modérés, tous tournés vers la politique de l'indépendance immédiate, ces périodiques ne font pas le poids à côté de " Présence Congolaise " et des " Actualités Africaines ", depuis longtemps connus.

Ces hebdomadaires, sans s'inféoder à un parti, n'en choisirent pas moins une nouvelle orientation.

" PRESENCE CONGOLAISE " I

Que ses fondateurs catholiques avaient décidé " d'émanciper " dès 1958, se développe en association avec le " Courrier d'Afrique " vers une totale liberté rédactionnelle.

Le 28 Juin 1958, paraît le dernier numéro ancienne formule.

Une partie des journalistes autochtones du supplément au " Couraf " (1) passe au nouvel hebdomadaire dont la direction est confiée à M. Joseph Mbungu, ancien rédacteur.

Ainsi paré, " présence congolaise " s'engage dans la voie politique et professe des idées nationalistes très proches de celles défendues par le M. N. C. de Patrice Lumumba et auquel quelques membres de l'équipe étaient déjà affiliés.

Nationaliste et farouchement indépendant, "Pré-

oOo

(1) Appellation télégraphique et familière du " Courrier d'Afrique "

sence Congolaise " est aujourd'hui encore, la seule publication à pouvoir se permettre un certain franc-parler. Ses fréquentes critiques du pouvoir (textes, caricatures ...) lui ont valu d'innombrables suspensions, saisies et parfois mises à sac dont il est toujours sorti égal à lui-même.

" ACTUALITES AFRICAINES "

Les rédacteurs noirs qui assuraient les pages africaines de " L'Avenir " et qui allaient se voir confier les responsabilités du supplément dès 1956, s'engagent ouvertement dans la politique en 1959. Jusqu'à cette date, édition sans histoires et hebdomadaire du deuxième quotidien kinois, " Actualités Africaines " est réputé très posé, modéré dans ses critiques.

Peu complaisant envers le gouvernement et les institutions pendant la première législature (1960-1965), ce périodique que dirige M. Gaston SENGI-BIEMBE, éditeur propriétaire, professe aujourd'hui un nationalisme lucide et appuie l'action des dirigeants. "Actualités africaines " se veut également journal africain et entend rester fidèle à cette vocation (2).

oOo

(2) Editorial n°1 - 11 Janvier 1969 (14e Année)

" comme l'an passé, nos efforts vont se concentrer sur
" les problèmes africains - car nous tenons à notre vocation
" africaine - ainsi qu'aux problèmes de notre pays....."

" CONGO "

D'anciens collaborateurs de " Actualités Africaines " avaient sollicité et obtenu en 1957, l'autorisation de créer un périodique pour mieux toucher le fond des problèmes africains. MM. Philippe Kanza et Ekatou intitulèrent leur journal " le seul hebdomadaire appartenant aux africains ", ce qui en soit, et pour l'époque, était une provocation.

"Congo " entretenait quelques polémiques retentissantes avec des journalistes blancs réputés contre le progrès des Noirs, et s'engagea dans un nationalisme qui finit par excéder le gouvernement général.

Parait également en 1957, à Kinshasa, l'hebdomadaire:

" QUINZE "

M. J.J. Kande, actuel Ministre de l'Information y travaille.

Comme " Congo ", " Quinze " est très nationaliste, ce qui ne lui porte pas bonheur.

Tous les deux mènent une courte existence ; une décision du gouverneur général met brutalement fin à leur carrière par décret du 28 Août de la même année.

" CONGO " avait commis le crime de demander, dans une lettre ouverte, la libération de J.J. Kande, journaliste à " QUINZE ", accusé de propagande pour stupéfiants. (1)

oOo

(1) Selon M. Van Bol (op.cit. p.33) QUINZE aurait publié " un article incitant les lecteurs à la consommation du chanvre ". Ce n'est pas l'opinion de M.O.A. Bolela (in "Evolution de la presse autochtone au Congo " Louvain 1960) qui reconnaît l'existence d'un article " parlant du chanvre et des fumeries, sans en faire d'apologie. "

Nos sources ne concordent pas à ce sujet. Dans tous les cas, les deux journaux furent interdits et le rédacteur incriminé incarcéré.

Nous pensons quant à nous que le nationalisme fut l'élément décisif de leur suppression.

" Congo " après plusieurs transformations, reparait quotidien en Août 1960, sous la direction de M. Kanza, puis disparaît définitivement à la mi-septembre, à l'installation des Commissaires généraux (1).

Il avait consacré sa courte carrière au service du gouvernement Lumumba.

En 1959, sont édités, dans la province du KATANGA, l'hebdomadaire "KATANGA"

Fondé par l'avocat belge Rubbens et dont Alphonse Tshibelushi, ancien journaliste à " L'étoile-Nyota " est rédacteur en chef.

- Porte-parole de l'Union Katangaise, sorte d'amica-belgo-katangaise qui a influencé la création du parti " Conakat " (Confédération des ethnies du Katanga), ce périodique est resté modéré.

Ses idées politiques, " L'union congolaise dans la diversité ", ont fortement inspiré les hommes publics de la région.

Au KASAI,

" La LUMIERE "

Périodique congolais créé en 1957 est saisi le

oOo

(1) Fred Van der Linden : " Le problème de l'information en Afrique ", ARSOM Bruxelles 1963

7 Mai 1958, " pour infractions au code pénal ".
En réalité, une amicale flamande avait jugé injurieux un article dans lequel elle avait été traitée sans ménagements (1).

Fort malheureusement, bien que défendant le même idéal d'indépendance nationale, trop de ces publications s'écartent largement de leur objectif. De la lutte politique contre le colonialisme, elles sont passées aux querelles régionales, puis franchement tribales. Le fanatisme aidant, apprentis journalistes et politiciens se créent des problèmes secondaires qui les distraient de leurs objectifs.

L'échec presque général de la presse congolaise de combat est dû principalement à l'impréparation des dirigeants politiques qui en sont les promoteurs ou inspirateurs. Elle s'est traduite dans l'incapacité d'organisation à tous les niveaux, idéologique, social, matériel... L'orientation régionale, puis tribale donnée par la suite à cette presse ont contribué largement à indisposer des lecteurs qui avaient davantage besoin d'être éclairés que d'être saturés de mensonges.

La lutte qui aurait pu s'engager autour des formes du Congo nouveau, encore à faire, s'est bassement jouée autour des personnes et des familles. Alors qu'ils auraient pu tenter d'instituer un débat profitable à tous les chefs de partis, les journalistes ont écouté leurs passions politiques, endossant ainsi une large part des responsabilités dans l'échec de l'information.

La foule des difficultés économiques, sociales et matérielles auxquelles l'indépendance allait nous confronter ramena à la réflexion une partie de l'opinion publique.

Alors seulement commença une nouvelle carrière pour notre presse.

oOo

(1) J.M. Van Bol, op.cit. p. 33

CHAPITRE III

La Naissance de la presse nationale

Le 30 Juin 1960, le Congo est proclamé République. Dans l'esprit populaire, l'âge d'or va commencer. Les nouveaux dirigeants ne sont pas dupes : ils se retrouvent brutalement, les mains vides et les cerveaux troubles, devant des responsabilités auxquelles personne n'avait jamais songé à les préparer.

Désordres, chaos, anarchie

Si le désarroi, en 1959, avait favorisé la prolifération d'imprimés, l'indépendance, dans l'immédiat, ne change rien, ou si peu, à la situation de la presse quotidienne et périodique.

Au lendemain du 30 Juin, au même titre que dans le secteur officiel, les journaux sont désertés par leurs cadres pressés de se mettre à l'abri des événements sanglants qui éclatent un peu partout dans la jeune République.

" Des journalistes, écrit G. MAKOSO (1) se mirent à occuper
" des postes de responsabilités dans les rédactions des
" journaux les plus politiques et financiers, les impératifs
" économiques ayant toujours conditionné la presse congolaise..

Mais l'indépendance politique permet en même temps aux Congolais de disposer d'une presse vraiment nationale, au moins d'esprit,

Aux cotés des grands quotidiens traditionnels dont la carrière va se poursuivre sans trop d'à-coups, de nombreuses publications voient le jour. Elles sont dues, comme en 1959, à des initiatives d'hommes politiques. Et comme leurs confrères, ces périodiques se succèdent à une allure folle, paraissent et disparaissent avec une affligeante facilité.

oOo

(1) "Développement de la presse congolaise ", Cahiers de l'IIP, n° 6-7, oct-nov 1968, Zurich.

Il faut attendre 1961 pour voir s'organiser dans les principales villes du pays des entreprises de presse plus ou moins solides.

I- La presse privée ou indépendante

A- La presse laïque
.....

a) La Province du KATANGA

Largement en tête pour la période entre 1900 et 1956, le Katanga n'augmente pas de beaucoup le nombre de ses publications après 1960.

La sécession même de la province ne s'accompagne d'aucune euphorie journalistique. C'est à partir de 1963 que l'on voit surgir ici ou là des bulletins ronéotypés, distribués au sein de clubs ou associations, et qui viennent prendre place aux côtés des titres connus.

" L'ESSOR DU CONGO "

Le grand quotidien de Lubumbashi survit aux aventures politico-sociales de la province. Fondé en 1928 par Jean Sépulchre, il est vendu, peu après l'indépendance par un groupe de personnalités congolaises (1) dont le conseil d'administration, pour se mettre en accord avec le fait de la sécession, change l'appellation en " L'Essor du Katanga "

De 1960 à 1963, le journal que dirige M. Marc MIKOLAJCZAK, ancien journaliste de l'équipe

oOo

(1) Les plus connus sont MM. Samuel MAWAWA, homme d'affaires, J. C. AMISI et J. NAWEZI, fonctionnaires.

vendu ou acheté

Sépulchre, sert avec éclat la sécession de la province et bénéficie des faveurs du régime local, qu'il invite néanmoins au rapprochement avec le gouvernement central de Kinshasa.

En 1961, le quotidien acquiert une partie des machines d'Imbelco, renonce aux services de l'ancienne société-mère et ouvre sa propre imprimerie.

En 1963, M. MIKOLAJCZAK est remplacé à la tête du journal par M. Cyprien KAYUMBA, l'un des pionniers du journalisme katangais.

A partir de 1965, " L'Essor du Katanga " est dirigé par M. Ildéphonse NGOIE, député, secondé à partir de 1967 par M. Jacques K. TSHILEMBE, ancien rédacteur en chef nommé éditeur responsable et directeur de la rédaction.

En Juin 1967, le quotidien a repris son appellation ancienne d'"Essor du Congo".

La modération dans ses opinions comme dans le ton de ses articles a été, à travers ses nombreuses modifications, l'une des qualités de " L'Essor du Congo ".

Il est également apprécié pour le sérieux de ses informations régionales dans lesquelles il s'est spécialisé, après un rôle éphémère de journal national dans " L'Etat du Katanga ".

" LA DEPECHE "

Quotidien d'action nationale, " La Dépêche " est la deuxième version de l'Echo du Katanga publié

à Lubumbashi depuis 1929. Ce journal est, pour la province, le maillon très important de la chaîne " La Presse Congolaise " dont il sera question dans l'étude des publications de la capitale.

Le groupe rachète en 1963 à M. Jean DECOSTER " L'Echo du Katanga " et en fait un puissant élément de propagande pour combattre l'esprit séparatiste encore vivace dans la région.

Mis dès son acquisition, sous la responsabilité de M. Crispin LWAMBWA, nationaliste intransigent, " La Dépêche " (1) s'attache à démontrer à ses lecteurs les vanités d'une sécession, et les avantages d'une union nationale. Ses informations concernent en priorité le Congo et ses provinces. Elles sont accompagnées de nombreuses rubriques hebdomadaires importantes et très bien faites sur les sports, la femme, les jeunes et les arts. Le point de vue international y trouve sa place dans la mesure où le pays y est concerné.

" La Dépêche " a changé peu à peu son orientation initiale de redresseur de mentalités pour jouer pleinement son rôle d'informateur.

" LA VOIX DU KATANGA "

Publié pour la première fois en 1959 par un groupe d'intellectuels congolais, et disparu peu après pour cause de difficultés financières, ce journal reparaît en 1961.

oOo

(1) Le journal est publié sous l'ancien titre jusqu'en 1965, date à laquelle il prend son nom actuel de " Dépêche "

Il est édité par la " Société d'éditions des journaux " africains (SEJAF), constituée par la fusion des hebdomadaires " La Semaine " et " La Voix du Katanga " .

Quotidien du soir en 1965-1966, cette publication a été contrainte, toujours par des raisons d'argent à reprendre sa formule hebdomadaire.

Longtemps acquise au séparatisme katangais, " La Voix du Katanga " s'est finalement spécialisée dans les problèmes locaux mais aux heures de grands choix nationaux, elle n'hésite pas à prendre position.

" La Voix du Katanga " est dirigée par M. Pascal HAMICI, administrateur co-fondateur, et paraît le Jeudi .

Sa rédaction est, depuis 1965 sous la responsabilité de M. Louis SANGANY.

" JUMA " (La semaine)

Ce bi-mensuel des grands problèmes africains, rédigé en français paraît à Lubumbashi en 1962. Abondamment illustré, " Juma " offre à ses lecteurs une information africaine et congolaise choisie et très bien traitée, et un courrier de lecteurs abondant.

Son sérieux, sa haute tenue technique, son tirage (environ 20 000) et le dynamisme de ses dirigeants le font admettre au sein de l'office belge de justification de diffusion. En le déclarant officiellement comme supplément de " L'Essor du Katanga " puis de " L'Essor du Congo ", les promoteurs belges du bi-mensuel semblent avoir trouvé là un biais

judicieux pour ménager les susceptibilités des journalistes nationaux, peu enclins à voir dans la course un confrère étranger et mieux équipé. Mais à l'heure où toute la presse nationale s'est tournée vers le régime du général Mobutu, l'apolitisme de " Juma " n'a pas trouvé grâce auprès de l'autorité locale et l'on s'est souvenu, en haut lieu, de ses origines non congolaises.

" Juma " disparaît en Juin 1967, à la grande déception générale.

Le rôle régional ou local important joué par ces publications ne se trouve nullement gêné par l'apparition de nouveaux titres. Et pour le lecteur, ce supplément de choix est souvent accueilli avec sympathie.

" LA LUMIERE "

Cet hebdomadaire publié en 1964 et 1965 par M. Samu LOIDI, paraît avec une décourageante irrégularité. Il est soutenu financièrement par des personnalités politiques locales et analyse les situations en fonction de l'ancienne sécession katangaise.

" La Lumière " connaît quelques démêlés avec les services de la Sûreté Nationale et son éditeur est régulièrement convoqué pour explications.

" LES CROISSETTES "

Mensuel plein de **nostalgie** de l'aventure katangaise. Il est édité par les étudiants de l'Université officielle du Congo (Lubumbashi), originaires de province, soutenus par leurs camarades d'instituts supérieurs et techniques de la région. "Les Croi-

settes " est financé par des hommes publics locaux qui le couvrent de leur autorité et ne lui ménagent pas la sympathie. Il a paru très irrégulièrement en 1963 et 1964.

Ce mensuel avait, en fait, remplacé " ALERTE " également édité par les étudiants en 1962.

" ALERTE "

Créé par la section locale du mouvement international des étudiants catholiques " Pax Romana ", "ALERTE" se veut d'abord culturel. Il réussit pleinement sa mission et de nombreux encouragements lui parviennent des milieux industriels de Lubumbashi.

Peu à peu, le gouvernement de " l'Etat du Katanga " en fait un soutien de sa propagande auprès des étudiants et de l'élite régionale.

" ALERTE " est imprimé aux " Editions St Paul " que le ton de plus en plus politique de la revue finit par inquiéter. Aucune autre entreprise n'accepte ou n'est en mesure d'assurer la publication de la revue qui tombe peu à peu dans l'oubli.

Son dernier numéro paraît en Janvier 1963.

Tout particulier est le cas de l'hebdomadaire

" NOTRE AFRIQUE "

Il est créé par M. J. B. NSONSE en 1963, peu après la fin de la sécession de la province. Devenu ensuite " Tribune E' villaise " tour à tour imprimé et ronéotypé, selon les moyens, il vit des largesses de l'opposition au gouvernement régional.

"Notre Afrique ", " Tribune E' villoise " ou encore " Katanga Express " se veut nationaliste,, mais ces apparences cachent mal son hostilité à toute intrusion dans les affaires locales, de quelque nature ou origine qu'elle soit.

Très mordant, " Katanga Express " irrite fréquemment les hommes politiques qui sévissent par des saisies spectaculaires et l'arrestation de son directeur.

Pour assurer la continuité de sa publication en difficultés financières constantes, M. J.B. NSONSE a su se montrer suffisamment nationaliste pour faire admettre " Katanga Express " au sein du groupe " La Presse Congolaise " en 1967.

Nous signalerons enfin l'existence à Lubumbashi d'un important bi-mensuel d'entreprise, mais dont l'influence dépasse largement son cadre; " MWANA SHABA " (Enfant du Cuivre) est publié depuis Janvier 1953, d'abord par l'Union Minière du Haut Katanga, puis par la GECOMINES (1).

Il est imprimé sur les presses d'Imbelco sur 16 pages, et ses 36 200 exemplaires sont destinés aux agents de la Société.

Il joue un rôle de relations publiques important auprès d'organismes étrangers et nationaux.

Depuis 1967, " Mwana Shaba " publie des informations d'ordre politique.

En Septembre 1957 a été créé " MWANA SHABA JUNIOR " publié sur 8 pages et tiré à 20 000 exemplaires. Imprimé en Offset par la Société de St Paul à Lubumbashi, il est une sorte de " Spirou " bi-mensuel et jouit d'une très forte popularité auprès des écoliers des établissements scolaires de la société.

oOo

(1) Nom de la Société Minière d'Etat qui a succédé à l'Union Minière du Haut Katanga, nationalisée en 1968.

b) La région du KASAI

Longtemps hors du circuit de l'information laïque, le Kasai a vu naître puis disparaître depuis 1960, aux cotés de " NKURUSE " publié à Luluabourg, des publications régulièrement irrégulières. Des titres figurent aux répertoires de la presse congolaise de 1967 (2 éditions : juin et décembre) et de 1969.

En 1964, la revue " Etudes Congolaises " (1) a signalé à son tour un certain nombre de périodiques qui ne sont pas repris dans les classifications de 1967 et 1969.

Il est regrettable qu'aucun de ces répertoires n'indique de date précise concernant la fondation des journaux que nous allons présenter. "Etudes Congolaises" intitule son aperçu " La presse dans les provinces du Congo " mais se limite à la période 1963-1964.

L'absence de dates précises est gênante. Elle l'est d'autant plus que la plupart des publications dont il va être question ont disparu en même temps que les provinces dans lesquelles elles ont été éditées (2). Dans bien des cas, forts de leur autonomie constitutionnelle, ces états-miniatures ont autorisé la création de périodiques sans se préoccuper d'en faire déposer des exemplaires ni chez eux ni au ministère central de l'information (3). Sans peut-être présenter d'intérêt technique ou national particuliers, ces feuilles n'en sont pas moins les seuls témoins des événements locaux, politiques et sociaux.

Il nous a été tout de même possible de les situer dans le temps en nous référant aux dates des créations des régions où elles ont fait carrière.

La revue " Etudes Congolaises " présente pour cette région cinq titres, tous paraissant à Luluabourg.

oOo

- (1) Revue culturelle éditée par l'ONRD (Kinshasa) et le CRISP (Bruxelles)
- (2) En Décembre 1966, une ordonnance-loi du Président de la République a réunifié d'autorité les provinces du Congo, les ramenant de 21 à 8, et faisant par la même occasion de Kinshasa une ville autonome.
- (3) Décret du 28 Juin 1960, rendu exécutoire par l'ordonnance n° 106 du 23/5/1963

" L'ESPOIR "

Hebdomadaire créé en 1962. Il soutient activement l'autorité locale en lui demandant de veiller au bien être de ses administrés.

" LE BATISSEUR "

Hebdomadaire, fondé en 1962 par M. René NSENGA. Très local. Il s'emploie à ramener la paix dans cette région ruinée par la guerre tribale. D'abord ronéotypé, il est ensuite imprimé à Lubumbashi puis rapporté par train ou avion à Luluabourg pour distribution. Tentative néfaste à la régularité de la publication.

" LA VOIX DU KASAI "

Contrairement aux précédents, elle appelle l'autorité à définir ses options politiques et à indiquer le programme du redressement provincial. Sur le plan national, elle s'en prend violemment au nombre trop élevé des provinces " qui ont réussi à accentuer les confusions dans la tour de Babel du Congo indépendant "

" KASAI PRESSE "

" Hebdomadaire d'informations générales pour le peuple " créé en 1962. Il est l'organe de la section régionale du Mouvement National Congolais (MNC) fidèle à Lumumba, fondateur du parti. Dirigé par M. P. FWAMBA, vice-président provincial du M. N. C., ce périodique s'en prend sans ménagements au pouvoir local dont il dénonce les abus. Le 12 Janvier 1963 " Kasai Presse " publie dans son 25e numéro un éditorial signé par M. Clément Mukendi sa Basanga et intitulé " Pas jusques là, M; le Président ! " dans lequel le Président de

l'Assemblée provinciale est prié de répondre des actes arbitraires dont il est l'instigateur.

" Kasai Presse " disparaît en 1965.

" LES REALITES CONGOLAISES "

Proche des dirigeants locaux, " Les Réalités Congolaises " se veut également défenseur des déshérités, contre les profiteurs du régime. Sur le plan national, ce journal appelle les Congolais à plus d'intégrité.

De tous les titres cités, il est le seul à figurer aux répertoires de 1967 et 1969 où il se présente comme " hebdomadaire indépendant ". M. D. B. KATHALAY édite ce périodique dont il assume également la direction. M. D. B. KIBOKO en est rédacteur en chef.

c) Le Nord et le Nord -est

Faut-il rappeler que la région est également divisée en nouvelles provinces autonomes qui veulent chacune s'assurer l'opinion publique ?

De nouvelles publications apparaissent qui ne vont pas réussir à entamer le dynamisme des périodiques installés depuis 1939, et que nous retrouvons en partie au-delà de 1960. En effet, la débâcle qui avait suivi le 30 Juin avait eu raison de la plupart d'entre eux.

Parait encore " LE STANLEYVILLOIS " à Kisangani, mais il est racheté en 1962, en même temps que son imprimerie, par la " Presse Congolaise ". Il prend le nom de " Dépêche de Kisangani " quotidien d'action nationale.

Pour éviter la confusion avec la " Dépêche " de Lubumbashi, qui appartient à la même chaîne, ses propriétaires le rebaptisent " La Gazette ".

" LA PRESSE AFRICAINE "

Edité à Bukavu, cet hebdomadaire a été également repris par " La Presse Congolaise ". Il continue sa publication sous le même nom. Il est dirigé par M. Bonaventure MBULA et M. Gervais BUGONGO en est rédacteur en chef.

Comme les publications de la même chaîne, il est nationaliste.

De 1959 à Mars 1961, paraît également à Bukavu, l'hebdomadaire:

" LA VERITE "

Lancé peu avant l'indépendance par M. Anicet KASHAMURA, ancien ministre de l'information dans le premier gouvernement Lumumba.

" La Vérité " est remplacée en 1961 par l'hebdomadaire:

" DIGNITE NOUVELLE "

Dont le premier numéro paraît le 19 Mars. Nationaliste et anti-impérialiste convaincu " Dignité Nouvelle " appelle les Congolais à faire de 1961 une année de réhabilitation nationale à l'encontre de 1960, dominée par l'anarchie : " Dignité nouvelle " lance un défi, et aborde la voie de progrès, laquelle voie n'a été empruntée par aucun hebdomadaire du Congo "

" La situation politique actuellement troublée pourrait être considérée, par les inconscients, comme un échec pour les nationalistes congolais. Mais ceux qui ont lutté héroïquement animés du même idéal, continueront avec courage à imposer leur idéologie.

La base de cette idéologie est la libération des

peuples noirs qui, en grande partie, sont encore sous le joug du colonialisme.

L'équipe de " Dignité Nouvelle " constitue le noyau de notre délivrance et est prête à tout sacrifier pour sauver les intérêts de la nation congolaise

"Dignité Nouvelle " a voulu concrétiser sa vocation africaine en ouvrant ses colonnes à des réfugiés Ruandais en lutte contre la monarchie dans leur pays et contre la tutelle belge.

A l'époque de sa publication " Dignité Nouvelle " était dirigée par M. Marcel BISUKIRO, ancien ministre, et M. RAMAZANI NGONGO Joseph, rédacteur en chef.

" UHURU " (Indépendance)

Est le plus stable des journaux de la région. Il est lancé à Kisangani en 1960 par M. Antoine GIZENGA, ancien vice-premier ministre de P. Lumumba et qui venait d'y installer un gouvernement en exil puis proclamer la sécession.

Le numéro du 6 Avril 1961 d' "Uhuru " publie le fameux " arrêté présidentiel n°1 du 31 Mars 1961 " de M. Gizenga, lequel, à la faveur du chaos général, mettait M. KASAVUBU, chef de l'Etat, " dans l'impossibilité d'assumer ses fonctions "

L'hebdomadaire survit à l'aventure séparatiste de Gizenga est reste nationaliste. Les dirigeants successifs de la province en font leur porte-parole et les rebelles de Mulele le reprennent à leur compte.

A la libération de la région par les forces gouvernementales, UHURU est interdit.

On a également signalé "LE MOYEN CONGO PARLE", voix éphémère de la province de même nom.

Nous citerons enfin "LA PERSPECTIVE NOUVELLE", hebdomadaire indépendant et d'opinion qui semble avoir pris la relève de "CENTRE AFRIQUE"

Il figure au répertoire 1967, 1969 et est dirigé par M. Ernest SALEH.

d) Les Provinces du Kongo central, de l'Equateur et de Bandundu

A part le Kongo Central où l'influence Abako a toujours dominé la vie politique et l'opinion, l'Equateur (1) et Bandundu (1) sont venues tard à l'information moderne.

La "radio trottoir" ou "téléphone bantou" y sont restés longtemps les moyens habituels d'information auxquels la radio nationale est venue apporter à la longueur des journées, matière à discussion.

La multiplication des provinces y a introduit quelques feuilles à vocation essentiellement locale.

Au Kongo Central, continuent à paraître ou à être distribués "Notre Kongo" déjà présenté et, depuis le 13 Avril 1961, "L'Echo du Bas Congo", édité à Kinshasa.

"Notre Kongo" disparaît le 16 Avril 1961, trois jours avant le lancement à Kinshasa de l'"Echo du Bas Congo", lui aussi fidèle au fédéralisme.

oOo

(1) provinces créées par la Loi du 14 Août 1962. Elles regroupent chacune 3 et 4 "provincettes" autonomes qui disparaissent en Décembre 1966.

Les deux périodiques publient, l'un à sa disparition et l'autre à sa création, la liste des personnalités qui devaient composer le gouvernement de " L'Etat fédéré du Bas Congo " et que " Notre Kongo " justifie en ces termes:

" En effet, seule la démonopolisation du pouvoir unitaire est
" capable de dérouter la mainmise de l'extérieur et veillera
" contre la dévaluation des richesses nationales pour mainte-
" nir l'équilibre(1)

" LE KONGOLAIS "

Est également d'inspiration Abako, mais il invite l'association ethnique devenue parti politique à dépasser l'isolement régional pour revivre dans un mouvement à caractère national.

" Le Kongolais " a édité une version en kikongo " MUTSI KONGO ", dont un numéro a paru en Mars 1962.

Si au Kongo central les publications relient un peu les années d'avant et d'après l'indépendance à cause de la continuité idéologique, les titres qui suivent sont dûs à des initiatives ultérieures, très proches de la petite politique locale.

" CUVETTE CENTRALE "

Parait pour la première fois en 1962, peu après la création de la province de même nom. Le périodique se présente comme étant " le trait d'union entre les dirigeants et la population ", mais il encense l'autorité dont il écrit sans gêne qu'il ne convient pas d'exposer les défauts : "...c'est une question élémentaire de prestige et d'honneur pour l'institution dont on fait partie ".

oOo

(2) Cahier Africain Hebdomadaire, n°18 du 9/5/1961, CRISP (Bruxelles)

" Cuvette Centrale " n'en demande pas moins que la politique nationale se fasse plus intègre.

" La Cité ", " Alerte ", " Le Peuple " ont été vraisemblablement créés vers la même période ou au courant de 1963.

Ils assuraient un large soutien au gouvernement local dont les efforts de revalorisation sociale paraissent sérieux.

La suppression des partis politiques intervenue en Novembre 1965 lors de la prise de pouvoir par le général MOBUTU et la réunification des provinces imposée en Décembre 1966 ont porté un coup mortel à ces publications désormais sans soutiens financiers.

e) La presse de la capitale

KINSHASA que les désordres sociaux n'avaient pas eu le temps de gagner entièrement, connaît en matière d'information une situation particulière.

Presque tous les journaux d'avant 1960 continuent à paraître. La presse de combat qui s'y était développée dès 1958 ne tarde pas à trouver un nouveau champ de bataille. Unis contre le colonisateur, les journaux de la capitale, suivis en cela par leurs confrères des provinces, mènent la vie dure aux institutions nationales dont ils dénoncent les erreurs et les abus.

Ou encore passionnés d'idéologies, ils soutiennent les péripéties des politiciens occupés à " se manger " sans aucune pudeur. C'est l'époque des polémiques retentissantes, l'âge d'or des communiqués et des " mises au point "

En 1960 donc, une fois terminées les fêtes de l'indépendance, le calme et l'ordre tant vantés du Congo belge disparaissent, des troubles éclatent. Beaucoup d'étrangers partent et laissent dans la presse les postes vacants.

En fait, comme l'écrit G. MAKOSO (1) rien ne change sinon

oOo

(1) " Développement de la presse congolaise " in " Cahiers de l'I.I.P. " n°6-7 Zurich 1968

que les journalistes congolais occupent les postes de responsabilité. C'est seulement en 1961 que commencent à s'organiser des entreprises nationales et que se structure et se stabilise le journalisme congolais.

Quelques feuilles pleines d'accents combattifs continuent à paraître avec plus ou moins de constance aux côtés des grands titres qui avaient mieux résisté aux événements.

" LE COURRIER D'AFRIQUE "

La carrière du quotidien kinois se poursuit et le 30 Juin 1960 ne vient en rien modifier son esprit ni troubler son existence.

Peu avant l'indépendance, les Syndicats chrétiens de Bruxelles en confient la rédaction à M.G. Makoso (1) qui en devient directeur quelques mois après.

Jusqu'en aout 1962, " Le Courrier d'Afrique " reste seul quotidien de Kinshasa, "L'Avenir " ayant cessé de paraître entretemps. Mais être seul journal dans une ville à cette époque de crise grave n'est pas chose aisée et M. Makoso a été bien souvent dans une position délicate vis à vis de l'autorité nouvellement installée.

Son indépendance, son souci d'objectivité et de vérité en toutes circonstances ont valu au " Courrier " plusieurs suspensions et à

oOo

(1) " A l'accession du pays à l'indépendance en 1960, je venais d'être nommé " rédacteur en chef. Au lendemain, j'en assurais complètement la direction. " Enfin, en 1961, je fondais une société congolaise avec des associés, qui " reprenait le journal au groupe étranger qui l'administrait jusque là. " Aujourd'hui, la société " Les Editions du Courrier d'Afrique " est devenue " propriétaire du journal ".

G. MAKOSO, Cahiers de l'I.I.P., n° cité

son éditeur arrestations et prison (2)

Il semble toutefois que la liberté d'esprit du journal ne fut pas toujours accompagnée de l'autonomie financière, malgré l'existence de " La Société d'Édition du Courrier d'Afrique "

Dans un article sur la presse catholique dans les pays du tiers-monde paru dans " Journalistes catholiques " , le R.P. Joseph CEUPPENS, directeur de l'Agence DIA de Kinshasa faisait entendre que chaque année l'aide des syndicats chrétiens de Bruxelles était sollicitée pour la survie du quotidien.(3)

" LE PROGRES "

Le numéro 1 de ce quotidien " d'action nationale " paraît à Kinshasa le 1er août 1962, inaugurant ainsi dans la presse congolaise la formule de concentration.

Il est créé par " La Presse Congolaise, coopérative d'imprimerie et d'édition, elle-même nouvellement mise sur pied grâce à des capitaux privés étrangers et congolais.

"La Presse congolaise " qui entend établir une chaîne de journaux à travers la République rachète les publications en difficultés en même temps que leurs installations techniques. De ce fait, les anciennes entreprises de presse oOo

(2) La fédération internationale des Éditeurs des Journaux a récompensé le courage et les qualités professionnelles de M. Makoso en lui octroyant la " Plume d'or de la Liberté 1964 " lors de son XVII^e Congrès.

(3) " Journalistes catholiques " n°43/44 , Janv-Avril 1969, Paris

passent sous contrôle congolais très proche des milieux gouvernementaux.

" L'avenir " : Ancien quotidien kinois a disparu peu après la proclamation de l'indépendance est acquis par le groupe et à sa place s'installe le " Progrès ".

M. Raphael MPANU-MPANU, ancien journaliste au " Courrier d'Afrique " est nommé directeur politique du journal et est chargé d'assumer pour toute la chaîne les responsabilités d'éditeur.

Nationaliste avant, " Le Progrès " se situe dans l'opposition et les gouvernements qui se succèdent au pouvoir jusqu'en 1965, trouvent en lui un adversaire redoutable.

Lorsque les militaires prennent le pouvoir en 1965, l'orientation politique qu'ils proposent au pays convainc le journal de se mettre du côté du gouvernement dont il encourage les initiatives nationalistes.

Il passe depuis lors pour en être l'organe officieux (1).

" LA PRESSE CONGOLAISE "

n'est pas seulement une concentration d'entreprises, c'est aussi et surtout la

oOo

(1) " Le Progrès " édite depuis 1968 une édition hebdomadaire qui paraît le dimanche et présente sur douze pages environ, une excellente synthèse de la semaine politique congolaise et africaine.

première tentative d'une presse nationale. Si le lecteur congolais trouve aujourd'hui normal de lire les journaux provinciaux, il était surpris, il n'y a pas cinq ans, de retrouver les mêmes publications ailleurs dans le pays.

Les choses ont changé depuis et il n'est plus un seul quotidien kinois qui ne dispose en province d'un bureau de rédaction, d'une représentation ou de correspondants.

Mais la concentration ne va pas sans problèmes : autant elle résoud les difficultés de financement autant elle met dans les mains de quelques uns d'immenses réseaux de pression et de propagande.

Nous y reviendrons dans le chapitre consacré aux problèmes actuels de la presse congolaise et à ses possibilités de développement.

" L'ETOILE DU CONGO " (1)

Le troisième quotidien de Kinshasa est créé en Aout 1963. Il remplace l'hebdomadaire " L'Afrique réelle " édité dans la capitale au lendemain de l'indépendance par M. PASCAL KAPPELLA, et qui disparaît en septembre pour des raisons financières.

" L'Etoile du Congo " dont le premier numéro sort de presse le 1er Aout 1963 se présente comme indépendant.

" Nous ne sommes au service d'aucun groupement politique ou idéologique.

" Notre journal qui se veut neutre au possible

" englobe aussi bien des croyants que des non croyants.

oOo

(1) créé avec des capitaux mi-congolais, mi-allemands, ce quotidien est imprimé sur les presses " Concordia ", la plus puissante entreprise d'édition du Congo, dans laquelle on se plaît à souligner l'importante position de M. Axel Springer.

" Nous voici donc à votre service"

Le journal ne tarde pas à s'imposer au public kinois puis à celui des provinces tant par ses qualités techniques que par le sérieux de ses articles.

" Quotidien indépendant du matin, l'Etoile du Congo a été dirigé à sa création par M. Pascal KAPELLA auquel a succédé M. Paul BONDO.M. Michel KIBANIAKINA en est rédacteur en chef.

Le journal qui possède ses propres éditions '(Editions de l'Etoile) a été repris en Février 1968 par un nouveau groupe de presse subventionné par le gouvernement et qui en a modifié le titre en "L'ETOILE"

(1)

Nous citerons enfin,

" LA TRIBUNE AFRICAINE "

Quatrième quotidien de la capitale et dont la création remonte au 29 Mai 1967.

" La Tribune Africaine " que dirige M. René ESSOLOMWA remplace l'hebdomadaire " Le monde libre ", édité depuis 1965 à Kinshasa par le même journaliste.

oOo

(1) G. MAKOSO, in Cahiers de l'I.I.P. (cité) 1968
".enfin, début cette année, exactement le 12 Février, l'Etoile du Congo change de main et devien l'Etoile. Cette nouvelle chafne de journaux, subventionnés par le gouvernement passe également pour en refléter officiellement l'opinion"

Peu d'informations filtrent sur ces nouveaux propriétaires mais nous croyons savoir que le nouvel organisme concentrateur est " La Centrale des Journaux " créée en 1968 et qui a pris la relève de la "Presse Congolaise" M. Philippe ELEBE, Président de l'Agence congolaise de presse en serait le principal responsable.

Dernier né des publications quotidiennes kinoises, " La Tribune africaine " qui est subventionné par le gouvernement, s'est fait rapidement une bonne place auprès des lecteurs de la capitale et des provinces.

M. ESSOLOMWA a lancé en 1969 une édition hebdomadaire dite " La Tribune Diplomatique " dont l'objectif est de présenter au public des analyses politiques élaborées sur le Congo et l'Afrique. Avec " L'Etoile ", " La Tribune Africaine " essaie de s'implanter en provinces en y créant des représentations, des bureaux de rédaction ou des correspondants.

S'il y a rénovation dans la presse quotidienne kinoise, les publications hebdomadaires marquent plus d'apports nouveaux.

Nous retrouvons " PRESENCE CONGOLAISE " et " LES ACTUALITES AFRICAINES ". Le premier, nationaliste, continue à manifester son indépendance; le second abandonnant sa réserve habituelle s'engage dès 1965 aux cotés du pouvoir dont il reflète fidèlement les points de vue. Son propriétaire et éditeur, Monsieur Gaston SENGHI-BIEMBE a été le responsable du mouvement nationaliste d'inspiration gouvernementale, le Corps des Volontaires de la République (C.V.R.), précurseur de l'actuel Mouvement Populaire pour la Révolution (M. P.R.) parti unique.

Entre 1960 et la veille de la deuxième république en 1965, paraissent à Kinshasa plusieurs hebdomadaires dont quelques uns se signalent par leurs démêlés avec les dirigeants.

" L'ECHO DU BAS CONGO "

que nous citerons ici pour mémoire parait en avril 1961. Son éditeur M. IKEBI y défend les tendances fédéralistes de l'Abako.

" BANTOUS "

Son premier numéro date de Mars 1961. Il s'intitule " hebdomadaire indépendant de la pensée bantoue " et est dirigé par M. Charles

SAMOUDZOU.

Créé en pleine période de la conférence de Tananarive, convoquée par le Président malgache TSHIRANANA pour tenter de réconcilier le gouvernement congolais avec les dirigeants séparatistes du Katanga, "Bantous" se prononce contre une confédération congolaise et condamne les tentatives "d'émiettement du pays en petite 2tats différents " (1)

Sont également signalées en 1961 (2) "LA SEMAINE" et "LE MATIN" de tendance communiste ou simplement de gauche. "Le Matin" est interdit de paraître en Février 1962. Il avait accusé le Président de la Chambre d'avoir ordonné le transfert dans une prison du Bas Congo, d'une personnalité politique de l'opposition.

En Janvier 1962, est notée l'existence de "LA RELEVE", ronéotypé, et qui se propose de secouer le régime politique affaibli de l'époque.

" SOLIDARITE AFRICAINE "

créé en 1959 par d'anciens étudiants des régions de Kwango-Kwilu passe le cap du 30 Juin 1960

Il est devenu entretemps l'organe du parti solidaire africain (P.S.A.) pour lequel il fait une carrière irrégulière jusqu'en 1961 date à laquelle il est interdit par le collège des commissaires généraux.

"Solidarité africaine" est autorisé à reparaitre par le gouvernement Adoula en 1962. IL disparaît définitivement en 1964.

oOo

(1) BANTOUS, 6 Avril 1961 et " Cahiers hebdomadaires " n°15 du 18/4/1961
CRISP, Bruxelles

(2) INTERSTAGES spécial n°40 : Les structures culturelles de la République
démocratique du Congo - Bruxelles 1967

Autre rescapé de l'indépendance, "EMANCIPATION", bi-mensuel socialiste fondé en Avril 1959 par le Parti du Peuple, paraît de temps en temps jusqu'en 1962.

Cette même année, la Confédération générale des travailleurs du Congo (C.G.T.C.) lance un bulletin syndical hebdomadaire ronéotypé : LE PROLETAIRE (1)

Les étudiants de l'Université de Lovanium publient :

" PRESENCE UNIVERSITAIRE "

revue trimestrielle des " étudiants catholiques du Congo et du Ruanda et du Burundi ".

L'essentiel traité dans " La Présence Universitaire " tourne autour des problèmes académiques. En 1963 apparaissent dans le périodique les premiers accents contestataires. Le statut de l'Université; la qualification des professeurs et la valeur de leur enseignement sont les principaux thèmes de discussion.

La politique nationale y tient également une très bonne place (2).

En Juillet 1964 paraît "AVANT GARDE" autre publication d'étudiants.

M.A. MALU, rédacteur en chef présente l'objectif du périodique comme étant " la formation des vrais défenseurs des intérêts

oOo

(1) T.A. n°19 du 23 Février 1963 - CRISP , Bruxelles

(2) " Présence Universitaire " n°11 de Janvier 1963 critique sévèrement le morcellement du pays et s'élève contre l'incohérence politique des dirigeants.

Voir également T.A. n° 19 du 23 Février 1963 - CRISP , Bruxelles

populaires " (1). En fait " Avant Garde " organe de l'Union générale des Etudiants Congolais (UNEG) traduit la nouvelle tendance du mouvement, décidé à se tourner davantage vers l'action politique.

" Avant garde " est dirigé par M. Tharcisse MWAMBA.

Dans cette même année 1964, mais ailleurs qu'à l'Université, deux publications se lancent dans la bataille politique.

" LA RENAISSANCE "

Hebdomadaire. Son éditeur, M. Léon MUKANDA part en guerre contre le gouvernement dont il critique sans aménité et sur un ton souvent acerbe, politique et décisions. Les services de la Sûreté Nationale subissent fréquemment le même traitement : ils sévissent. " La Renaissance " est souvent saisie, parfois mise à sac par des agents de la sûreté, mais l'Etat indemnise.

M. Moukanda a finalement été arrêté en 1966 et son journal interdit.

" AFRIQUE POPULAIRE "

Deux journalistes nationalistes, Sam KASSANDA et KALAMBAY lancent cet hebdomadaire en 1964. " L'Afrique Populaire " ne plait pas au gouvernement dont elle critique spécialement deux personnalités MM.

oOo

(1) CONGO 1966 Chapitre 2 : " Les forces et les groupes du nouveau régime "
L'union générale des Etudiants Congolais (UGEC)

Tshombe et Munongo, premier ministre et ministre de l'intérieur et anciens artisans du Katanga sécessionniste devenus dirigeants de la République.

Le périodique est d'abord suspendu pendant un mois par le ministre de l'intérieur puis les deux éditeurs incarcérés.

MM. Sam KASSANDA et KALAMBAY ont repris leurs activités depuis 1965, après l'arrivée au pouvoir de l'armée, cette même prise de pouvoir qui a sonné le glas de

" L'AFRICAIN "

Hebdomadaire créé en 1965 et dirigé par M. INGONDE, fort de l'appui de l'entourage de M. Tshombe.

Il passe pour avoir été l'organe de la Convention nationale congolaise (CONACO), parti de l'ancien dirigeant katangais, alors premier ministre.

Nous achèverons ce panorama par la présentation de :

congolaise " LOLAKA YA A. N. C. " ou La Voix de l'Armée Nationale

Rédigé en français et en lingala, ce bi-mensuel est édité par les Services éducatifs de l'armée, son principal public.

Lolaka ya ANC que dirige le Lt LONOH est le successeur de " NSANGO YA BISO " (Nos Nouvelles) édité pendant la seconde guerre

mondiale à l'intention de la " Force Publique" engagée sur les fronts africains.

B- La presse confessionnelle
.....

Comme nous l'avons écrit plus haut, la presse confessionnelle ne participe pas au grand mouvement d'opinion de 1958 à 1960. Il faut attendre 1961 pour la voir revivre normalement.

Dans l'ensemble, les mêmes titres reviennent. Nous avons trouvé plus utile de situer les nouvelles publications, dont le choix a été arrêté en fonction de leur engagement dans l'information générale et l'influence sur l'opinion publique nationale.

Nous retrouvons donc,

"HODI "

Affaibli par les désordres survenus en particulier dans le Nord-est du pays, sa principale aire de diffusion, L'hebdomadaire est repris en 1961 par les " Editions Populaires africaines " centre de presse catholique installé à Kinshasa depuis 1955. Ces éditions, de l'aveu même des responsables dans une communication à l' UIPC (1) constituent un centre en pleine expansion, équipé de matériel moderne.

Elles assurent la fabrication et la diffusion d'

" AFRIQUE CHRETIENNE "

Hebdomadaire d'informations générales créé à Kinshasa en 1961 pour combler le vide

oOo

(1) Union Internationale de la Presse catholique . La communication dont de larges extraits ont été publiés dans " Journalistes catholiques " n°8, mars-avril 1963, a été faite à l'organisation le 31 Mars 1963.

laissé par la disparition de " La Croix du Congo-Horizons " en 1958." Afrique Chrétienne que dirige M. Cyrille MOMOTE et dont la rédaction est assurée par l'équipe MM. J. LANNOY et A. Fl. NGOIE a déjà dû fournir des 'explications' à l'autorité du pays et sa dernière suspension date de 1969.

Son tirage déclaré atteint régulièrement 20 000 exemplaires.

" VOIR ET SAVOIR "

Imprimé en Offset au x" Editions populaires africaines, ce mensuel destiné à la jeunesse africaine s'efforce de remédier à l'absence de livres de culture générale. Dans ce sens, il existerait des projets de mensuels en kikongo, lingala et tshiluba, sorte de " Que sais-je ? " en langues locales qui traiteraient des principales institutions d'un pays moderne.

Le premier numéro de " VOIR ET SAVOIR " est paru en 1962.

Les responsables de ce magazine assurent pouvoir disposer facilement d'un marché de cent mille lecteurs contre les quinze mille environ qui se disputent le tirage actuel.

" ANTILOPE "

Sans en atteindre la qualité de dessins et bien qu' imprimé en Offset et en couleurs, "Antilope " créé en 1960 est le " Spirou " des petits congolais à qui il raconte des aventures

intelligemment situées dans le milieu africain. Avec son tirage de quinze mille exemplaires, "Antilope" appartient avec "Mwana Shaba Junior" publié depuis 1957 à Lubumbashi, à la catégorie, très négligée de la presse des jeunes (1)

" NKURUSE " (La Croix)

A survécu péniblement aux événements sanglants qui ont endeuillé le Kasai. Son irrégularité l'a fait classer en 1967 par mi les journaux inactifs (2).

" MESSAGE CHRETIEN " (Lubumbashi), " LOKASA YA BIKAMBI " (Lisala), " NTETEMBO ETO " (Kisantu) sont restés quant à eux des bulletins missionnaires, plus ou moins importants mais sans prise sur l'opinion publique non catholique.

Dans la presse confessionnelle, il faut encore citer l'Agence de Documentation et d'Informations Africaines (D.I.A.) créée en 1957 à Kinshasa par les évêchés du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Selon M. CEUPPENS son directeur (3) DIA publie quatre bulletins de presse quotidiens dont deux en français, les deux autres en anglais et en flamand.

La même source annonce 111 abonnés, 2 500 communiqués par ans, la préparation et la distribution de nombreux documents et articles exclusifs.

DIA est une agence autonome dirigée par les congrégations qui en contrôlent les finances. Ses informations, études et documents dépassent largement le cadre religieux et les services de presse privés ou officiels lui commandent régulièrement des travaux.

oOo

(1) Voir en annexes " La presse congolaise des jeunes "

(2) Aux termes de cette circulaire étaient déclarées inactives toute publication qui, selon sa périodicité, interrompait sa parution 90 jours successifs. L'autorisation de reparaitre était donnée à condition de justifier de moyens financiers suffisants et d'une organisation matérielle satisfaisante.

(3) " Journalistes Catholiques " n°43/44 Janv-Avril 1969 - Paris

Il existe également un Service technique africain de radiodiffusion " STAR ", créé en Décembre 1961 et dont la fondation fut encouragée par le gouvernement congolais.

La construction du centre, autorisée le 5 Juin 1962, fut achevée en Juin 1963. La congrégation des Pères de Scheut (Belgique) en est juridiquement responsable. STAR qui n'a cessé de se développer, a installé des postes secondaires en province .

Depuis 1967 existe une deuxième division TELE-STAR (1), créée sous la responsabilité des Ordinaires du Congo.

Des organismes privés, officiels et religieux allemands, belges, américains, ont financé les constructions et équipements techniques de STAR et TELE-STAR.

Congu pour réaliser des émissions culturelles, religieuses et scientifiques, STAR a, cependant, durant les heures difficiles de la Radio Nationale, contribué à produire des émissions de tous caractères.

Aujourd'hui encore, des programmes diffusés sur les antennes congolaises sont dûs à ce centre.

II - La Presse Gouvernementale

L'accession du Congo à la souveraineté nationale, la création de nouvelles provinces, favorisent l'avènement d'une abondante presse officielle. Les bulletins de territoires d'avant 1960 disparaissent avec le départ des administrateurs belges, mais les dirigeants des provinces " autonomes " les

oOo

(1) Ce centre a été réalisé en deux phases: en Mars 1969 ont été installés des moyens techniques permettant la réalisation de films de 16 mm; enfin en 1969 devaient être mis sur pied les équipements pour une télévision électronique. Le personnel congolais de l'entreprise, recruté selon des critères réputés sévères, est formé par la Radiotélévision belge (R. T. B) à Bruxelles.

*fourni à
de l'agence
en 1967*

remplacent par des publications généralement hebdomadaires ou bi-mensuelles, imprimées ou ronéotypées.

Trois éléments interviennent : la prédominance de la radio comme moyen officiel d'information, la mise sur pied de l'Agence Congolaise de Presse (A. C. P.) et la création, en Novembre 1966, d'une chaîne de télévision.

A- Presse officielle écrite
.....

Très peu de ces nouveaux journaux dépassent les limites des régions où ils sont produits ou quand ils le veulent, ils ne disposent pas d'un budget suffisant pour vivre.

Leur diffusion dans les différentes couches sociales est très compromise du fait de leur appartenance à l'Etat ; ce préjugé va peser lourdement sur leur développement.

A KINSHASA, le Ministère de l'Information publie " CONGO MAGAZINE ", mensuel, proche parent de la " Voix du Congolais " et de " Nos Images " qui avaient cessé de paraître en 1959. Il présente au public les aspects politiques et socio-économiques du pays. Il est distribué aux particuliers qui en font la demande et aux ambassades étrangères au Congo. " Congo Magazine " fait partie intégrante des " relations publiques " de nos ambassades à l'étranger.

Mais il existe un service des Relations Publiques, chargé de mettre à la disposition de qui le veut des documents imprimés ou ronéotypés sur la vie nationale, et distribuer les textes et affiches relatifs aux grands projets ou réalisations du gouvernement.

Ce service entretient également une importante vitrine où est exposée une nombreuse documentation photographique.

Un Service de Presse réalise " Congo Presse ", résumé hebdomadaire et ronéotypé de la vie nationale. Ce bulletin est surtout un service de recherche, chargé de recueillir dans les publications étrangères tout propos consacré à notre pays.

" Les nouvelles congolaises " sont une revue de la presse nationale.

La province du KATANGA a publié jusqu'en 1968 l'hebdomadaire " UHAKI-VERITE " en remplacement de l' ETOILE-NYOTA dont la parution avait été arrêtée en 1959.

Créé en 1960 par " l'Etat du Katanga " comme support de sa politique auprès des masses, " UHAKI " connut un très grand succès, grâce à ses chroniques sociales et éducatives et à ses explications claires et simples de la vie régionale et nationale.

Divers projets avaient été conçus pour le développement de ce journal, y compris l'achat d'une imprimerie, l'envoi en stage de ses journalistes.

Mais peu à peu, après l'aventure séparatiste de la province, les crédits d'UHAKI ont commencé à se faire rares, puis ont été quasiment supprimés. Après une tentative de renouveau entre 1965 et 1967, due à une équipe dynamique de jeunes, l'hebdomadaire est retombé dans la paralysie. Un arrêté du Ministère de l'Information de Juillet 1968 l'a suspendu pour " irrégularité ".

A Lubumbashi est publié également " Le Katanga ", édité par la direction du service de l'Information; également hebdomadaire mais ronéotypé, "le Katanga " reproduit les actes officiels de la province et présente occasionnellement des reportages sur la vie régionale.

Il est distribué à toutes les administrations locales.

Sont aussi publiés pour le compte de l'Etat les périodiques " Volcans " et " La Cité Nouvelle " à Bukavu, " L'Echo du Kasai Occidental " dans la province de même nom, " La Voix du Kongo Central " au Kongo Central, " Mbandaka " à Mbandaka et " La Voix de Bandundu " dans la localité de ce nom.

L'Agence Congolaise de Presse
.....

En présentant enfin, l'Agence Congolaise de Presse (A.C.P.) nous touchons le problème même des sources d'informations des journaux congolais.

Il est donc bon de remonter à l'époque coloniale d'où l'A.C.P. tire ses origines.

A l'occasion de son 25e anniversaire (1) " Le Courrier d'Afrique" écrivait :

" Jusqu'en 1928, les journaux recoururent à l'écoute des
" bulletins d'information radiophonique émis soit en français,
" soit en anglais.
" Dès sa création, en 1928, "L'Essor du Congo " reçut par
" télégramme un certain volume d'informations. "L'avenir
" colonial belge" lui " captait " le bulletin des nouvelles émis
" chaque jour par la Société Internationale de Télégraphie sans
" Fil (S.A.I.T.) pour les paquebots de la Compagnie Maritime
" Belge."

En 1928 était créée à Bruxelles la " Radio Presse Internationale" qui participa à la rédaction des journaux coloniaux de Belgique. En 1929 fut tentée l'installation d'un réseau de correspondants chargés d'adresser chaque jour en Belgique des nouvelles de la vie coloniale par " Belradio " (2)

Dès 1930 " grâce au développement (.....) de la T.S.F. il fut
" possible de radiotélégraphier quotidiennement de Bruxelles
" à tout le Congo plus de 500 mots d'informations générales.
" C'est ainsi que fut créée l'Agence Prescobel (.....) qui fut
" la base des journaux katangais " L'Informateur "et " Les
" Nouvelles "....."

Etablie successivement à Paris puis , à Bordeaux, la Prescobel s'installa à Kinshasa en 1940, où elle

oOo

(1) " Le Courrier d'Afrique a 25 ans " Ed. Couraf , Léo 1956

(2) La S.A.I.T avait créé à Bruxelles un poste de radiodiffusion appelé " Radio Belgique ". Elle installa des journaux parlés à bord des malles qui faisaient la route de la colonie. (ibidem)

" devint une section du service officiel de l'Information et de
" la radiodiffusion créée au sein de son cabinet par le gouverneur
" général Ryckmans.....

Indépendante en 1946, "Prescobel " cessa ses activités en 1947
suite à la prise du monopole d'informations générales au Congo Belge et en
métropole par l'Agence Belga.

Peu après le 30 Juin 1960, " Belga " proposa aux nouvelles
autorités la reprise de l'agence.

En Aout 1960, le gouvernement central créa l'Agence Congolaise
de Presse (ACP) chargée de distribuer les nouvelles du pays à l'étranger et
inversement. La jeune A.C.P. bénéficia dès sa création de l'expérience des
techniciens belges et du personnel congolais, ce qui lui permit d'assurer dès
ses débuts la distribution des nouvelles par son circuit de téléimprimeurs,
aux journaux et services gouvernementaux, ses bulletins quotidiens et hebdoma
daires ronéotypés.

L'A.C.P. sert également des bulletins télex journaliers aux
administrations provinciales.

En 1963, une réduction budgétaire décidée par le Gouvernement
contraint l'agence à abandonner en Juillet son circuit de téléimprimeurs pour
se consacrer à la diffusion de bulletins. L'A.C.P. retrouve son autonomie en
1964 et reprend entièrement ses activités.

En 1965, l'Institut Belge de Documentation et d'Information aide
à la réorganisation de l'Agence et un accord est signé avec REUTER pour la
création d'un nouveau circuit de téléimprimeurs.

a- Les statuts de l' ACP

Sans statuts précis jusqu'en 1966, l'ACP est clairement définie
par rapport aux services officiels d'information par l'ordonnance loi du 3
Février 1967 (1)

oOo

(1) L'ordonnance-loi du 3 Février 1967 définit l'Agence comme une institution
nationale.

b- Administration et Organisation

En vertu de l'Ordonnance-loi de Février 1967, l'Agence congolaise de presse est placée sous la tutelle du Ministère de l'Information mais des dispositions spéciales la rattachent à la Présidence de la République.

Elle est dirigée par un conseil d'administration de neuf membres dont le Président est un représentant du Ministère.

Les autres membres ont nommés parmi les fonctionnaires, les directeurs de journaux et les journalistes professionnels.

La direction de l'agence est confiée obligatoirement à un journaliste professionnel, nommé pour cinq ans et responsable devant le Conseil d'Administration qui peut recommander sa révocation.

De 1960 à 1969, l'ACP a été dirigée par MM. Ph. Kanza, Ekatou, An. R. Bolamba, secrétaire d'Etat à l'Information, et André Genge.

M. Jean Jacques KANDE en a été directeur, puis directeur général de 1964 à 1965, date à laquelle il fut nommé Haut Commissaire à l'Information puis Ministre.

M. Philippe ELEBE lui a succédé en qualité de directeur général. Une modification des statuts de 1967 a soustrait en 1969 au Ministère de l'Information la présidence du conseil d'administration et M. ELEBE a été à la même occasion nommé Président directeur général.

En 1967 l'agence employait une quarantaine de personnes dont une vingtaine de journalistes et stagiaires.

Trois services principaux occupent ce personnel : la rédaction, qui comprend tous les journalistes et a ouvert des bureaux détachés en province depuis 1966.

L'administration regroupe les services de comptabilité et de secrétariat, et les sections annexes de réception, entretien, fabrication et distribution de bulletins.

La documentation est composée du personnel chargé du classement, de la conservation des documents, et ceux de la publicité et des approvisionnements.

c) L'ACP et l'Information

Les services d'Information de l' ACP offrent au public congolais " un service des nouvelles " installé en 1965 et diffusé par téléimprimeurs en circuit fermé; un bulletin quotidien ronéotypé en deux éditions (matin, soir) à Kinshasa. Depuis 1966 paraît à Lubumbashi une édition régionale.

Des " bulletins de nouvelles " sont envoyés tous les jours par télex public aux provinces.

L' Agence congolaise de presse a réalisé depuis 1965 plusieurs projets de développement, notamment une meilleure distribution d'informations au public, l'établissement d'un réseau de correspondants à travers le pays, l'ouverture de bureaux régionaux (Lubumbashi, Kisangani, Mbandaka, Matadi) Elle étudie l'établissement d'un réseau de diffusion par radio-téléimprimeurs pour son marché national avant d'étendre le système à l'étranger.

Enfin, depuis 1965, des accords techniques ou de coopération ont été signés avec des organismes étrangers dont REUTER, et TASS

CHAPITRE III

Les nouveaux rapports Presse-Loi-Etat
.....

I- La presse et la Loi (1)

Les revendications congolaises, de plus en plus nombreuses

oOo

(1) Les textes auxquels nous nous référons peuvent être lus en pages annexes

et pressantes à partir de 1958, les événements du 4 Janvier 1959, suivis des déclarations royales et gouvernementales du 13 Janvier accélèrent auprès de l'autorité tutélaire le processus législatif en matière de presse.

Le 1er Aout 1959 le roi des Belges signe le décret de base relatif aux libertés de presse, d'association et de réunion.

A la même date est donné le décret réglant l'exercice de la liberté de presse.

Alors que l'ordonnance du Gouverneur général du 5 mars 1922 instituait l'autorisation préalable, le nouveau décret dispose (art.1) que seule une déclaration préalable est exigible à la publication de tout périodique. Cela signifie en fait que l'Exécutif n'a plus de pouvoir réglementaire direct sur les moyens d'information. Pour la première fois également, la loi, en exigeant la "fiche d'état civil" du journal, s'efforce de délimiter les responsabilités en cas de poursuite judiciaire.

Le 28 Juin 1960, deux jours avant l'indépendance du Congo, le roi fait promulguer un décret " relatif au dépôt obligatoire des publications éditées au Congo Belge ".

Il faut attendre Mai 1963 (2) pour l'entrée en vigueur d'une disposition aussi importante !

Ce retard et les troubles intervenus dans le pays ont privé nos services de documentation d'un grand nombre des périodiques qui se sont disputé les lecteurs congolais.

Avant de se retirer de son ancien territoire africain, la Belgique avait voulu jeter les bases indispensables à la sauvegarde des droits fondamentaux. Aussi promulga-t-elle l'importante " Loi fondamentale du 17 Juin 1960 relative aux libertés publiques (1)

oOo

(2) Ordonnance n°106 du 31 Mai 1963 fixant la date d'entrée en vigueur du décret du 28 Juin 1960, relatif au dépôt obligatoire des publications éditées au Congo (voir annexes)

(1) Moniteur Congolais n°26 du 27 Juin 1960
Ne figure pas en annexe

Ce document essentiellement inspiré par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, et la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, venait compléter la loi fondamentale du 19 mai 1960 qui définissait les structures du nouvel Etat congolais, en attendant que fut rédigé par ce dernier une charte définitive.

Nous nous sommes attardé, il va de soi, aux dispositions régissant la presse.

Déjà confirmé dans les décrets du 17 Aout 1959, le droit de libre expression et d'opinion par la presse figure à l'article 15 :

" Chacun a le droit d'exprimer et de diffuser librement ses opinions notamment par la parole, la plume et l'image.

"

L'exercice de cette liberté peut être soumis:

" à certaines formalités, conditions, restrictions ou sanctions qui, prévues par la loi ou les édits, constituent des mesures nécessaires dans une société démocratique, à la sécurité nationale, à l'intégrité territoriale ou à la sûreté publique, à la défense de l'ordre et à la prévention du crime, à la protection de la santé ou de la morale, à la protection de la réputation ou des droits d'autrui, pour empêcher la divulgation d'informations confidentielles ou pour garantir l'autorité et l'impartialité du pouvoir judiciaire

Autre restriction prévue à la libre expression, le cas de guerre ou de troubles graves menaçant la sécurité intérieure de l'Etat (art.18)

C'est en se référant à cet article que le premier ministre Patrice Lumumba, devant la généralisation de l'anarchie dans la République, signe l'arrêté du 11 aout 1960 " relatif aux mesures exceptionnelles en cas de troubles graves, en matière de liberté de presse " (1)

oOo

(1) Moniteur congolais n°31 du 11 Aout 1960
Texte en annexe.

Et sans citer les art. 15 et 18 de la loi du 17 Juin 1960, le Collège des Commissaires Généraux s'en est inspiré pour son décret-loi du 14 Janvier 1961, tendant à réprimer les propagandes (2)

Les limites prévues à la liberté de la presse(art.15 loi du 17/6/1960) se retrouvent dans le décret-loi du 9 Décembre 1960, relatif à la presse périodique et étrangère. Cette loi édictée par les Commissaires Généraux reprend dans sa presque totalité le décret du 17 Aout 1959.

En plus de ces textes, les différentes constitutions du Congo garantissent aux citoyens les libertés d'expression, de presse et d'association (3).

L'article 11 de la Constitution du 24 Juin 1967, dernière en date et actuellement en vigueur stipule :

" Tout Congolais a droit à la liberté d'expression. Ce droit
" implique la liberté d'exprimer ses opinions et sentiments,
" notamment par la parole, l'écrit et l'image. Il trouve sa
" limite dans les prescriptions de la loi et les règlements qui
" appliquent celle-ci. "

Nous finirons ce chapitre par deux mesures pratiques prises le 24 Novembre 1965 par le Haut Commandement de l'Armée Congolaise lorsqu'elle prit le pouvoir. Dans sa déclaration justifiant le coup d'Etat, le Haut Commandement décidait : (4)

Point 10 : " Toutes les mesures d'interdiction qui ont frappé
" dernièrement certaines publications, tant congolaises qu'étran-
" gères sont levées à partir de ce jour.
" Le Haut Commandement Militaire de l'ANC invite les proprié-
" taires des publications dont les installations ont été saccagées
" à se présenter au QG en vue d'obtenir des dédommagements
" causés par des éléments irresponsables ."

oOo

(2) Moniteur Congolais n°4 du 31 Janvier 1961 (Texte en annexe)

(3) Constitution de la République démocratique du Congo du 1er Aout 1964
art. 26-27

Celle du 24 Juin 1967 (art. 11)

(4) " Peuple congolais, le Président Mobutu te parle " Disque in 301
Ministère de l'Information, Kinshasa 1965

Point 11 : " Les droits et les libertés garanties par la Constitution du 1er Aout 1964, tels que prévus dans les art; 25, 25, 26, 27, 28 seront respectés.
" Il en est notamment ainsi de la liberté de pensée, de conscience, de religion, d'expression, de presse, de réunion et d'association. "

II- La presse congolaise est-elle libre ?

Des journalistes congolais répondent à la question.

M. Gabriel MAKOSO, directeur du " Courrier d'Afrique " que son souci d'objectivité et son courage avaient à plusieurs reprises conduit en prison, écrivait en 1968 :

" Quoique durement éprouvé et fortement secoué par des courants politiques divers inspirés souvent de l'extérieur, entretenus par des puissances occultes, le Congo a su sauvegarder dans la mesure du possible une de ses libertés fondamentales qui constitue la pierre de touche de la démocratie : la liberté de la presse. " (1)

Le R.P. CEUPPENS, directeur de l'Agence catholique DIA de Kinshasa confiait en 1969 à " Journalistes Catholiques " (2):

" Au Congo, nous disposons de toute liberté;
" (il n'existe) aucune mesure, si l'on excepte une censure très discrète sur les agences de presse étrangères, mais pas sur la presse locale.

Ces témoignages ne concordent pas toujours avec la réalité et bien des journalistes en savent quelque chose.

oOo

(1) "Développement de la presse congolaise " Cahiers de l'I.I.P n°6-7, Zurich 1968

(2) " Journalistes catholiques " n° 43/44 Janv-Avril 1969 (déjà cité)

Des publications ont été en effet interdites, pour atteinte à la sécurité de l'Etat ou incitation aux désordres alors qu'elles avaient seulement critiqué violemment un dirigeant, dénoncé un scandale ou dévoilé des abus.

Mais puisqu'il existe des lois qui régissent la presse et prévoient des sanctions pour les contrevenants, la difficulté se situe au niveau des gouvernants : leur conception de la presse, de leur rôle dans la société.

Le journaliste a également sa part de responsabilités dans la mesure où son courage et son habileté peuvent aider la suppression de l'arbitraire qui pèse sur sa profession. Nous y reviendrons dans " problèmes et perspectives " lorsque nous parlerons de l'influence politique sur l'information et de la formation des journalistes.

III- La presse et l'information officielle

Alors que les entreprises de presse privées éprouvent d'énormes difficultés à développer leurs activités et à se rendre rentables, l'Etat a créé ou renforcé ses moyens d'information ou de propagande, soulevant par là même un problème dont nous n'entrevoions même pas la solution.

Le Congo possède une puissante chaîne de radiodiffusion installée depuis la deuxième guerre mondiale. Chacune des provinces du pays est dotée d'un émetteur-relai grâce auquel, à toute heure du jour et de la nuit, le congolais peut s'informer des événements nationaux, régionaux ou mondiaux.

Les journaux, même disposants de correspondants à travers le pays, doivent attendre vingt-quatre heures avant de diffuser la même information parmi un nombre réduit de lecteurs.

Mais cela n'est pas possible, pour la simple raison que nos communications sont mauvaises et par endroits inexistantes.

Pour des raisons financières aucune publication ne peut se permettre un abonnement à des agences de presse internationales. Il faut donc se tourner vers l'Agence Congolaise de Presse, institution nationale et

engagée, répandue efficacement à travers le pays et qui dispose depuis 1967 du monopole d'informations étrangères sur l'étendue de la République (1).

Il est dès lors impensable qu'un lecteur avisé dépense tous les matins ses 2 makuta (2) pour lire des nouvelles qu'il aura écoutées la veille à la radio, et presque dans les mêmes termes. Le Congolais n'est d'ailleurs pas dupe, et comme il a souvent le mot pour rire, il qualifie certains périodiques régionaux de " tracts officiels ".

IV- Les organisations de presse

Une Association de la Presse Congolaise (A.P.C.), émanation de l'ancienne organisation de 1957 a rassemblé les journalistes jusqu'en 1965. M. G. Makosso l'a présidée de 1960 à 1964, date à laquelle il fut remplacé par M. Joseph Mbungu, directeur de " Présence Congolaise ".

Un conseil national de l'Association s'est tenu à Lubumbashi en Mars 1965, en présence du Secrétaire d'Etat à l'Information, M. Sinda.

L'Association, qui comprend tous les journalistes professionnels nationaux, s'est prononcée contre l'admission des journalistes employés par l'Etat.

Une scission a éclaté au sein de l'A.P.C. entre les partisans des résolutions de Lubumbashi et les membres hostiles.

Les médiations du Ministère de l'Information n'ont pas eu de succès. Il a été créé ensuite " un Conseil National des Journalistes Professionnels " à objectifs culturels et éthiques, et qui réunit tous les journalistes.

oOo

(1) L'ACP reçoit les informations des agences étrangères, les trie ou les traite une deuxième fois, avant de les servir aux abonnés.

(2) Pluriel de Likuta (K), unité de base de la monnaie congolaise appelée Zaïre (Z). Le Likuta vaut 10 centimes français, il est le centième du Zaïre qui vaut environ 10 Frs.

Son président est M. L. MOAKA-TOKO, rédacteur en chef du " Courrier d'Afrique ". (1)

Les Editeurs de journaux se regroupent au sein de l'Association de même nom, présidée par M. Pascal HAMICI, administrateur-gérant de " La Voix du Katanga " (2) de Lubumbashi.

Dernière née des organisations, l'Union des Journalistes Sportifs (U.J.S.C.) du Congo s'est constituée en 1969. Elle est dirigée par M. Lucien TSHIMPUMPU, reporter sportif à la RTNC et par M . P. BASUNGA secrétaire général.

L'association vise à améliorer les conditions de travail du chroniqueur sportif et à lui assurer une formation professionnelle solide.

Il existe également une "Association de la Presse Etrangère ". En dehors de celle-ci, les autres unions sont défendues, au point de vue syndical, par la " Section des Journalistes et Imprimeurs " de l'Union Nationale des Travailleurs Congolais (UNTC) (3)

oOo

(1) B.P. 8312 Tél : 25 512 Kinshasa

(2) Association des Editeurs des Journaux. B.P. 44 25 Lubumbashi

(3) Syndicat unique créé sur invitation gouvernementale en 1966 et regroupant les anciens syndicats congolais.

S E C T I O N I I I

-- PROBLEMES ET PERSPECTIVES

Les chapitres précédents nous ont permis de présenter longuement la presse congolaise, son évolution et ses orientations.

Nous nous efforçons dans cette section d'étudier les problèmes avant de dégager enfin des réflexions sur ce que pourrait être son avenir.

CHAPITRE I

Les problèmes socio-politiques

Le journaliste écrit pour un public : c'est évident !

Mais cela suppose qu'il s'intéresse à une communauté, à laquelle il appartient et s'intègre, cherche à la comprendre et à l'expliquer aux autres. Ce rôle dans notre pays s'accompagne d'une importante mission d'éducation populaire mais aussi de distraction.

La presse est appelée à participer à la formation des citoyens, à leur livrer des connaissances nouvelles afin de leur permettre une action plus efficace dans le développement national.

L'informateur doit, en l'occurrence, compter avec un public qui, malgré une bonne foi évidente, ne peut profiter pleinement de l'information.

I- La presse et les lecteurs

Parmi les nombreux organismes spécialisés, les instances internationales ou chercheurs isolés qui se préoccupent de la presse des pays

sous-développés, il n'est pas un seul qui n'ait retenu l'analphabétisme, le niveau de vie, les communications comme obstacles de premier ordre.

Viennent ensuite quelques aspects sur la multiplicité des langues, les niveaux d'éducation

Nous reprenons le même schéma sans arriver à des conclusions identiques.

Les remarques que nous proposons sont inspirées en partie par les résultats d'une enquête sur l'opinion publique de Kinshasa, réalisée en Novembre 1967 par la S.A. MARCOMER de Paris à la demande du Ministère congolais de l'Information.

Un échantillon de mille personnes établi en fonction de l'âge, du sexe, de la profession, de la religion, du niveau d'instruction, de l'appartenance ethnique et linguistique, a été interrogé. L'enquête portait sur les canaux de l'information, la lecture des journaux et des livres, les attitudes et préoccupations de l'opinion publique kinoise.

Sur mille personnes interrogées, deux tiers s'informent par la radio et les conversations. Un quart de l'échantillon cite les journaux comme deuxième source de nouvelles, et un dixième se dit informé par le cinéma. Le plus faible pourcentage, un vingtième, est attribué à la télévision.

En partant de l'estimation que Kinshasa comptait en Novembre 1967, quatre cent mille adultes sur une population d'un million d'habitants, l'enquête établit que la radio touche avec régularité 260 000 kinois, et la langue d'écoute préférée est la maternelle.

La presse quotidienne ne retient que 160 000 lecteurs sur les 400 000 adultes, les jeunes et les gens instruits étant les plus nombreux. Il est révélateur que sur cent personnes interrogées, 58% répondent ne jamais lire ! Les périodiques intéressent environ 130 000 kinois, pour la plupart compris dans les 160 000 qui se disputent les journaux quotidiens. Une fois de plus l'âge et le niveau d'éducation y sont pour beaucoup.

La télévision venait d'avoir un an à la réalisation de l'enquête. Environ 68 000 personnes la regardent régulièrement.

L'importante enquête de MARCOMER ne changera rien au schéma classique mais elle permettra d'étudier à présent les problèmes de la presse sur des bases concrètes.

Là où MARCOMER parle d'illettrés, nous avons préféré le terme " analphabètes " plus souvent cité par les spécialistes.

A- L'analphabétisme
.....

Comme chacun le sait, est le fait de ne savoir ni lire ni écrire. Une confusion a été trop longtemps faite avec la simple ignorance d'une langue étrangère. Déjà fréquente chez le colonisateur, cette tendance a été reprise par l'ancien colonisé ou le nouveau " cultivé ", et a pour conséquence fâcheuse que certains journalistes de chez nous tiennent pour indigne d'eux d'informer en langue locale.

Les missionnaires qui ont publié " HODI ", " NKURUSE ", " NTETEMBO ETO " ou " KONGO YA SIKA " en swahili, tshiluba, kikongo et lingala ont démontré, avec des tirages allant jusqu'à 15 mille exemplaires, la possibilité d'un journalisme florissant en parlars nationaux, à l'époque même où l'on nous donnait 10 à 15% des personnes capables de lire et d'écrire.

§ Nous refusons encore à l'analphabétisme la vedette obstacle à la pénétration de l'information, parce qu'un journal est lu au Congo par plusieurs personnes qui le commentent ensuite à d'autres. Chacun finit par avoir son compte de nouvelles mais seules les entreprises n'y trouvent pas leur compte.

En cela, il est un frein au développement de la presse, au même titre que :

B- La langue de diffusion
.....

Il s'agit ici d'un problème de choix politique qu'aucun gouvernement du Congo n'a osé affronter.

Nous ne pensons pas qu'il faille imposer d'un jour à l'autre l'une des quatre langues nationales (1) pour les besoins du journalisme, ni

oOo

(1) Les quatre langues nationales sont : le swahili, par le au Katanga et (v. p. 122)

créer des périodiques dans l'un des innombrables dialectes du pays.

La Belgique tutélaire avait réussi à sélectionner et à nous léguer quatre parlers régionaux, utilisés chacun par un à deux millions d'habitants. De plus, ils peuvent tous être transcrits grâce aux lettres de l'alphabet romain, auxquelles viennent s'ajouter quelques combinaisons pour les sons particuliers.

Il appartient donc aux informateurs et aux entreprises de presse qui les emploient de comprendre quelques évidences : éduquer la masse en parlant le même langage qu'elle; tenir compte des réalités locales et surtout se départir de la manie de comparaisons avec les pays très avancés, pour s'attacher à la compréhension des problèmes du pays afin de pouvoir les analyser, les expliquer et au besoin, proposer des solutions.

En partant des 80,7% de taux de scolarisation que veulent bien nous reconnaître les experts de l'UNESCO (1) et de tous ceux qui ont fait au moins leur école primaire, nos moyens d'information trouveront, dans l'hypothèse la moins favorable, quelque cinq millions de lecteurs sur les vingt millions de Congolais que nous sommes.

Une deuxième phase minutieusement préparée permettrait à l'Etat d'imposer peu à peu les deux langues les plus répandues dans le pays, avant d'arrêter enfin le choix sur celle qui nous donnerait le plus d'ouverture sur le monde africain.

Nous ne croyons pas, comme l'écrivait trop simplement " LA CROIX " en 1967 (2) parlant du "Babel Africain " que le salut nous vienne de l'usage national d'une langue européenne. Ce serait une solution aberrante à

oOo

dans les provinces Orientale et du Kivu; le lingala parlé dans la capitale, le Nord et le Nord-Ouest du pays ainsi qu'au Kivu, et en province Orientale. Il est aussi la langue de l'armée et le véhicule de la musique congolaise. Le tshiluba est parlé dans la région du Kasai et dans une certaine mesure au Katanga. Le kikongo est cantonné dans le Bas Congo.

(1) "Taux de scolarisation en Afrique " Statis. UNESCO reprises dans INTERSTAGES, n°49, Bruxelles 1968.

(2) " La Croix " du 15 Février 1967 : " Babel en Afrique "

TP

plusieurs égards : il faudrait d'une part forcer les vingt millions de nos compatriotes à parler le français (1), oeuvre humainement impossible et qui n'aurait pour seul résultat que l'aliénation d'un peuple à une culture avec laquelle il n'a rien de commun. Les investissements à prévoir, d'autre part, suffiraient à financer, à entretenir et à développer la totalité des publications actuelles pendant de très longues années, et aiderait à enseigner la lecture et l'écriture à des milliers de Congolais... La preuve a été faite qu'une presse en langues nationales peut exister et se développer. Il reste à l'exploiter au mieux.

L'Etat l'a très bien compris. Pour répandre ses directives et assurer sa propagande, il a installé dans chaque province un émetteur-relai de radiodiffusion qui reprend, en parler régional principal les émissions de la Radio Nationale. Un certain nombre de publications officielles (2) ont adopté la même politique : elles ne s'en portent pas plus mal, au contraire.

C- L'instruction et le niveau de vie
.....

Alors qu'avant l'indépendance, le jeune Congolais devait entrer au séminaire pour faire ses études secondaires sous peine de rester " primaire " ou auxiliaire à vie dans une entreprise, il a, depuis 1956 (3), la faculté d'espérer mieux. L'information a lui fournir doit être traitée avec plus de sérieux et d'attention. Elle doit, tout au moins, être plus développée dans le fond comme dans la forme que celle de la radio qui ne suffit pas à satisfaire sa curiosité toujours plus grande.

Notre presse lui offre un vide absolu qu'expliquent l'impréparation des journaliste à l'exercice de leur métier et une abdication devant l'effort intellectuel .

Bien sûr, nos confrère ont à leur décharge l'inexistence de documentation, la mauvaise organisation des journaux qui les emploient sans exploiter au mieux leurs compétences.....

oOo

(1) Nous mettons le français parce qu'elle a été la langue de colonisation, puis langue officielle du Congo indépendant. Ailleurs, ce sera l'anglais, le portugais.

(2) "Lokole", édité par les Affaires culturelles depuis 1969, publie ses articles en français, lingala, swahili

(3) Institutionnalisation d'écoles laïques du Congo belge, création d'écoles secondaires officielles pour enfants Noirs et fondation de l'Université officielle du Congo à Lubumbashi.

*Trenai
bate de
quand?*

Il y a aussi, évidemment, un manque de formation professionnelle

Mais l'informateur et son public sont considérablement gênés par un niveau de vie trop bas. Des statistiques économiques affirment qu'avec ses 90 dollars de revenu annuel, le Congolais est 1^{er} Africain le plus pauvre.

Les journaux ne peuvent s'adresser qu'aux fonctionnaires et employés qui ne risquent pas "leur mois" en se passant tous les matins, ou toutes les semaines de 2K ou de 10K pour leur information. Les manoeuvres gens de maisons et ouvriers ne peuvent s'acheter un quotidien (2K) leur salaire (de 5 à 15 Z, soit environ 50 à 150 Frs F (!)) étant engagé dans les besoins prioritaires.

Et pendant ce temps, des compatriotes de la campagne vont jusqu'à ingorer l'existence des périodiques ! Quand ils en ont, ils se contentent de demander ci qu'il y a dedans, soit parce qu'ils ne savent pas lire, soit qu'ils ne connaissent pas la langue de diffusion. Le plus souvent, le journal est trop vieux ou trop cher.

Après tout, ils ont encore le " téléphone bantou ".....

D - Les équipements sociaux

Il s'agit ici, on s'en doute, des communications, dont l'importance est primordiale pour un bon développement et une distribution efficace de la presse.

Quelques chiffres nous montrent combien nous sommes encore loin du minimum pour une infrastructure satisfaisante.

Les 2 336 892 Km² du Congo sont sillonnés par 5152 Km de voies ferrées (1), réparties entre trois compagnies, sans autre lien que la tutelle de l'Etat.

oOo

(1) Afrique 1969

" Voir carte " Communications " p. 125 bis "

Et encore, la seule province du Katanga se taille la part du lion avec 2 788 Km (1), le reste étant exploité par les chemins de fer des Grands Lacs (C.F.L.) qui dessert le Nord de la région, les provinces orientale et du Kivu. Si les deux premiers réseaux sont reliés entre eux, il n'en est pas de même de la Vicicongo qui parcourt le sud ouest de la république et s'y arrête.

L'ensemble des voies congolaises comprennent moins de 1 000 Km de lignes électrifiées, ce qui rend ce moyen peu rapide et inefficace pour le transport des quotidiens.

Les voies maritimes et fluviales (12 000 Km dont 4 700 sur le fleuve Congo) sont trop localisées pour pouvoir pallier l'insuffisance des chemins de fer. Même complémentaires dans ce cas précis, les transports maritimes, fluviaux et ferroviaires contraignent à des délais longs, dus au nécessaire transbordement des marchandises.

La presse, bien périssable, n'y trouve pas son compte.

Les routes, qui pourraient être l'élément salutaire totalisent 140 000 km et sont, dans l'ensemble, en piteux état. Et s'il existait des messageries de presse, aucune d'elles ne serait assez folle pour aller immobiliser ses véhicules sur des routes incertaines.

Seules les régions économiquement rentables monopolisent les bonnes voies. L'information écrite y reste confinée, sans aucun espoir de développement.

L'Etat a cru trouver la solution en développant l'aviation ;

Il existe dans le pays quelque 175 aérodromes nationaux mais seuls les aéroports de Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Bukavu, Mbuji-Mayi, Luluabourg, et depuis peu Mbandaka sont équipés pour recevoir les avions par tous temps. Ailleurs, les fragiles pistes en terre battue manquent de sécurité en saison des pluies.

oOo

(1) La K.D.L. B.C.K. (chemin de fer du Bas Congo, Katanga et Kinshasa, Dilolo-Lubumbashi) exploite le réseau katangais, qui se prolonge jusqu'au Kasai.

D'autre part, la fréquence des vols intervilles n'est pas assez développée pour assurer l'acheminement quotidien des journaux. Seuls les hebdomadaires et mensuels peuvent s'en accommoder, si tant est qu'ils cherchent à s'assurer les lecteurs des provinces.

Nous en sommes au point où, nationale ou régionale, la presse, tout au moins quotidienne, est limitée aux villes dans lesquelles elle est produite. Parfois, comme au Katanga, le nombre de villes importantes reliées au moins une fois par jour, permet une distribution à peu près satisfaisante (1).

D'autres difficultés, dues à des éléments étrangers, au public et aux informateurs, entravent la croissance de nos publications.

II- L'influence de la politique sur la presse

Peu avant l'indépendance et pendant la lutte pour sa conquête, des journaux surgis de partout ont exprimé librement, et souvent avec violence, diverses opinions.

Les années qui suivent cette date paraissent plus sombres : l'arrestation des journalistes est fréquente, les saisies et suspension ne se comptent plus et les termes " cessation de paraître pour des raisons indépendantes de notre volonté " apparaissent dans le vocabulaire.

Que s'est-il donc passé ?

La bataille pour les droits politiques et sociaux, le désir de libération avaient mobilisé la presse et l'opinion contre un ennemi connu.

oOo

(1) Des vols quotidiens d'Air Congo relient Kinshasa aux principales villes du pays. Lubumbashi, à deux heures de "Jet" de Kinshasa, bénéficie de deux vols dans les deux sens, et de cinq liaisons internationales. D'autre part, au Katanga, Lubumbashi (280 000 h.), chef lieu de la province est à 120 km de Likasi (150 000 h.) deuxième villes de la région et à 280 km de Kolwezi (50 à 80 000 h.). Kipushi (50 000 h.), important centre minier, est à 35 km de la capitale du Katanga.

Celui-ci parti, nous avons, tels les Athéniens et les Spartiates, décidé de régler nos différents internes. Les critiques auparavant jetées à la face du colonisateur ne trouvèrent plus grâce auprès des nouveaux maîtres. Aucun d'eux ne voulut prendre sur lui le risque d'une presse libre, mais chacun s'ingénia à s'en faire une alliée inconditionnelle pour augmenter sa puissance.

Il arriva donc que les personnes gênées par les journaux s'attachèrent à les réduire au silence pour avoir " les mains libres ". Le conflit fut inévitable et au lieu de la " museler ", les pouvoirs se mirent la presse à dos.

Diverses pressions politiques ont été exercées sur les publications. Pour être efficaces, elles devaient contourner l'obstacle constitutionnel qui proclame les libertés d'expression et d'opinion. Et bien que le Code Civil ait prévu des dispositions en la matière, les nouveaux dirigeants jugèrent nécessaire d'édicter de nouvelles mesures tendant à réprimer tout écrit déplaisant.

Nous avons vu galvauder la notion de " sécurité de l'Etat " auquel certains personnages ont pensé devoir s'identifier. Il a été fréquent de voir des journalistes convoqués par un fonctionnaire pour se faire recommander la bonne version à publier. Parfois ce sont les relations avec un tel " pays ami " qu'il fallait sauvegarder à tout prix : tout ce que faisait l'autorité ou les citoyens de ce pays ne pouvait qu'être louable.....

Ou encore il a été vivement conseillé de taire un scandale, un abus, alors que toute l'opinion publique attendait des éclaircissements.

Quelque fois aussi, ce fut l'intimidation. L'hebdomadaire " La Renaissance " de M. Moukanda a été souvent saisie, ses installations saccagées. " Présence Congolaise " a connu pareille mésaventure.

Nous serions traité de fantaisiste si nous n'avions pour nous les points 10 et 11 de la Déclaration du Haut Commandement Militaire lorsqu'il prit le pouvoir (1) .

Plus insidieux encore, l'appel aux sentiments patriotiques des journalistes : ne pas publier une information parce que l'honneur des dirigeants et du pays seraient en jeu. Les Congolais sérieux ont fini par se demander s'il

oOo

(1) Voir texte pp. 114-115, Chap III , par 1 " La presse et la loi "

y avait à préserver l'honneur de la Nation ou simplement taire des abus commis en haut lieu.

Ils ont préféré appliquer l'autocensure... et la fausse excuse selon laquelle la liberté de presse est un luxe pour un pays sous-développé.

Le lecteur intelligent qui a compris depuis longtemps la lutte presse-pouvoir a choisi la radio " qui dit tout très rapidement sans qu'on doive payer " à la place des publications remplies de communiqués.

Une fois de plus, entrave à l'information écrite.

CHAPITRE II

Les problèmes financiers et techniques

Un journal est une entreprise commerciale, elle doit être traitée en conséquence. Pour cela, il faut des capitaux importants, des équipements techniques sinon modernes, du moins généralement en excellent état de marche.

Il lui faut enfin disposer d'un investissement humain remarquable, et être capable de le renouveler au besoin.

En réalité, aucune publication congolaise, prise isolément, ne réunit ces conditions.

Les moyens financiers font défaut et, quand ils existent, ils sont aux mains de l'Etat ou des étrangers. Dans l'un et l'autre cas, la liberté de presse en souffre.

Les hommes d'affaires congolais, qui sont de plus en plus nombreux et prospères et qui pourraient contrebalancer les monopoles, de fait, sont eux mêmes mal informés ou hésitent à mettre leur argent dans ce moyen d'information coûteux face au prestige de la radio et de la télévision.

Il s'en suit que l'Etat avec ses périodiques et ses moyens audio-

visuels dirige à sa guise l'opinion publique sans qu'il y ait une voix pour engager le débat.

Peu de journaux congolais possèdent une imprimerie (1) et quand ils en ont, elle est composée de vieilles presses (2) qui nécessitent des réparations fréquentes. Ils sont obligés de s'assurer les services de techniciens, souvent étrangers et qui vendent leurs services fort cher.

Une concentration permettrait l'acquisition d'équipements modernes pour un certain nombre de publications. Mais ici encore l'hésitation se justifie devant les faibles tirages.

Les problèmes financiers se doublent de l'impossibilité d'un approvisionnement sur place en matières premières.

Jusqu'en 1967, les importations étaient soumises à des licences et quotas, garantis par la Banque Nationale. La presse, comme les autres entreprises, devait passer devant les services de l'Etat qui pouvaient, selon leur bon vouloir " aider les journaux amis " et réduire à un plafond arbitraire les facilités à accorder aux autres. La libération des importations n'a pas résolu le problème, bien au contraire.

Un début de solution pourrait venir des subventions de l'Etat, remboursables après un délai raisonnable. Mais là encore, un danger demeure: une telle presse aurait-elle assez de sérénité pour s'exercer en toute liberté, au besoin contre l'Etat bienfaiteur.....

La Formation des journalistes

.....

Dans un pays sous-développé, le journaliste informe et forme. En cela, il aide les dirigeants qui insistent à raison sur la participation des citoyens au développement national, lequel ne peut se faire que si chaque

oOo

(1) "L'Etoile " , " La tribune africaine " , " Le Progrès " à Kinshasa sont imprimés sur les Presses de Concordia

(2) Lors d'un bref séjour à " L'Essor du Congo " , nous avons du souvent attendre pour tomber l'unique édition quotidienne, que soient remises en marche les vieilles " Mercedes " ou les monotypes.....

habitant a conscience d'appartenir à une communauté et sent le besoin de contribuer à son mieux être. Le rôle de l'informateur consiste donc à aider l'homme à percevoir cette appartenance et à mener la conscience nationale à réaliser toujours plus pour son équilibre matériel et moral.

Le journaliste devient un déclencheur d'opinion et d'attitudes, un animateur. Il importe qu'il soit solidement préparé à son travail, s'il veut, par son information, élargir les horizons intellectuels de ses lecteurs, comprendre l'inconnu et favoriser le dialogue politique et social.....

Les associations de presse nationales se sont toujours préoccupées de cette formation mais n'ont pas trouvé d'oreilles attentives pour que, en même temps que des jeunes qui s'instruisent dans les pays développés, d'autres reçoivent leur qualification professionnelle dans des institutions locales.

L'Institut International de Presse (I.I.P. Zurich-Suisse), l'UNESCO et le Ministère de l'Information ont organisé depuis 1963 quelques sessions de stages au profit des journalistes du Congo. Des projets d'instituts de journalisme ont été conçus et connu parfois un début de réalisation (1).

Mais dans la réalité, l'informateur congolais semble avoir trouvé une paix profonde dans la crainte de la répression (si j'écris la vérité, je me fais arrêter !), et réussit à expliquer par la même occasion sa rare passion d'un travail bien fait.

Une formation professionnelle solide lui permettrait d'acquérir assez de technique et d'habileté pour exprimer de manière acceptable par tous, des opinions ou des critiques. Plus que par les reproches, bien des dirigeants sont irrités par la façon dont ils sont dits.

oOo

(1) Voir annexes " Comment les journalistes sont-ils formés ? "

CHAPITRE III

Vers l'avenir

L'échec permanent des journaux indépendants, dû en grande partie à l'insuffisance des moyens financiers et techniques; l'absence d'organisation efficace face à l'information dirigiste de l'Etat nous ont amené à nous interroger sur ce que pourrait être l'avenir de la presse congolaise.

Trois solutions possibles ont été retenues.

I- La concentration des entreprises de presse

Cette opération, déjà concrétisée par " La Presse Congolaise " et plus récemment par " La Centrale des Journaux " qui lui a succédé, offre plusieurs avantages, dont le plus important est la décharge des journalistes des soucis financiers et techniques. Elle présente néanmoins le danger d'une monopolisation de l'opinion publique par quelques uns, danger qui peut être selon nous, atténué par l'organisation même de l'entreprise.

Elle aura au sommet un Conseil d'Administration chargé d'en contrôler la gestion et d'en fixer les objectifs principaux. Ensuite viendra une société à préoccupations essentiellement techniques (imprimeries, approvisionnements en matières premières....). Les différentes publications du groupe ainsi constitué seraient administrées séparément par un personnel spécialement choisi et composé de préférence des professionnels de l'information.

Les autres problèmes (messageries, marketing, publicité ...) seront confiés à une autre section de l'entreprise, de sorte que personne n'ait à se soucier de tout en même temps.

A notre avis, une telle concentration permettrait aux journalistes d'exercer leur métier avec une liberté appréciable.

L'idéal serait qu'une telle organisation publie des journaux d'informations générales et réalise des revues spécialisées (presse des jeunes et féminine, revues culturelles, etc...) et s'étende à tout le pays.

L'existence d'entreprises semblables mais d'orientation politique différente est très souhaitable et permettrait aux lecteurs un choix bénéfique.

II- Les subventions ou crédits de l'Etat à la presse privée

Les subventions ou crédits de l'Etat à la presse privée peuvent également contribuer au développement de nos organes d'information.

Dans ce cas, " L'Etat-bailleur-de-fonds " s'engagera à éviter toute forme de pression sur les journaux subventionnés et renoncer à vouloir les assimiler à ses propres services. A défaut d'une telle aide, l'Etat peut intervenir par des crédits à long terme pour faciliter l'achat d'équipements techniques et des approvisionnements divers, aux mêmes conditions.

Une autre solution est possible, et nous pensons qu'elle est réalisable dans l'immédiat : l'Etat créerait avec la participation des Editeurs Congolais une coopérative de presse chargée d'acheter les équipements nécessaires, qui seraient ensuite revendus aux journaux qui le désirent à des conditions très favorables, préalablement établies et acceptées par tous.

Toutefois, pareilles solutions ne sont acceptables que si l'Etat laisse aux nationaux l'entière liberté de presse, et la faculté de créer de nouvelles publications de quelque tendance qu'elles soient. Seule, en effet, une presse nombreuse et diversifiée a des chances de se défendre et de protéger l'opinion contre l'arbitraire.....

III -Une presse en langue congolaise

Une presse en langue congolaise est très souhaitable. Elle pénétrera plus facilement dans la masse pour laquelle elle ne présentera plus aucune difficulté de langage. Elle aura surtout l'avantage de toucher toute personne sachant lire et écrire et d'engager rapidement un dialogue par le jeu du courrier des lecteurs.

L'expérience personnelle vécue entre 1965 et 1967 à Lubumbashi au sein du journal "UHAKI "(1) nous a démontré qu'il y a là, pour le journalisme congolais, une chance de développement extraordinaire.

Encore faut-il savoir la saisir.....

oOo

(1) Voir page 107

A N N E X E I

T A B L E A U D E L A P R E S S E

Etabli d'après le " Répertoire de la Presse Congolaise "
(Ministère de l'Information , Kinshasa 1967)

LEGENDE

Q	: Quotidien
H	: Hebdomadaire
M	: Mensuel
BM	: Bi-mensuel
TR	: Trimestriel

R E M A R Q U E S

Ce tableau de la presse ne prétend pas être complet, loin s'en faut.

Il se borne à présenter avec plus de précision, les publications citées dans notre travail et éditées régulièrement jusqu'en 1965, terme de cette étude.

La situation a évolué beaucoup depuis cette date : certains titres ont disparu, beaucoup d'autres sont apparus, quelques uns ont changé de main.

Nous avons également laissé de côté les journaux culturels, nombreux dans notre pays, pour nous attacher à ceux qui, religieux ou profanes, ont joué (ou continuent à jouer) un rôle politique et social de premier plan.

Les bulletins stencillés qui émanent des services administratifs des provinces et des organisations missionnaires, dont un certain nombre figurent à ce tableau, méritent qu'on y prête attention, car ils sont les seuls à toucher les milieux ruraux, que l'information élaborée des journaux des villes n'atteint pratiquement pas.

PRESSE INDEPENDANTE

LA VILLE DE KINSHASA :

TITRE	ADRESSE	Périodicité	Opinion	Editeur	Directeur	Réd. en Chef
LE COURRIER D'AFRIQUE	276 av. Baron Jacques B.P. 8312 Tél:24512	Q	Catholique Indépendant	Les Editions du Courage	Gabriel MAKOSO	L.MOAKA - TOKO
L' ETOILE	143 10e rue Limete B.P. 1336 Tél:77367	Q	Indépendant	Les Editions Etoile	Paul BONDO	Michel KIBANAKINA
LE PROGRES	121 avenue de l'Hotel B.P. 78 Tél:24778-23151 Télex:Kin 248	Q	Indépendant d'action nationale	R.MPANU- MPANU	R.MPANU MPANU	Vizay THOMPSON
LA TRIBUNE AFRICAINE	Rond point avenues Lovanium Bongolo-Limete B.P. 391 Tél:77332 Télex:Kin 348	Q	Indépendant	T.R. ESSOLOMWA	T.R. ESSOLOMWA	Albert G. N'GBANZO
ACTUALITES AFRICAINES	121 Avenue de l'Hotel B.P. 2198 Tél:22013	H	Indépendant	G. SENGI- BIEMBE	G. SENGI - BIEMBE	Bernard BAKANGA BA ITUMBA
PRESENCE CONGOLAISE	1 avenue Bougandanga B.P. 8205 Tél:68730	H	Indépendant	SONEDI	Joseph MBUNGU	Baudouin KAYEMBE
L'AFRICAIN	118 Avenue Mahenge B.P. 629 Limete	H	Indépendant (Prob. Cong)	N.P. IGONDE	N.P. IGONDE	Edmond MALU-MALU

Ville de KINSHASA (suite)									
AFRIQUE CHRETIENNE	Avenue de Limete B.P. 7653 Tel: 77726	H	Missionnaire (Inf. générales)	Sté Missionnaire St Paul	Cyrille MOMOTE	A.A. NGOIE J. LANNON			
ANTILOPE	Limete B.P. 127	H	Illustré pour jeunes	Sté Missionnaire St Paul	Julien ZOPPI	-			
KONGOYASIKA	11e rue Limete B.P. 7653	BM	Journal missionnaire	Sté Missionnaire St Paul	Gérard DE VOOGHT	Gérard DE VOOGHT			
HODI	Bujumbura (Bwumdi)	BM	missionnaire	Sté Missionnaire St Paul	-	-			
LA RENAISSANCE	Kinshasa	H	Indépendant	Léon MOU- KANDA	-	-			
L'AFRIQUE POPULAIRE	Kinshasa	H	Indépendant	Sam KASSANDA KALAMBAY	-	-			
L'AVANT -GARDE	25 Avenue Assosa, Lovanium B.P. 5171 Tél : 77301	M	Liaison estudiantine	Th. MWAMBA	-	-			

PROVINCE DU KATANGA (Lubumbashi)						
MESSOR DU CONGO	490 Av. Pdt Mobutu B.P. 525 Tél:3145-3146	Q	Indépendant africain	Jacques KOTE TSHILEMBE	Jacques KOTE TSHILEMBE	Céleste MUNGUSA
LA DEPECHE	596 Bd Patrice Lumumba	Q	Indépendant d'action nationale	R. MPANU - MPANU	Crispin LWAMBWA	-
LA VOIX DU KATANGA	373 avenue Mahenge B.P. 4425 Tél:2845-2031	H	Indépendant	(SEJAF) Sté d'édition des journaux africains	Pascal HAMICI (adm. gérant)	Louis SANGANY
MESSAGE CHRETIEN (Santsi ya Kristu)	B.P. 3074	H	Bulletin diocésain	-	-	R.P. WANZUUL
JUMA	1288 av. Léopold II B.P. 345 tél : 3309	BM	Indépendant africain	L'Essor du du Congo	Louis NGOIE	Louis NGOIE B. KAYEMBE
MWANA SHABA	B.P. 450 Lubumbashi B.P. 8714 Kinshasa	BM	Journal d'en- prise (géomines)	P. THIRY	-	-
MWANA SHABA JUNIOR	B.P. 450	périodique	magazine illustré jeunes (géomines)	P. THIRY	-	-
KATANGA EXPRESS	10 av. Rutten B.P. 3615 Tél: 5482	H	Indépendant	R. MPANU - MPANU	Jean NSONG	Norbert SAPWE

PROVINCE DU KIVU (Bukavu)						
LA PRESSE AFRICAINE	B.P. 946 Tél:2640	BH	Informations générales	R. MPANU-MPANU	Bonaventure MBULA	Gervais BUGANGO
LA PERSPECTIVE AFRICAINE	22 Av. Léopold II B.P. 3133 Tél: 2618	H	Indépendant	Ernest SALEH	Ernest SALEH	-
PROVINCE ORIENTALE						
LA GAZETTE	B.P. 892 Tél:2600	Q	Indépendant	F. MASINGENDE	F. MASINGENDE	V de P LOUBAMBA
ITURI	B.P. 19 Bunia	M	-	-	-	-
REGION DU KASAI						
REALITES CONGOLAISES	B.P. 607 Luluabourg	H	Indépendant	D. B. KATHALAY	D. B. KATHALAY	D. B. KIBOKO
NKURUSE	B.P. 21 Luluabourg	BM	(Français-Tshiluba) Informations évangéliques	Mission Catholique Luluabourg	-	-
TUYAYA KUNYI	B.P. 900 Tél 2306 Luluabourg	--	organe religieux (Tshiluba)	Mme VASS WINIFRED KELLERS BERGER	-	Kongolo KABINGA

PROVINCE DU KONGO CENTRAL						
NTETEMBO ETO KUMA KU KIELE	B.P. 5 Inkisi	--	Journal missionnaire.	Mission catholique Kisantu	Michel SOMBI	--
L A P R E S S E G O U V E R N E M E N T A L E						
AGENCE CONGOLAISE DE PRESSE (A.C.P.)	11 av. des Sénégalais Kinshasa B.P. 1595 Tél: 25 424 24 656	Q	Agence officielle	Ministère de l'information	Philippe ELEBE (PDG)	Roger LASCO NY
CONGO MAGAZINE	2 av Lippens KINSHASA B.P. 8246 Tél: 25 228	M	Illustré	Ministère de l'information	Louis MABANDELE	Henri KUBEMBA
LOLAKAYANNE (La voix de l'armée nationale)	B.P. 1099 KINSHASA	BM	-	Services éducatifs de l'armée	-	Lt Michel LONOH
UHAKI	B.P. 1454 Tél: 5161-5162 5163 Lubumbashi	H	Magazine d'informations illustrées	-	J. L. MASUDI	Edmond MULLIWEWA
BULLETTIN DE PRESSE	B.P. 1252 Lubumbashi	H	Informations générales	Service provincial de l'information	J. L. MASUDI	St. KATONTOKA

Presse gouvernementale						
BULLETIN D'INFORMATIONS	7 Av. Kikula LIKASI	H	idem	Service provincial de l'information	J. L. MASUDI	H. YARISHIUY
L'ORIENTALE	1 av. de la Radio B.P. 654 Tél 3255-3427 KISANGANI	H	idem	Service provincial de l'information	-	-
LES REFLETS	B.P. 2220 Tél 2420 BUKAVU	H	idem	Service provincial de l'information	G. NAWEZI	A. BYAMUNGU
LES VOLCANS	B.P. 2220 Tél 2420 BUKAVU	H	idem	" " "	G. NAWEZI	A. BYAMUNGU
LA VOIX DU KONGO CENTRAL	B.P. 528 Tél 2145 MATADI	H	idem	" " "	-	-
LA VOIX DE BANDUNDU	B.P. 212 Tél 146 KIKWIT	H	Magazine d'informations illustrées	" " "	-	-

LES VOLCANS

TARIF
 Le numéro 2 K
 Intérieur de 100 3 K

Avenue 215
 B. P. 3220 - Kinshasa
 BUKAVU

Après le N

Le 1

AFRIQUE

Présence Congolaise

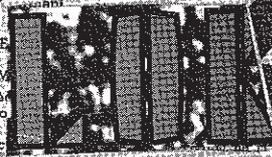
PROGRES

JOURNAL D'ACTION NATIONALE
 121, avenue de l'Hôtel - Tél. 4778

MIKUNA

Actualités africaines

JOURNAL IND



MAGAZINE
 HEBDOMADAIRE
 D'INFORMATIONS ILLUSTRES
 10 FR.
VERITE
 BUREAUX: AV. CH. DELVALUX, 827
 LUBUMBASHI
 B.P. 1454 - TEL. 3161 - C.C.P. V. 284
 REDACTEUR EN CHEF:
 M. MULUMBWA EDMOND

ANT
 aux élections au Nord-Kivu



l'avenue de l'Europe
 de la capitale
 du Congo
 est de
 la place

UHAKI

Lettre de

LETOILE

LE COURRIER D'AFRIQUE

40ème Année 2ème Série No 2176 - Kinshasa, mardi 7 janvier 1969 - 2 K (Intérieur 3 K) - Brazza 30 francs CPA

Si vous profitez de ce que vous faites gendarme, policier ou militant (suite en page 5)

mWana shaba

journal d'entreprise gecomin

A N N E X E I I

Comment les journalistes congolais sont-ils formés ?

Ce problème ne date pas d'aujourd'hui. Déjà à sa création en 1957, l'Association professionnelle de la Presse du Congo belge et du Ruanda-Urundi (APPCBRU) avait demandé que " soient prévus aux programmes des institutions universitaires et administratives, où se forment des élites dirigeantes, des enseignements précis sur les conditions de l'information des masses et les liaisons avec les diverses entreprises de presse ".

L'Association appliquait en cela les résolutions du " Congrès International de la Presse Coloniale " tenu à Bruxelles les 28, 29 et 30 Juin 1958, qui considéraient " que l'information des populations dans les pays sous-développés doit être par priorité l'oeuvre des élites autochtones " et émettaient le voeu " que l'enseignement du journalisme soit développé à leur intention et que se multiplient les stages pratiques ouverts aux diverses catégories de journalistes d'outre mer ".

L'année universitaire 1958-1959 vit s'ouvrir à l'Université Lovanium (Kinshasa) un certificat de journalisme.

Un projet similaire fut, semble-t-il réalisé à l'Université Officielle du Congo (Lubumbashi). Mais les conditions d'admission aux études empêchèrent bon nombre de nos compatriotes de faire leur formation dans nos institutions : il fallait en effet satisfaire aux épreuves du premier cycle de sociologie avant de s'inscrire en journalisme. M. Henri D. TAKIZALA, actuellement gouverneur de province, est l'un des rares Congolais à y avoir été formé.

Après l'indépendance du pays, l'Association de la Presse Congolaise (A.P.C.) présidée successivement par MM. G. MAKOSO, directeur fu " Courrier d'Afrique ", Joseph MUNGU directeur de " Présence Congolaise ", s'est préoccupée de la question.

Intervenant devant la 8e Congrès Mondial de la F.I.J. à Berlin en 1966, M. MBUNGU avait insisté pour que la sélection des boursiers pour les séminaires et stages en journalisme se fasse, de manière égale, dans la presse privée et les services officiels d'information

A ce jour, outre la formation sur le tas que les aspirants journalistes semblent apprécier de moins en moins, des stages ont été organisés sur place.

Du 29 Octobre 1962 au 1er Mars 1963, l'UNESCO avait rassemblé une trentaine de journalistes congolais pour une formation théorique et pratique. Une seconde session a réuni du 13 mai au 13 Juin 1963 les correspondants de presse.

L'Institut Africain de Journalisme (I.A.J.) de la fédération internationale de journalisme (F.I.J.) a organisé en Décembre 1966 à Kinshasa un séminaire à l'intention des journalistes de la presse privée du Congo .En même temps se déroulait au Ministère de l'Information l'Information, la deuxième session de stage pour journalistes employés (Oct.-Déc. 1966) à laquelle nous avons eu la chance de prendre part.

Tous ces séminaires et stages ont assuré aux participants des enseignements théoriques suivis d'un entraînement pratique dans la presse locale.

Leur succès grandissant a incité le Ministère de l'Information à créer un Institut de Journalisme en Décembre 1966.

Alors qu'une centaine de candidats étaient inscrits et attendaient les cours, M. Roger SAINT VICTOR, journaliste haïtien formé à Paris (C.F.J.), conseiller au Ministère et chargé de l'organisation des enseignements, s'entendit refuser les crédits de fonctionnement, l'Institut se dispersa.....

Une nouvelle expérience a été entreprise depuis octobre 1969, sous la responsabilité du Conseil National des Journalistes présidé par M. L. MOAKA-TOKO, ancien rédacteur en chef du " Courrier d'Afrique ". Les cours du soir donnés à titre expérimental pendant l'année scolaire 1969-1970 décideront de la survie de l'Institut d'Etudes supérieures de Journalisme (IESJ) (1) qui devra en principe dispenser un enseignement en temps plein pendant trois ans

oOo

(1) Institut d'Etudes supérieures de Journalisme B.P. 477 Kinshasa-Limese
Président : L. MOAKA-TOKO
Directeur : A. KASSONGA

L'Etat congolais semble prêt a souvenir financièrement l'institution et à l'incorporer à l' Education Nationale si les preuves de réussite sont faites.

L'ancien certificat de journalisme, de l'Université de Lovanium (1) rattaché à la Faculté des Sciences économiques, politiques et sociales a été abandonné au profit d'un " Département de Communications sociales " (2) qui préparera à partir de l'année universitaire 1970-1971 au " diplôme des Hautes Etudes en Communication Sociale ", au sein de la même faculté.

Il sera créé plus tard une " licence en communication sociale " indépendante de toute faculté, avant d'aboutir, si l'expérience est couronnée de succès, à un doctorat.

Les provinces possèdent aussi des centres de formation. Il existe depuis 1965 à LUBUMBASHI un " centre d'enseignement moyen de langue française et d'orientation professionnelle " créé par M. MUKUNA et qui comprend une section de journalisme.

Le centre est actuellement en pleine réorganisation (3).

L'Université officielle du Congo a inscrit à son programme un " certificat de journalisme " rattaché à la Faculté des Sciences économiques et sociales. Créé en 1968-1969, ce certificat est ouvert en principe à tout journaliste déjà en fonction et semble être plus un enseignement de recyclage que véritablement universitaire.

La ville de BUKAVU abrite depuis cinq ans un " Institut social africain " (I.S.A.), centre de formation d'assistants sociaux qui prépare les élèves aux carrières d' organisateurs sociaux ", de planificateurs régionaux " et de " journalistes " (4)

L'ISA qui n'a pas encore trouvé sa formule définitive assurait déjà aux candidats informateurs des cours théoriques et pratiques.

oOo

(1) B.P. 832 Kinshasa XI

(2) " Les possibilités de formation aux carrières de communication en Afrique " " Interstages " spécial n°65, Juillet 1970, Bruxelles

(3) B.P. Lubumbashi, D. MUKUNA Directeur fondateur.

(4) B.P. 162 Bukavu

L'existence des institutions nationales de journalisme n'empêche pas les jeunes Congolais attirés par la profession de poursuivre leurs études ou d'effectuer des stages à l'étranger, auprès des centres dont la notoriété n'est plus à faire et qui sont mieux équipés techniquement.

Strasbourg, Paris (CFJ, ORTF) et Lille (ESJ) pour ne citer qu'eux accueillent chaque année un nombre croissant d'élèves de notre pays.

Il est cependant souhaitable que le gouvernement congolais, en participant efficacement au développement des écoles nationales de journalisme, encourage les jeunes à acquérir sur place leur formation professionnelle, leur permettant de la sorte le maintien d'un contact permanent avec les réalités du pays et du continent.

A N N E X E I I I

Aperçu sur la presse congolaise des jeunes

Nous ne pouvons pas fermer ces pages sans parler un peu de la presse des jeunes.

Branche pauvre de notre information tournée principalement vers la politique, elle risque de rester longtemps encore en marge de l'information nationale.

Cette situation est dramatique parce que sur une population de 20 564 000 habitants (1), les jeunes de moins de quinze ans atteignent près de 45 %.

Parce qu'ils savent lire et écrire, ils cherchent à s'instruire et à se distraire autrement qu'il y a une dizaine d'années. Nos journaux ne leur offrent pas grand'chose

Quelques tentatives ont répondu à ce besoin, mais seuls paraissent encore " L'ANTILOPE " à Kinshasa aux Editions Populaires Africaines (2) et " MWANA SHABA JUNIOR " à Lubumbashi (Gécomines).

Rédigés en français, ces périodiques s'adressent exclusivement aux enfants qui le parlent et le lisent, et ne dépassent pas les limites des centres urbains.

Entre 1962 et 1964 a paru à Kinshasa " VOIR ET SAVOIR ", magazine de vulgarisation culturelle et scientifique dû aux Editions populaires africaines.

oOo

(1) Résultat du recensement général de 1970, Ministère de l'Intérieur, Kinshasa

(2) Mission de St Paul

En même temps, à Lubumbashi, les collégiens groupés autour de MM. Marcel YABILI et Jean Marie TSHOMBA, aidés occasionnellement par M. Côme MASSENGO et nous-même, très tardivement, ont publié " NOUVELLE VAGUE ", bi-mensuel ou mensuel selon les cas, et ronéotypé. Quelques personnalités locales se sont intéressées régulièrement au périodique et l'Essor du Congo a parfois consenti de l'imprimer à des conditions très favorables.

" Nouvelle Vague " est morte de la dispersion de ses promoteurs vers l'Université.

A Kinshasa paraît actuellement " JEUNES POUR JEUNES " revue illustrée, née en 1965 d'un désir de lutte contre la délinquance juvénile. Des journalistes, des hommes d'affaires et des mouvements de jeunesse gèrent " Jeunes pour jeunes " dont la particularité est d'être allé au-devant des désirs de ses lecteurs, dans un cadre typiquement congolais, au lieu de leur imposer des idées reçues de l'étranger.

La revue est dirigée par M.A.FL.NGOIE.

Egalement signalé à Kinshasa-Matete l'hebdomadaire " LA NOUVELLE VAGUE " édité par M. Emile TSHIELESE qui en est aussi le directeur.

A ces initiatives s'ajoutent les multiples bulletins trimestriels des différentes organisations de jeunesse : scouts, Xavéri qui, par leur orientation particulière, ne touchent pas beaucoup de lecteurs non adhérents. " LOKOLE ", dernier venu des hebdomadaires et édité par les Affaires Culturelles s'est mis aux bandes dessinées, aux contes congolais d'auteurs nationaux. Peut-être sa formule, une fois améliorée, conviendra-t-elle aussi aux moins de 18 ans

A N N E X E I V

LA RADIOTELEVISION NATIONALE CONGOLAISE (R. T. N. C.)

En présentant la presse gouvernementale du Congo Belge, nous avons, dans la première partie de cette étude, parlé brièvement de la radio-diffusion.

Avant son indépendance, notre pays comptait neuf émetteurs officiels dont sept à Kinshasa, un à Kisangani et un à Lubumbashi.

Huit émetteurs privés étaient répartis à travers le territoire. Radio COLLEGE (1) et Radio UFAC (2) à Lubumbashi, radio Léopoldville à Kinshasa, radio KASAI à Luluabourg et les Amis de l'Athénée (3) à Mbandaka Kisangani et Bukavu.

Ces postes dont la puissance variait entre 1 et 25 KW étaient destinés à l'éducation religieuse ou populaire et à l'information.

Grâce au système de " public address ", les habitants des villes et centres importants pouvaient suivre les événements du pays et s'informer sur le monde, la diffusion se faisant en français et dans les quatre langues nationales.

L'Etat congolais a créé en province des stations relais qui, outre la reprise des principaux bulletins des nouvelles de l'émetteur central de Kinshasa (matin, midi, soir) diffusent des programmes autonomes, éducatifs et récréatifs. Les informations locales et régionales y prennent une place prépondérante.

oOo

(1) Créée après la seconde guerre mondiale par le Père DETHIER du Collège St François de Sales à Lubumbashi. Le 11 Juillet 1960, la sécession du Katanga est proclamée et depuis le centre s'est développé jusqu'à la création en 1964 d'une télévision expérimentale. Radio Collège et les autres ont disparu en 1967 pour laisser place au monopole de la RTNC.

(2) Union fraternelle des anciens combattants.

(3) Collèges laïcs d'enseignement secondaire

En cas d'évènement national important, seule la radio nationale s'adresse à la Nation par le canal des relais provinciaux.

L'émetteur central de Kinshasa comporte quatre chaînes:

- une chaîne nationale (français et les quatres langues nationales)
- une chaîne internationale (français, anglais, arabe, portugais)
- une chaîne régionale (Ville de Kinshasa + Congo central)
- une chaîne locale (Ville de Kinshasa)

qui émettent en ondes courtes sur 100 KW pour tout le pays, en ondes moyennes pour la région et en fréquence modulée pour la capitale et sa banlieue.

Il existe à Lubumbashi une deuxième chaîne internationale, créée en Aout 1965 et destinée au continent africain. Puissante également de 100 KW, cette station s'appelle " LA VOIX DE LA FRATERNITE AFRICAINE " (VOFA)

Aujourd'hui pour mieux couvrir le territoire que les 100 KW en ondes courtes ne peuvent satisfaire, et pour éviter la perturbation de nos émissions par les puissantes radio étrangères dirigées vers l'Afrique Centrale, le Congo s'est doté d'un émetteur de 600 KW en ondes moyennes, qui doit entrer en service le 24 Novembre 1970. Il est prévu l'installation avant 1975 de deux nouvelles chaînes de 300 KW en ondes moyennes chacune, à Lubumbashi et à Kisangani.

Grâce au tableau ci-après, on peut évaluer l'importance actuelle de la radiodiffusion congolaise.

RADIODIFFUSION NATIONALE CONGOLAISE

Réseau national d'émetteurs au 17 Mai 1969

Chaine Localité	Centre	Puissance	Longueur d'ondes	Rayonnement
Kinshasa	Kabinda	50 KW OC (RCA) 7180 Kcs 7115 Kcs	41,84 m	Kongo central Bandundu Env. Lulaubourg
		10 KW OC (BBC) 4800Kcs	61,48 m	Kongo central région Kwango
		10 KW OM (Marconi) 836 Kcs	213 m	Ville de Kinshasa et faubourg
		1 KW OM (Marconi) 1448 Kcs	-	Ville de Kinshasa
	Masina (près N'Djili)	250 W Gate 10 KW OC (CFTH) 15 545 Kcs	fréquence modulée 19 m	Kinshasa (ville) Est, Nord-est, Sud est (Angle 35°)
		50 KW OC (CFTH) 11 790 Kcs 10 KW (BBC) 9710 Kcs	25,43m	Nord est Gemena-Isiro
Lubumbashi	Chaine provinciale	10 KW OC (BBC) 5933 Kcs	50,55m	Ville, faubourgs et région
		20 KW OC (RCA) 9540 Kcs	31,45m	
	Chaine intern. (VOFA)	100 KW OC (BBC) 11866mgs	25,28 m	Ouest et Nord-ouest Afrique

	2 émetteurs	10 KW OC (BBC)	Sont en réserve au centre de Kilobelobe.	
MBANDAKA	MBANDAKA	10 KW OC 5 993 Kcs	50,04 m	Province Equateur
Chaines régionales	Kisangani	10 KW OC 6085 Kcs	48,30 m	Province Orientale
	Bukavu	10 KW OC 4834 Kcs	61,99 m	Province de Kivu
	Luluabourg	10 KW OC 6125 Kcs	48,98 m	Province de Kasai Occidentale
	Mbuji-Mayi	10 KW OC 7295 Kcs	41,12 m	Province du Kasai Oriental

Il est difficile de savoir le nombre de récepteurs en service au Congo. En Novembre 1967, 75 000 Postes avaient été recensés dans la ville de Kinshasa(1). La création d'usines de production des postes à transistors peu coûteux a, en principe, contribué largement à accroître ce nombre.

En fait de programmes, la RTNC s'attache principalement à l'éducation des masses et aux informations. Depuis 1965 ont été créées des émissions scolaires, des campagnes d'alphabétisation et une radio rurale à l'intention des paysans.

La diversité des niveaux de culture rend malaisés les efforts de programmation équilibrée. C'est là un problème dont la solution dépend du relèvement rapide de la culture et de la généralisation d'un enseignement solide dans le pays, d'une part ; la formation des journalistes d'autre part, permettra à la nation d'attendre de notre radiodiffusion des émissions de meilleure qualité.

En effet, longtemps formé sur le tas, le personnel de la radio a été pris en charge depuis 1964 par les services extérieurs de l'ORTF (Paris) qui s'occupe également de la formation technique des agents de télévision. Les journalistes de la RTNC ont bénéficié de stages au Congo, en France, en Belgique, en République Fédérale Allemande, en Italie, en Suisse, en Israël et même aux Etats-Unis. Mais leur nombre est encore trop restreint pour faire sentir à toutes nos stations les bienfaits de leur formation.

La télévision congolaise est de création récente. Inauguré le 23 Novembre 1966, le centre d'émission de Kinshasa-Kalina, actuellement en service en attendant celui de Kinshasa-Binza, couvrirait à ce jour un rayon de plus de 70 Km. Le studio qui occupe une surface de 144 m², est équipé de matériel américain R. C. A. mais les conseillers-techniciens, de moins en moins nombreux, ont été prêtés par l'ORTF.

Les chiffres avancés par la RTNC indiquaient en 1967 l'existence d'environ 5 à 10 000 récepteurs à Kinshasa (1). Il faut inclure dans ce

oOo

(1) "La Télévision Nationale Congolaise, instrument d'éducation et de progrès pour le pays". Radio-Télé-Tribune

OCORA n°28, août-sept 1968

chiffre les postes installés en kiosques, par l'Etat, dans les maisons communales de la capitale, les hôpitaux et les instituts d'enseignement supérieur.

Le journal télévisé a reçu pour mission de sensibiliser l'opinion publique nationale aux problèmes politiques, économiques, sociaux et culturels et de diffuser les projets du gouvernement, " afin d'aider le pays dans son passage de l'économie traditionnelle aux formes modernes de la société industrielle ".

L'effort n'est pas limité à Kinshasa et, depuis le 1er Novembre 1967, la RTNC s'est chargée de la télévision de Lubumbashi, jusqu'alors exploitée par les Pères Sélésiens qui l'avaient créée et utilisée à titre expérimental depuis 1964.

La station de Lubumbashi est le premier maillon d'une chaîne de stations provinciales qui doivent couvrir l'ensemble du territoire congolais. (1) Les responsables de la télévision espèrent pouvoir réaliser ce programme dans les toutes prochaines années.

Il leur faudra pour cela résoudre quelques problèmes urgents: formation d'un nombreux personnel qualifié, amélioration du niveau de vie pour accroître le nombre de récepteurs individuels et surtout veiller à une utilisation rationnelle et profitable de ce moyen d'information si coûteux.....

Au même titre que la radiodiffusion, la télévision congolaise s'efforce d'élever le niveau culturel des citoyens par des programmes éducatifs et documentaires.

Techniquement le centre de Kinshasa et de Lubumbashi se présentent de la manière suivante:

oOo

(1) En 1968 1000 à 2000 récepteurs étaient recensés à Lubumbashi. Ces chiffres doivent avoir évolué rapidement car il est possible de prendre la télévision de Kitwe (Zambie), située à plus ou moins 150 Km de Lubumbashi et qui donne des programmes meilleurs.

art . 5 - La présente ordonnance aura force de loi

BOMA, le 5 Mars 1922

(S.) M. LIPPENS, Gouverneur Général

(1) Approuvée par le décret royal du 6 Aout 1922

-:-:-

DECRET DU 22 OCTOBRE 1942

PRESSE. - DROIT DE REPONSE

-:-

LE MINISTRE DES COLONIES,

Vu la loi sur le Gouvernement du Congo belge;
Vu la loi du 21 Aout 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;
Vu la loi du 7 septembre 1939 accordant au Roi des pouvoirs spéciaux;
Vu l'arrêté-loi du 9 Avril 1942,

Décète :

Article premier :

Toute personne citée dans un journal, soit nominativement, soit indirectement, aura le droit d'y faire insérer une réponse, pourvu qu'elle n'exède pas mille lettres d'écriture ou le double de l'espace occupé par l'article qui l'aura provoquée. Cette réponse sera insérée au plus tard, le surlendemain du jour où elle aura été déposée au bureau du journal, à peine, contre l'éditeur, de cinq cents francs d'amende pour chaque jour de retard.

Article 2.

Si le journal n'est pas quotidien, la réponse sera insérée dans le numéro

ordinaire qui paraîtra, selon la périodicité du journal, le surlendemain au moins après celui du dépôt à peine, contre l'éditeur, de cinq cent francs d'amende pour chaque jour qui s'écoule depuis l'omission d'insérer jusqu'à l'insertion.

Article 3.

Le présent décret qui est applicable au Congo belge et au Ruanda Urundi entrera en vigueur au Congo belge le jour de sa publication au Bulletin Administratif du Congo belge.

Léopoldville, le 22 octobre 1942

A. DE VLEESCHAUWER

-:-:-

ORDONNANCE LEGISLATIVE N° 166/Sûreté

du 13 Juin 1944 sur la censure de la presse

-:-

LE GOUVERNEUR GENERAL,

Vu la loi sur le Gouvernement du Congo belge;
Vu l'arrêté royal du 29 Juin 1933 sur l'organisation administrative de la colonie
Vu la loi du 21 Aout 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;
Vu l'ordonnance législative du 5 Mars 1922, approuvée par le décret du 6 Aout 1922, sur la presse, et le décret du 10 Juin 1929, relatif aux textes de la loi pénale du Congo belge, applicable au Ruanda-Urundi;
Vu l'urgence,

Ordonne,

Article premier.

L'alinéa 2 de l'article 2 de l'ordonnance législative du 5 Mars 1922 sur la presse est remplacé par la disposition suivante:

" Le Gouverneur Général, ou par délégation, le Vice Gouverneur
" Général, pourra toujours suspendre cette autorisation pour
" une période déterminée ou la révoquer . "

Art. 2. - La présente ordonnance législative est applicable au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Léopoldville, le 13 juin 1944

RYCKMANS

ORDONNANCE LEGISLATIVE N°232/Sûreté du
29 Aout 1945. - Censure de la presse .-

Abrogations.

LE GOUVERNEUR GENERAL,

Vu la loi sur le Gouvernement du Congo belge;
Vu l'arrêté royal du 29 Juin 1933 sur l'organisation administrative de la colonie;
Vu la loi du 21 Août 1925 sur le Gouvernement du Ruanda-Urundi;
Vu l'urgence,

Ordonne,

Article premier.

Sont abrogés à la date du 1er Septembre 1945 :

1. - L'ordonnance législative n°99/A.P.A.J. du 2 Juin 1940 sur la censure de la presse.
2. - L'ordonnance législative n°358/A.P.A.J. du 4 Octobre 1940 sur la censure des tracts, leur publication, leur mise en vente et leur distribution;
3. - L'ordonnance législative n°85/A.P.A.J. du 26 Février 1941 sur le transport à l'étranger des journaux, écrits périodiques et tracts imprimés dans la colonie;
4. - L'ordonnance législative n° 495/A.P.A.J. du 18 Novembre 1941 sur la reproduction des écrits non censurés.

Art. 2. - La présente ordonnance législative est applicable au Congo belge et au Ruanda-Urundi.

Léopoldville, le 29 Aout 1945

RYCKMANS

DECRET DE BASE RELATIF AUX LIBERTES
DE LA PRESSE, D'ASSOCIATION ET DE
REUNION

--

Baudouin,
Roi des Belges,
A tous, présents et à venir, SALUT.

Vu l'avis émis par le Conseil de législation en sa séance du 11 Juillet 1959;
Sur la proposition de notre Ministre du Congo Belge et du Ruanda Urundi,

NOUS AVONS DECRETE ET DECRETONS;

- Art. - 1er - La liberté de répandre sa pensée par tous les moyens est garantie dans les limites fixées par décret. L'autorisation préalable ne peut être prescrite.
Lorsque l'auteur est connu et réside au Congo, l'éditeur, l'imprimeur ou le distributeur ne peut être poursuivi.
- Art. - 2 - La liberté de s'assembler en des réunions paisibles et sans armes est garantie dans les limites fixées par décret; l'autorisation préalable ne peut être prescrite.
Les rassemblements en plein air et les réunions en des lieux non fermés et découverts restent entièrement soumis aux règlements de police.
- Art. - 3 - La Liberté d'association est garantie dans les limites fixées par décret. L'autorisation préalable ne peut être prescrite. Le droit de constituer des partis politiques est également reconnu dans le respect des principes démocratiques, de la légalité et de l'ordre public.
- Art. - 4 - La liberté syndicale est garantie dans les limites fixées par décret.

Donné à Cabasson (Var-France) le 17 Aout 1959

BAUDOUIN

Par le Roi:

Le Ministre du Congo Belge et du Ruanda Urundi
M. VAN HEMERLIJCK

DECRET RELATIF A L'EXERCICE DE LA
LIBERTE DE PRESSE AU CONGO

-:-

BAUDOUIN,
Roi des Belges,

A tous, présents et à venir, SALUT.

Vu l'avis émis par le Conseil de législation en sa séance du 11 juillet 1959;
Sur la proposition de notre Minsitre du Congo Belge et du Raunda Urundi,

NOUS AVONS DECRETE ET DECRETONS,

Art . 1er -Toute personne qui publie un écrit périodique doit au préalable en faire la déclaration écrite au Gouverneur de province.

La déclaration mentionne:

1. La dénomination de l'écrit périodique
2. Son objet ainsi que le but poursuivi
3. La désignation précise des administrateurs ou dirigeants
4. La désignation précise des membres du comité de rédaction.

Tout changement apporté à l'un des points énumérés ci-dessus doit être déclaré de même dans un délai de quinze jours.

Art. 2. -L'introduction et la circulation au Congo de périodiques ou autres écrits publiés en dehors du Congo, en quelque langue que ce soit et de nature à troubler l'ordre public, peuvent être interdites par le Gouverneur général ou son délégué.

Art. 3. -Indépendamment des poursuites judiciaires, le Gouverneur général peut suspendre pour une durée de six mois au plus la publication d'un écrit périodique qui est de nature à compromettre l'ordre ou la tranquillité publics.

Art. 4. -L'introduction, la publication, la mise en vente ou la distribution de périodiques ou autres écrits, faits en violation du présent décret, sont punies d'une servitude pénale de 6 mois au maximum et d'une amende de 2 000 francs au maximum ou de l'une de ces peines seulement.

Celui qui, sachant qu'un écrit périodique est suspendu le publie, met en vente ou distribue, est puni d'une servitude pénale d'un an au maximum et d'une amende de 4 000 francs au maximum ou de l'une de ces peines seulement. Les écrits périodiques faisant l'objet de cette infraction peuvent en outre être confisqués.

Les personnes morales et physiques sont civilement responsables des condamnations aux amendes, frais et confiscations quelconques prononcées, pour les infractions aux dispositions du présent décret, contre leurs organes ou préposés.

Il en est de même des membres de toute associations dépourvues de personnalité civile, lorsque l'infraction a été commise par un associé, gérant ou préposé, à l'occasion d'une opération entrant dans le cadre de l'activité de l'association.

Art. 5.- L'ordonnance législative du 5 Mars 1922 relative à la presse, approuvée par le décret du 6 Aout 1922 et modifiée par l'ordonnance législative du 13 Juin 1944 est abrogée.

Donné à Cabasson (Var-France) le 17 Aout 1959

BAUDOUIN
Par le Roi :

Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi
M. VAN HEMERLIJCK

ARRETE DU PREMIER MINISTRE RELATIF AUX MESURES
EXCEPTIONNELLES EN CAS DE TROUBLES GRAVES EN
MATIERE DE LIBERTE DE PRESSE

-:-

Vu la loi fondamentale du 19 Mai 1960 relative aux structures de la République, spécialement en ses articles 2, 35, 36
Vu la loi fondamentale du 17 Juin 1960 relative aux libertés publiques, spécialement en ses articles 15 et 18;
Vu le décret du 6 Aout 1922 sur le pouvoir de police générale du Gouvernement;
Attendu que des troubles graves se développent, actuellement, sur tout le territoire de la République du Congo;
Vu la décision prise en conseil des Ministres du 6 aout 1960

Arrête:

- Art. -1er. - La publication dans la République du Congo de tout journal ou écrit périodique ne pourra avoir lieu sans autorisation préalable du Ministre de l'Information ou son délégué. Le Ministre de l'Information pourra toujours suspendre cette autorisation pour une période déterminée ou la révoquer. Cette autorisation est requise également pour les journaux et tous écrits périodiques actuellement publiés.
Ils ne peuvent plus paraître avant d'avoir obtenu l'autorisation requise.
- Art. -2- L'introduction et la circulation dans la République du Congo des journaux ou écrits périodiques publiés en dehors du territoire de la République, en quelque langue que ce soit, pourront être interdites par le Ministre de l'Information ou son délégué.
- Art. -3- L'introduction, la publication, la mise en vente ou la distribution de journaux ou écrits périodiques faites sciemment en violation de l'interdiction prononcée aux articles précédents seront punies d'une servitude pénale de deux mois au maximum et d'une amende de 2 000 frs au maximum ou de l'une de ces peines seulement.
- Art. -4- Seront punies des mêmes peines, l'introduction, la mise en vente, la distribution ou l'exposition d'écrits, dessins, gravures, peintures, emblèmes ou images susceptibles de porter atteinte au respect dû à l'autorité du Gouvernement.

Art. -5- Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et d'insertion au Moniteur Congolais. Il entre immédiatement en vigueur.

Art. -6- Le Ministre de l'Information est chargé de son exécution.

Donné à Léopoldville le 11 Aout 1960

Le Premier Minsitre

P. LUMUMBA

Moniteur Congolais n° 31 bis du 11 Aout 1960

DECRET-LOI DU 14 JANVIER 1961

TENDANT A REPRIMER LES PROPAGANDES

-:-

Le Conseil des Commissaires généraux a adopté;
Le Président de la République sanctionne et promulgue le décret-loi dont la teneur suit.

Art 1er - Quiconque sera convaincu d'avoir, par des moyens quelconques, fait acte de propagande subversive, en préconisant le recours à la violence pour transformer l'ordre politique ou l'ordre social établis, sera puni d'une servitude pénale de six mois à cinq ans et d'une amende de deux cents à deux mille francs.

Art 2.- Les associations ou groupements de fait qui, par des moyens quelconques, font acte de propagande subversive au sens de l'article précédent, sont dissous de plein droit.
La nullité de ces groupements ou associations est constatée par ordonnance du Président de la République.

Art 3. - Quiconque aura participé au maintien ou à la reconstitution d'une association ou d'un groupement dissous, aura assisté à ses réunions ou aura prêté assistance à ses opérations sera puni d'une servitude pénale de six mois à deux ans et d'une amende de deux cents à deux mille francs.

Art 3. - Le présent décret-loi entrera en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Léopoldville le 14 Janvier 1961
Joseph KASA-VUBU
Par le Président de la République
Président du Conseil des Commissaires Généraux,
J. BOMBOKO
Le Commissaire Général de la Justice
M. LIHAU

Moniteur Congolais n°4 du 31 janvier 1961

DECRET DU 28 JUIN 1960 RELATIF AU DEPOT
OBLIGATOIRE DES PUBLICATIONS EDITEES AU
CONGO BELGE

-:-:-
BAUDOUIN
Roi des Belges
A Tous, présents et à venir, SALUT.

Vu les avis émis par le Conseil de législation du Congo Belge en ses séances du 21 Mars et du 2 juin 1960.

Sur la proposition de notre Ministre du Congo Belge et du Raunda Urundi,

NOUS AVONS DECRETE ET DECRETONS,

Article premier. - Tout éditeur est tenu de déposer à la Bibliothèque du Congo belge, dans le mois de la mise en vente ou en distribution, quatre exemplaires de chaque ouvrage qu'il fait paraître.

Par éditeur, il faut entendre toute personne physique ou morale assumant les frais de l'édition. Les ouvrages de luxe tirés à moins de 300 exemplaires seront déposés en deux exemplaires. Sur l'autorisation du Collège exécutif général, les ouvrages qui ne sont destinés ni à la vente, ni à la distribution dans le public, peuvent être dispensés de l'obligation de dépôt.

Art 2. - Tout imprimeur est tenu de faire parvenir à la Bibliothèque du Congo Belge, dans la première semaine de chaque mois, la liste des ouvrages qu'il a imprimés dans le courant du mois précédent.

Art. 3 - Les exemplaires déposés doivent être complets, en bon état et conformes à ceux qui constituent la majorité du tirage.
Ils doivent porter le millésime de l'année d'édition ainsi que le nom et l'adresse de l'éditeur.

Art. 4 - Sont soumis au dépôt légal : les livres, brochures, périodiques, journaux, recueils de photographies et de planches artistiques ou scientifiques, cartes géographiques soit en album, soit en feuilles séparées, éditions musicales et affiches, ainsi que les ouvrages autographiés ou polygraphiés publiés en volume ou brochure.

Art. 5 - Sont exclus de l'obligation de dépôt, les travaux d'impression dits de ville, de commerce et d'administration.

DECRET-LOI DU 9 DECEMBRE 1960 RELATIF

A LA PRESSE PERIODIQUE ET A LA PRESSE ETRANGERE

:-

Le Conseil des Commissaires généraux a adopté

Le Président de la République sanctionne et promulgue le décret-loi dont la teneur suit:

I- DE LA PRESSE PERIODIQUE

Article 1- Tout journal ou écrit périodique peut être publié, sans autorisation préalable, après la déclaration prescrite par l'article 3

Article 2- Tout journal ou périodique doit avoir un Directeur de la publication

Article 3- Avant la publication de tout journal ou écrit périodique, il sera communiqué au Ministère de l'Information et des Affaires Culturelles:

- 1°) Le titre du journal ou de l'écrit périodique
- 2°) Le nom et la demeure du Directeur de la publication
- 3°) L'indication de l'Imprimerie où elle doit être imprimée.

Toute mutation dans les conditions ci-dessus énumérées sera déclarée dans les quinze jours qui suivront.

Article 4- Les déclarations seront faites par écrit et signées par des Directeurs de la publication. Elles seront accompagnées d'une photographie de face et d'un extrait de casier judiciaire des signataires.

Il sera donné récépissé des déclarations.

Article 5- En cas de contravention aux dispositions prescrites par les articles 3 et 4, le Propriétaire et le Directeur de la publication seront punis d'une amende de 200 à 2 000 francs. A défaut du Propriétaire ou du Directeur de la Publication, la peine sera applicable à l'imprimeur.

Le journal ou l'écrit périodique ne pourra continuer sa publication qu'après avoir rempli les formalités prescrites ci-dessus, sous peine, si la publication irrégulière continue, d'une amende de 1 000 francs, prononcée solidairement contre les mêmes personnes, pour chaque numéro publié à partir du jour du prononcé du jugement de condamnation, si ce jugement est contradictoire, et du troisième jour qui suivra sa signification, s'il a été rendu par défaut; et ce nonobstant opposition ou appel, si l'exécution provisoire a été ordonnée.

Article 6- Indépendamment des poursuites judiciaires, le Ministre de L'Information et des Affaires Culturelles pourra suspendre la publication d'un

journal ou d'un écrit périodique qui est de nature à compromettre l'ordre ou la tranquillité publics. La durée de la suspension ne pourra dépasser soit vingt et un jours, soit deux mois, selon qu'il s'agit ou non d'une publication quotidienne.

Article 7- La publication d'un journal ou d'un écrit périodique suspendu sera punie d'une servitude pénale d'un an au maximum et d'une amende qui ne dépassera pas 4 000 Francs, ou d'une de ces peines seulement.

Seront poursuivis comme auteurs principaux de l'infraction, dans l'ordre ci-après:

- 1°) le Directeur de la publication;
- 2°) à défaut du Directeur de la publication, l'Imprimeur

Lorsque le Directeur de la publication est en cause, l'Imprimeur sera poursuivi comme complice.

Article 8- Lorsqu'elles auront été faites sciemment, la mise en vente ou la distribution d'un journal ou d'un écrit périodique suspendu seront punies des peines prévues à l'article précédent.

Article 9.- Les journaux ou écrits périodiques ayant fait l'objet des infractions prévues aux articles 7 et 8 pourront être confisqués.

II - DE LA PRESSE ETRANGERE

Article 10- L'introduction, la circulation, la mise en vente ou la distribution de périodique ou autres écrits publiés à l'étranger en quelque langue que ce soit et de nature à troubler à l'ordre ou la tranquillité publics, pourront être interdites par le Ministère de l'Intérieur.

Article 11- L'introduction, la circulation, la mise en vente ou la distribution de périodiques ou autres écrits publiés à l'étranger et qui ont fait l'objet d'une mesure d'interdiction conformément à l'article 10, seront punies d'une servitude pénale de six mois au maximum et d'une amende qui ne dépassera de 1 000 francs, ou d'une de ces peines seulement.

III - DISPOSITIONS TRANSITOIRES

Article 12- Les entreprises de presse établies au Congo qui font actuellement paraître des journaux ou écrits périodiques devront, dans le délai d'un mois à compter du jour de l'entrée en vigueur du présent décret-loi, remplir une déclaration répondant aux prescriptions des articles 3 et 4. Il leur sera donné récépissé de cette déclaration.

Faute d'avoir rempli cette formalité, elles devront, à partir de l'expiration du délai d'un mois fixé ci-dessus et jusqu'à ce qu'elles aient fait la déclaration prescrite, cesser leur publication, à peine, contre les Propriétaires et les Directeurs de la Publication, ou, à leur défaut, contre les imprimeurs, des sanctions prévues à l'article 5.

IV - DISPOSITIONS DIVERSES

Article 13- Le décret du 11 Aout 1959 réglant l'exercice de la liberté de la presse est abrogé.

Article 14- Le présent décret-loi entrera en vigueur le jour de sa promulgation.

Article 15- Conformément au décret-loi constitutionnel du 29 Septembre 1960, les pouvoirs attribués par le présent décret-loi qu'au Ministre de l'Information et au Ministre de l'Intérieur seront, pendant la durée de la mission des Commissaires généraux, exercés respectivement par le commissaire général à l'Information et le Commissaire général de l'Intérieur.

Fait à Léopoldville le 9 Décembre 1960

Joseph KASA-VUBU

Par le Président de la République :
Le Président du Conseil des Commissaires
Généraux

Justin BOMBOKO

Le Commissaire Général de l'Information

Albert BOLELA

Le Commissaire Général de l'Intérieur

José MUSSBAUMER

ORDONNANCE N°106 DU 31 Mai 1963 FIXANT LA DATE D'ENTREE
EN VIGUEUR DU DECRET DU 28 JUIN 1960 RELATIF AU DEPOT
OBLIGATOIRE DES PUBLICATIONS EDITEES AU CONGO

-:-

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la loi fondamentale du 19 Mai 1960, relative aux structures du Congo, spécialement en ses articles 2, 17 et 27

Vu le décret du 28 Juin 1960, relatif au dépôt obligatoire des publications éditées au Congo, spécialement en son article 10;

Sur la proposition du Ministre de l'Education Nationale,

ORDONNE :

Article Premier ; - Le décret du 28 Juin 1960, relatif au dépôt obligatoire des publications éditées au Congo, entrera en vigueur à la date de la publication de la présente ordonnance.

Fait à Léopoldville , le 31 Mai 1963

J. KASA-VUBU

PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
LE MINISTRE DE L'EDUCATION
NATIONALE

M. COLIN

B I B L I O G R A P H I E

- BOLELA A.O. : Evolution de la presse autochtone au Congo
U.C.L. 1960
- CONGO 1959 : CRISP, Bruxelles 1959
- CONGO 1966 : CRISP, Bruxelles 1966 INEP Kinshasa 1966
- DURIEUX A. : De la liberté de presse en droit colonial
Bruxelles 1958
- DRYEPONDT G. : La presse au Congo Belge
Bruxelles 1924
- GUITARD O : Bandoeng et le réveil des peuples colonisés
P.U.F. 1961
- JAMBERS G.E. : Le Courrier d'Afrique a 25 ans
Couraf, Léo 1956
- MAKOSSO P. : La radiodiffusion au Congo
Problèmes et perspective, VI III, Kinshasa 1967
- MARRES, DEVOS : L'équinoxe de Janvier
Bruxelles 1959
- NGENZI Ch. : Héritage traditionnel et information en Afrique
E.S.J., Lille 1968
- PRELOT R. : La presse catholique dans le Tiers-Monde
Ed. St. Paul Paris 1968
- SCHRAMM W. : L'information et le développement national
UNESCO, Paris 1966
- VAN BOL J.M. : La presse quotidienne au Congo Belge
La pensée Catholique, Bruxelles 1959

ETUDES CONGOLAISES :

- Evolution des élites : comparaison entre la situation en Afrique occidentale francophone et au Congo avant l'indépendance.
Herbert G. WEISS, in Vol. VIII/5, 1965
- Le régime des libertés publiques en droit congolais
RYCKBOST J. in Vol II/4, 1962
- La presse dans les provinces du Congo
in vol VII/6, 1964

COPPOIS P. : A propos des publications et de l'information pour indigènes
" CONGO PRESSE " n°4 du 1er Novembre 1947

J. CH. : La Voix du Congolais
" L'AFRIQUE ET L'ASIE " 1948

SOLESMES G. : La presse africaine que les intellectuels souhaitent à leurs compatriotes.
" REVUE CONGOLAISE ILLUSTREE " n°10, oct 1957

TOURIGNY Y : La presse catholique en Afrique noire
" AFRIQUE VIVANTE " n° 232, Mai-Juin 1964

VAN BOL J.M. : La presse au Congo Belge et au Ruanda Urundi
" LA REVUE NOUVELLE " n°3 du 15 Mai 1959
Petits journaux grands effets
" PRESSE ACTUALITE " n°51

REVUE "INTERSTAGES " :

Diverses études sur la presse en pays sous-développé ont été publiées par cette revue belge , et le Congo Kinshasa y tient généralement une bonne place. Nous avons relevé notamment:

- Les structures culturelles de la République démocratique du Congo . "SPECIAL" n°40, 15 Mai 1967
- Répertoire de l'information pour la République démocratique du Congo. " SPECIAL " n° 57 du 1er Juillet 1969
- La presse africaine comme élément et moyen de développement
GALPEAU G., n°53 du 1er 1969

La presse face aux moyens de communications en développement
BETRAO, Luis (Dr), ibidem

S.A. MARCOMER (Paris)

Moyens d'information à Kinshasa, nov 1967

oOo

S O M M A I R E

AVANT PROPOS1

SECTION I

 Introduction5

 1. La circulation des nouvelles dans le village

 2. Par qui les nouvelles sont-elles émises?

 3. La diffusion de l'information

SECTION II

 L'introduction de la presse moderne12

 CHAPITRE 1

 1. Les pionniers missionnaires14

 2. L'opinion belge face à l'oeuvre de Léopold II..15

 CHAPITRE 2

 Génèse et développement d'une grande presse17

 La presse privée ou " indépendante ".....19

 A. La presse laïque

 B. La presse confessionnelle

 Conclusion38

 CHAPITRE III

 La Presse gouvernementale coloniale40

 CHAPITRE IV

 Des journalistes autochtones46

 CHAPITRE V

 La presse et la loi48

 1. La législation en matière de presse48

 2. De l'organisation des journalistes53

DEUXIEME PARTIE

SECTION I : L'éveil socio-politique et l'acheminement vers une presse autochtone.

CHAPITRE I

Deuxième guerre mondiale et mutation des mentalités..... 55

CHAPITRE II

Le manifeste de " la conscience africaine "..... 57

CHAPITRE III

De la presse mixte à la presse autochtone 59

SECTION 2 : Le tournant du 4 Janvier 1959

CHAPITRE I

Causes et évènements 61

CHAPITRE II

L'opinion après le 13 Janvier 1959 63

1. La presse " Blanche" à travers les évènements

2. La presse congolaise de combat 66

CHAPITRE III

La naissance de la presse nationale..... 76

I-La presse privée ou indépendante

A- La presse laïque 77

B- La presse confessionnelle..... 102

II-La presse gouvernementale 105

CHAPITRE IV

Les nouveaux rapports press-loi-état

I- La presse et la loi 111

II-La presse congolaise est-elle libre 115

III- La presse et l'information officielle..... 116

IV- Les organisations de presse 117

SECTION III

Problèmes et perspectives

CHAPITRE I : les problèmes socio-politiques119
 I- La presse et les lecteurs 119
 II- Les influences de la politiques sur la presse.128

CHAPITRE II : Les problèmes financiers et techniques128

CHAPITRE III: Vers l'avenir131
 I- La concentration des entreprises131
 II- Les subventions ou crédits de l'Etat132
 III- Une presse de langue congolaise132

ANNEXES

1- Tableau de la presse133
2- Comment les journalistes congolais sont-ils formés140
3- Apperçu sur la presse des jeunes144
4- Radiotélévision nationale congolaise146
5- Lois congolaises sur la presse 152

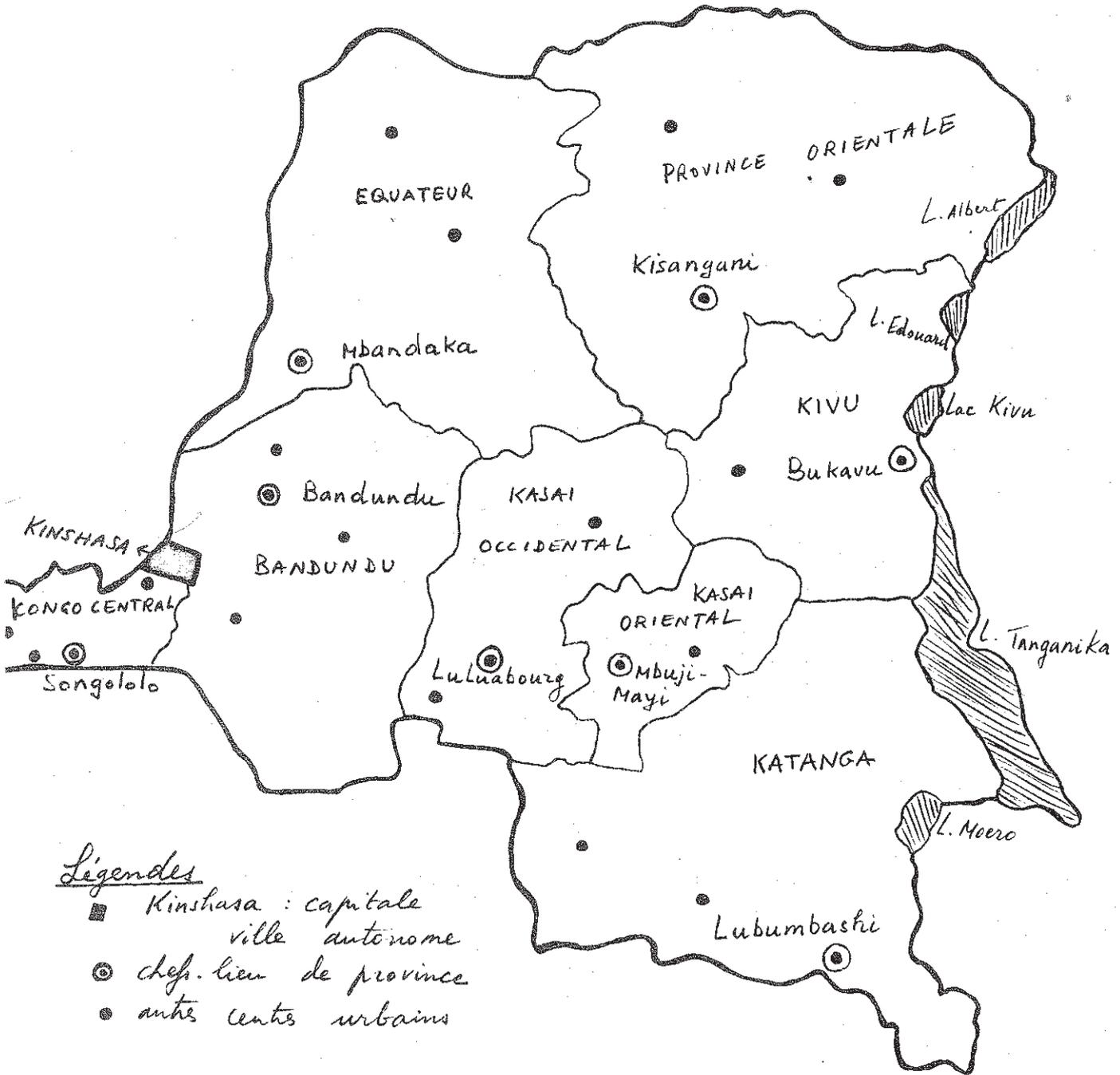
BIBLIOGRAPHIE168

SOMMAIRE172

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

carte administrative

fig. 1



Légendes

- Kinshasa : capitale
ville autonome
- ⊙ chef. lieu de province
- autres centres urbains

ERRATA.

Un certain nombre de fautes de frappe importantes que des circonstances indépendantes de notre volonté ne nous ont pas permis de détecter en temps voulu gênent la lecture de cette étude.

Nous nous en excusons auprès du lecteur et le prions de lire - ce qu'il a spontanément fait déjà - les rectifications ci-après:

- p.3,alinéa 2,ligne 3 :arrêté
p.4,al. 1,1. 2 :services
p.7,al. 4,1. 3 :petits-enfants
p.8,par.II,al.4,1. 2: compétence
P.10,par.III,6 al.,1.4:loin
p.11,al. 3, 1. 2:polyvalents
p.12, al. 1,1. 2:remontent
p.15,al. 1,1. 2:suscite
p.25, al. 7: ...nouveaux
p.43,al.3 ,ligne 3: ...per l'image des principales...
p.44,al.1, ligne 2: ... en français et en lingala
p.50,par.b,al.1,1.4:1957
p.54,al.1;1.1 :1957
p.77, "L'ESSOR DU CONGO",1.4: vendu à un groupe...
p.78,ligne 12: A partir de 1966:::
p.82,"ALFRTE" lignes 5 et 6:....encouragements lui
parviennent des milieux industriels...
p.98,al.1,1.8: ...en petits Etats....
P.103,al.1,1.4:... l'équipe de ...
p.109,al.5,1.4:... qui fut à la base ...
p.106,al.3,1.2:... peuvent aider à la suppression...

Errata (suite et fin)

p.119, alinéa 2, ligne 2: son avenir

p.123, al.1, l.6 :... et aideraient...

note 3, ligne 1: au Congo belge

¹³¹
p. par. 1, l.2, l.5 :... personnel spécialement....

p.140, al.5, l.1^{er} : Joseph MBUNGU

p.142, al.1, l.1 : ...prêt à soutenir ...

p.145, al.1, l.1 : ... des collégiens ...

p.166, dernière signature: José NUSSBAUMER